

22/01/2022	11:28	Projet d'arrêté sur l'aéroport de Cannes Mandelieu	Le projet d'arrêté maintient la pratique tours de piste à basse hauteur à Cannes Mandelieu, interdite à Toulon et Toulouse Laborde, alors que les survols effectués sur des zones à forte densité de population, sans trajectoire publiée dans les instructions aéronautiques et dont la restriction "MHW/MIA" pour la référence S001 qui préexistait avant même l'arrêté de 2019 a été supprimée par la DGAC. De plus, les avions basés classés Catlogo "C" (Bryants à 800 Ft au sol) restent autorisés à circuler à basse hauteur assurant ainsi des niveaux sonores bien supérieurs aux limites fixées par l'OMS. Comment peut on légitimement autoriser les survols d'avions basés classés Catlogo "C" (à plus souvent) à non classés et les avions non basés sans aucune restriction sonore, sur des tours de piste au-dessus de quartiers peuplés de Cannes à forte densité de population et en colinaire ? Ceci à contre-courant des recommandations de l'ACNUSA. C'est pourquoi, à minima, la procédure moindre bruit "configuration lisse" sur le tour de piste qui préexistait sur Toulon avant l'arrêté de 2019 doit être inscrite dans l'arrêté. Le défaut de contrôle des conditions d'utilisation de l'aéroport observé jusqu'aujourd'hui. Non respect des trajectoires, décollages et atterrissages (moteurs et simulateurs) de piste secondaires orientées sur le centre ville de Cannes la Bocca, ainsi que l'impossibilité de réelles sanctions dissuasives concernant le non respect de hauteurs minimales de survols illustrent de surcroît le caractère totalement inadéquat et inadmissible de ce projet, inacceptable pour les riverains.
22/01/2022	11:48	Un arrêté très insuffisant	L'association Adapte Nature, membre de la CCC de Cannes Mandelieu s'exprime en toute sérénité avec l'association SIB contre un nouveau arrêté dans la mesure où les habitants de Cannes-La Bocca qu'elle représente sont les plus impactés par l'aviation légère. Le nouveau arrêté, comme le précédent de 2015, manque clairement de fermeté pour lutter réellement contre les nuisances sonores. Les hauteurs de survol, celle des TDP, la utilisation de la piste 04/22, la durée estimée de la période d'attente notamment, sont encore trop défavorables aux riverains de l'aéroport. Ce manque de détermination dans le respect des populations et l'autisme plus précoce à nos yeux qu'il se retrouve également dans le projet de nouvelle trajectoire N/O pour l'aviation d'affaires contre lequel Adapte Nature, d'autres associations et de nombreux élus se sont mobilisés. Toutes nouvelles dispositions concernant l'aviation doivent désormais s'inscrire avec force dans le contexte du changement climatique en allant vers toujours moins d'activités aériennes. C'est une évaluation qui nous semble juste de constater que des mesures insuffisantes comme le sont celles de ce nouveau arrêté.
22/01/2022	18:40	Utilisation de l'aéroport de Cannes Mandelieu	Je ne comprend pas les restrictions imposées à l'activité de l'aéroport de Cannes Mandelieu. Au suis pour le maintien des conditions d'utilisation actuelle, et au développement des activités de cette plateforme.
22/01/2022	18:46	Utilisation de l'aéroport de Cannes Mandelieu	Je ne comprend pas les restrictions imposées à l'activité de l'aéroport de Cannes Mandelieu. Au suis pour le maintien des conditions d'utilisation actuelle, et au développement des activités de cette plateforme.
23/01/2022	06:06	Stop au totalitarisme	Les ayants droit de l'écolage, contre les nuisances, les végétaux etc il y en a assez. Le terrain de Cannes existe depuis le temps que les moins de vingt ne peuvent pas connaître, quand il a été implanté dans les années du neuf cent il n'y avait que des champs et des marais. Les maisons ont été construites après et il ne m'échappe les notaires souvent rentraitre un document dont j'ai oublié le nom pour signaler qu'il y du bruit l'activité aéronautique et sarte génératrice de bruit mais elle est surtout génératrice d'emplois, l'activité de la petite aviation générale est frôlée depuis des années par de crises successives investissant massif dans des silencieux anti bruit achat de transporteur, de nouvelles radios hautes des tarifs des hangars, crise pétrolière successive et enfin la Covid sachant qu'une partie de l'activité de l'aviation générale s'exerce sous forme de taxi 1901 donc pas d'aide. Ne pas réagir à cette nouvelle contrainte, c'est le début de la fin de l'activité. Merci de vous rappeler que nos pionniers et héros des deux grandes guerres qui ont fait voler et défendu sont passés par nos structures et nous continuons à former la relève par le biais du BIA.
23/01/2022	08:52	ACM est de plus en plus un avion écologique et environnemental	Je suis choqué qu'en l'intensité extension de la durée de la période évaluée de renforcement des restrictions. Il n'y a aucune restriction ! Beaucoup de pilotes de jet ne respectent pas la trajectoire VPT17 ! L'étude de l'impact de la circulation aérienne sur l'aéroport ANP-AR par rapport à la trajectoire de référence (et il y avait une étude sur l'impact ce serait pareil) Y a t il des vraies sanctions significatives pour éviter que des écarts de reproduction NORD Y a t il des vraies sanctions à minima sensibilisation sur les pilotes ou avions qui génèrent le plus de nuisance et de plaintes ? NON ! Si le nombre de tour de piste pour les basés reste encore égare à 5, c'est beaucoup trop. Pour les avions légers il faudrait aussi un retour à la trajectoire courte seulement car maintenant c'est un grand n'importe quel 11 à 5 axes qui respecte la trajectoire courte ou longue aussi qu'AT17 puis il y a une quantité de plus en plus nombreuse de vol entre ces deux trajectoires afin peut-être que tout le monde en profite le profite aussi qu'il nous pousse nous exprimer pour signaler que le nombre de plus ou moins important de survol comme le montre très bien le Figure 1 de l'étude de la nouvelle trajectoire ANP-AR piste 17 (EOL) et les nuisances de chaque passage (17 à 7.4 de la même étude) 12 000 à 20 000 personnes subissent le bruit de passage d'un ou deux personnes et quand on regarde la largeur du flux réel de la VPT17 de la Figure 1 de cette étude sur 30 jours, ça veut dire que la trajectoire actuelle VPT17 génère du bruit et de la pollution pour 3 à 4 fois plus de personnes, soit 40 000 à 80 000 personnes dérangées par les nuisances environnementales d'ACM ! C'est énorme par rapport au table et de voyager par voi qui est tel. Très peu d'effort pour augmenter le confort par la merfoudj alors que plus de 2% des avions arrivent côté Sud ! On comprend bien qu'un période de gros trafic, il n'y a pas trop le choix (ou bien il, en réduisant le trafic) mais dès que le trafic est moindre aucun effort significatif n'est fait. Bref ACM de plus en plus une aberration écologique et environnementale ! Les politiques responsables de cet arrêté sont clairement insuffisantes.
23/01/2022	11:06	Malcontentement survol de l'ouest	Ne nous habitons le Plan Sarras sur la commune de Mousas Sarras. Tous les jours au moins 2 à 3 avions passent au dessus de notre maison.
23/01/2022	11:43	Je suis opposé aux nouvelles restrictions concernant l'aviation générale à Cannes	Faisage fermement ce projet et suis absolument opposé à tout survol de l'ouest grassois.
23/01/2022	12:30	Je suis opposé aux nouvelles restrictions concernant l'aviation générale à Cannes	Bonjour, Merci de noter que, comme pilote formé et basé à LFMD Cannes Mandelieu, je suis totalement opposé aux nouvelles restrictions et limitations prévu par le nouveau arrêté pour 2022 et 2023. J'habite à 40 km de Cannes Mandelieu et les Samedi, Dimanche et jour feries sont les seuls jour ou je peux pratiquer et m'entraîner en faisant notamment des tours de piste. Ajouter de nouvelles restriction aurait non seulement un impact sur la formation mais également sur la sécurité. Il existe déjà de nombreux limitations respectées par l'aviation générale à Cannes et il n'y a aucune raison de limiter encore la liberté de l'aviation générale et des ATG.
23/01/2022	12:34	Je suis opposé aux nouvelles restrictions concernant l'aviation générale à Cannes	Bonjour, Merci de noter que, comme pilote formé et basé à LFMD Cannes Mandelieu, je suis totalement opposé aux nouvelles restrictions et limitations prévu par le nouveau arrêté pour 2022 et 2023. J'habite à 40 km de Cannes Mandelieu et les Samedi, Dimanche et jour feries sont les seuls jour ou je peux pratiquer et m'entraîner en faisant notamment des tours de piste. Ajouter de nouvelles restriction aurait non seulement un impact sur la formation mais également sur la sécurité. Il existe déjà de nombreuses limitations respectées par l'aviation générale à Cannes et il n'y a aucune raison de limiter encore la liberté de l'aviation générale et des ATG.
23/01/2022	12:40	Sanctions pour non respect de règlement	Bonjour, Y a t il des sanctions de prévues pour les avions qui ne respectent pas le Règlement 7 il se respectent pas les couleurs, il ne respectent pas l'altitude. Pour l'instant, on peut dire que les pilotes ne savent plus au dire à lire.
24/01/2022	09:40	Mauvais choix	Nous habitons dans la zone des tours de piste. Le plan genant n'est pas les avions des aéroclub qui ont des silencieux mais beaucoup plus les jets de plus en plus importants qui viennent sur Cannes. Interdire aux jeunes pilotes de se former est un non sens.
24/01/2022	12:33	Rais le rôle de cet aéroport et de ces Refus survol et grassois	Cet aéroport nous pourit la vie. Bien entendu avec les jets qui transportent en moyenne 1,3 passagers, mais aussi les petits avions et notamment les avions écoles très bruyants et qui peuvent passer au dessus de nos têtes 15 à 20 fois en un demi-jour.
24/01/2022	16:25	L'aviation motorisée l'économie	Je suis opposé à toutes modifications des trajectoires et survol de l'ouest Grassois c'est une aberration.Arrêtons les nuisances et la pollution pour une clientèle de gens aisés.
24/01/2022	18:38	Inacceptable	Les aéro clubs ne forment pas seulement des pilotes privés mais aussi des professionnels. Les avions basés à Cannes-Mandelieu sont tous équipés de silencieux (échappement et les pilotes respectent les procédures de moindre bruit. Il est nécessaire de permettre aux élèves pilotes de faire des circuits et il n'est pas toujours possible de choisir les horaires à cause de disponibilité des avions, des instructeurs et de la météo ainsi que du trafic. Il faut donc laisser libre les horaires pour permettre cette fluidité et valider la progression des élèves avant les qualifications professionnelles de l'aviation commerciale à venir.
24/01/2022	19:20	Tout formulaire	L'aéroport de Cannes Mandelieu, à plus de 100 ans, les riverains sont clairement informés de son existence lorsque l'aé installés, et prennent leur décision en toute connaissance de cause. Le même phénomène existait, et les prix de l'immobilier adaptés, par exemple, à proximité d'une autoroute. Pourtant, va-on interdire le trafic sur l'autoroute le dimanche pour "bonne cohabitation" avec les riverains ? va-on restreindre le passage des trains pour les riverains situés à proximité de la voie ferrée ? De plus, les tours de piste représentent un axe de priorisation des pilotes de la qualification des pilotes de loisirs, de la sécurité des vols, et le week end représente la majorité de temps que ces pilotes peuvent consacrer à cette activité. Les restrictions existantes (précision du circuit de piste, zones à ne pas survoler, procédure moindre bruit entre autres) sont également déjà en place, amenant une complexité importante dans la gestion des vols, auxquels les pilotes se soumettent déjà ! Ce projet n'est pas acceptable.
24/01/2022	19:20	Tout formulaire	Tout formulaire.
24/01/2022	19:21	Tout formulaire	Bonjour, j'effectue un vol, certains citoyens ayant rencontré un message d'erreur en tentant de soumettre un commentaire. Merci.
25/01/2022	12:00	non aux restrictions de tours de piste	Les tours de piste font partie de la formation des pilotes, le public devrait être sensibilisé au fait que l'atterrissage est un moment particulièrement délicat qui demande du savoir faire et de l'expérience et qu'il est dangereux de vouloir le reproduire l'après-école. La formation des pilotes en aéroclub est la première marche pour devenir pilote professionnel. Peut-on se priver des transports en avion? Ceux qui nous combattent sont aussi des utilisateurs de l'aviation pour leurs déplacements et leurs vacances. Sont ils prêt à faire Nice Lille ou vitrouve par le train en 8h alors qu'il faut en avion 1h20. Si on fait disparaître ou si on limite l'activité des aéroclubs comment envisager des grands voyages si les pilotes n'ont pas la possibilité de se former et de garantir la sécurité des voyageurs. Les riverains sont venus s'installer autour des aéroclubs parce qu'ils y trouvaient un avantage financiers. Ils savaient mais n'assurent pas leur choix. Nos autorités de tutelles doivent faire preuve de fermeté sinon la sécurité générale sera compromise au bénéfice du légisme de quelques uns qui certainement ne font pas la fine bouche pour voyager en avion.
25/01/2022	12:10	CONTRE DE NOUVELLES RESTRICTIONS SUR les nuisances	Je suis opposé à toute modification des trajectoires et survol de l'ouest Grassois c'est une aberration.Arrêtons les nuisances et la pollution pour une clientèle de gens aisés.
25/01/2022	22:13	IRRESPECT REGLEMENTATION	[Malgré les nombreuses plaintes émises] via le système de l'ADNA aucune amélioration n'est constatée. Cette situation perdure depuis trop longtemps et tant que les transports ne sont pas sanctionnés, revoli les règles ne sert à rien tant que ACM fera preuve d'une faiblesse inacceptable.
26/01/2022	07:14	Soutien	Il tant que riverain de la Route 5/A, je soutiens pleinement ce nouveau projet d'arrêté. Merci de votre initiative et de l'implémentation rapide et systématique de ce nouvel arrêté par la tour de contrôle. Merci aussi de renforcer encore et toujours le respect méthodique des TDP par la tour de contrôle par tous les avions, basés et non basés, car certain jours cela s'apparente malheureusement parfois encore à un vrai rodéo aérien. En nous souhaitant à tous un environnement plus écologique, naturel et sain. Meilleurs vœux pour 2022 Bien cordialement.
26/01/2022	07:16	Soutien au nouvel arrêté	En tant que riverain de la Route 5/A, je soutiens pleinement ce nouveau projet d'arrêté. Merci de votre initiative et de l'implémentation rapide et systématique de ce nouvel arrêté par la tour de contrôle. Merci aussi de renforcer encore et toujours le respect méthodique des TDP par la tour de contrôle par tous les avions, basés et non basés, car certain jours cela s'apparente malheureusement parfois encore à un vrai rodéo aérien. En nous souhaitant à tous un environnement plus écologique, naturel et sain. Meilleurs vœux pour 2022 Bien cordialement.
26/01/2022	07:17	Soutien au nouvel arrêté	Il tant que riverain de la Route 5/A, je soutiens pleinement ce nouveau projet d'arrêté. Merci de votre initiative et de l'implémentation rapide et systématique de ce nouvel arrêté par la tour de contrôle. Merci aussi de renforcer encore et toujours le respect méthodique des TDP par la tour de contrôle par tous les avions, basés et non basés, car certain jours cela s'apparente malheureusement parfois encore à un vrai rodéo aérien. En nous souhaitant à tous un environnement plus écologique, naturel et sain. Meilleurs vœux pour 2022 Bien cordialement.
26/01/2022	07:45	arrêter les nuisances	arrêter les nuisances
26/01/2022	08:18	Aéroport respectueux	Bonjour, Nous sommes d'accord sur la réduction des survols.
26/01/2022	10:17	Riverain fortement impacté et membre de l'ADNA	Cet aéroport est un non sens urbanistique. Nous avons vu son impact, avec enfin le silence, lors du confinement. Il faudra bien un jour que des décisions soient prises pour sa fermeture. Par défaut je suis d'accord pour toutes les décisions qui vont dans le sens d'un arrêté des agressions sonores quotidiennes de cet aéroport. Encore faudrait il faire respecter les décisions déjà prises tels que les couleurs et hauteurs de survol. Je ne parle pas de problèmes de sécurité pour des dizaines de milliers d'habitants riverains.
26/01/2022	10:57	M. Benoit Patrick	Nous sommes dans une phase de fin de projets pour l'environnement. Il faut arrêter que nous sommes dans une région touristique où les estivants ont droit au calme et à la sérénité. Alors il serait nécessaire de diminuer les vols sur cet aéroport pour l'intérêt des riverains et de touristes surtout en période estivale. Tout autant qu'il n'est pas agréable de subir du bruit et de la pollution lorsque tout le monde vit dehors (surtout pendant les heures de repas) et encore plus pour les enfants sur les plages.
26/01/2022	14:00	Nuisances aériennes LFMD	Bonjour monsieur le maire. Apres avoir appris à piloter sur l'aéroport de Mandelieu, en 1977, Mouginois depuis 22 ans, et pilote de ligne en retraite, je suis d'accord pour l'adoption de cet arrêté modifiant qui limite les TOURS DE PISTE.
26/01/2022	14:43	place à l'aviation dite "d'affaires"	Il semble qu'interdire les tours de piste consiste à légiferer plus qu'à l'aviation légère et notamment l'école. Cela au profit des jets d'affaires oui, mais lors, seront moins retardés par les "volumes". Excellent argument pour générer un peu plus de trafic et par là même augmenter les nuisances sonores sur l'environnement de l'aéroport, notamment sur Mouginois dont le village se trouve en branche vent arrière. Ainsi, en réponse aux remarques aux recommandations de toutes les communes voisines de l'aéroport de Mandelieu, il est proposé une solution qui permettra d'accroître le trafic de jets.
26/01/2022	14:45	Pourquoi rien sur les jets ?	Bonjour, à chaque nouvel arrêté, on ajoute des restrictions sur les avions d'aéroclub qui ont un bruit beaucoup plus faible que les jets. Et il n'y ont pas d'autre piste (notamment à moins de 120 km, donc on gère la capacité des pistes à maintenir leur niveau. Aucun aéroclub de province n'a de telles restrictions. La vraie nuisance, ce sont les jets, beaucoup plus bruyants et polluants que les avions d'aéroclub. Pourquoi ne pas dériver sur Nice tout le trafic jet (au kérosène) entre 12H et 15H, ce n'est qu'à 30 km et ça repousse les riverains.
26/01/2022	15:15	Avions 30 tonnes et modification bouée	L'étude d'un changement de bouée qui survolait beaucoup moins d'habitants, me semblait résoudre les attentes de milliers de personnes atteintes par la pollution (ressus de Kérosène) et les nuisances sonores insupportables week ends inclus... Dans cette modification je ne vois pas l'ombre de ce sujet saitaire, de plus les 30T sont maintenus. Les restrictions comme les 35T. Les impacts environnementaux et les nuisances sur les riverains sont autrement plus graves que les intérêts économiques qui ne leur profitent ni rien ! L'aéroport doit mettre en oeuvre ce changement de bouée, supprimer l'accusé des 30T ou disparaître ! Toutes les nouvelles enquêtes sont systématiquement mal représentées que de la poudre au vent au regard de ce que nous subissons.
26/01/2022	15:56	rien n'est fait contre le bruit des hélicoptères	Je suis l'un des 125 copropriétaires du ROYAL, anciennement à Cannes, à une centaine de mètres à l'ouest des pistes de repaire de l'axe de survol des hélicoptères. L'été dernier, comme les années précédentes nous avons été survolé une centaine de fois par des appareils bruyants, à basse altitude et en dehors de leur trajectoire théorique. Je ne vois rien dans le projet d'arrêté qui contraindre les pilotes à un peu plus de respect vis à vis des riverains qui ne peuvent plus composer, téléphoner, écouter la radio ou regarder la télévision les jour jour, sauf à avoir fenêtres fermées en plein été.
26/01/2022	16:02	Consultation projet d'arrêté Anasrom	La plage sans tour de piste devrait être étendue aux samedis. Et devrait concerner l'ensemble du trafic aérien (excepté la sécurité civile)

26/01/2022	16:20	Tours de piste	Survélé par les avions de tourisme, je suis très favorable aux restrictions proposées pour les tours de piste
26/01/2022	17:50	Non aux restrictions supplémentaires.	Je suis en faveur de restrictions strictes et supplémentaires, à condition d'être appliquées avec rigueur. Les protestataires sont souvent de nouveaux arrivants qui boitent leur villa en Airbnb et importent tout le voisinage par les fêtes qui y sont organisées. L'aviation légère est moins bruyante que les motards sur la route côtière et-nd. Si on veut faire mieux contre les nuisances sonores, alors on doit prendre le problème dans sa globalité.
26/01/2022	17:59	Tours de piste	Je ne comprends pas que les tours de piste soient uniquement interdits le dimanche entre 12h et 15h pour des avions basés sur l'aéroport. Quelle est le fondement de cette règle ? Est-ce que les horaires en dehors de cette plage sont moins importants pour les riverains ? Évidemment que non, les riverains veulent avoir de la tranquillité toute la journée de dimanche. Les tours de piste devraient être interdits le dimanche pour les avions basés sur l'aéroport également.
26/01/2022	19:33	Révision de l'arrêté aéronautique Cannes Mandelieu	L'activité de formation et d'entraînement au pilotage, se déroule au-dessus d'une ville à forte densité de population, qui plus est fréquemment à basse hauteur, relève de l'incompétence pour l'administration de tutelle qui a autorisé cela. (Pour rappel la BEA indique 97 accidents d'avions légers en 2020). Par ailleurs c'est reconnu que les nuisances sonores générées, de part leurs niveaux et leurs fréquences ont un impact quasi systématique sur la santé des riverains (problèmes auditifs et cardiovasculaires entre autres).
26/01/2022	19:35	Révision de l'arrêté aéronautique Cannes Mandelieu	L'activité de formation et d'entraînement au pilotage, se déroule au-dessus d'une ville à forte densité de population, qui plus est fréquemment à basse hauteur, relève de l'incompétence pour l'administration de tutelle qui a autorisé cela. (Pour rappel la BEA indique 97 accidents d'avions légers en 2020). Par ailleurs c'est reconnu que les nuisances sonores générées, de part leurs niveaux et leurs fréquences ont un impact quasi systématique sur la santé des riverains (problèmes auditifs et cardiovasculaires entre autres).
26/01/2022	19:57	Hauteur et bruits des aéronefs légers	«Tableau dans l'esprit (anonymes) Les nuisances visuelles et sonores sont le fait de petits avions de tourisme totalement inutiles, qui volent trop bas par rapport aux habitations. Ainsi, ils prennent comme repère le bord de mer, mais quand ils arrivent sur les collines avoisinantes, ils ne sont pas à la distance du sol réglementaire. De plus ils sont très lents, de ce fait, les nuisances sonores qu'ils produisent durent et moquent 1 minute, et les secondes, c'est très long, surtout quand ils succèdent au rythme d'une ou deux minutes. En 10 ans, j'ai constaté une augmentation exponentielle des atterrissages avec des pilotes pour faire un tour à pas cher et se vanter nos têtes. Et les hélicoptères ne sont pas en retard. Pourquoi faire ? Le bruit, la pollution, en plus une zone rouge. Ceci pour une poignée de gens sans respect. Il y a d'autres hobbies moins pollués. Cet aéroport est tout simplement inutile. Il est plus sûr et moins dangereux que les avions. Il est subventionné et ses emplois ne sont qu'une excuse masquée. L'organisme de contrôle est-il en conflit d'intérêts avec l'aéroport ? Pourquoi le carburant est-il bon marché pour les avions ? Ces mesures vont-elles calmer l'atterrissage auquel nous sommes soumis quotidiennement...? Fin de jeu.
26/01/2022	22:03	Rendre obligatoire l'atténuation et le décollage par le costeur	Pourquoi dérangé des milliers de citoyens alors que le survol de la mer ne dérange quasiment personne ? Le sens du vent, certains me disent. Les avions atterrissent et décollent au-dessus de vos têtes à 50m d'altitude, c'est pénible. C'est pas Orly chez nous. Et quand vous imaginez un incident, ça fait froid dans le dos les dommages potentiels.
27/01/2022	09:52	Consultation public limitation des conditions d'utilisation de l'aérodrome de Cannes Mandelieu	Il est bien de créer de nouvelles textes, ce serait mieux de réellement faire appliquer les textes en vigueur. Attendre 2023 pour faire baisser la pollution sonore propagée par certains avions est par trop tardif quand certains aéroports ont purement et simplement interdits d'accès le PAGO, générateur de bruits d'enfer, les radars permettent de tracer leur non respect des règles en vigueur, les nombreux signalements déposés suite à des vols trop bas, des trajectoires inadmissibles, au train atterrissage sont bien avant la zone autorisée ne sont suivis par aucun retour de l'exploitant de l'aéroport. Il conviendrait de rendre obligatoire la publication des infractions relevées - signalées et les mesures prises en contrepartie. Mais on peut imaginer que l'exploitant de l'aéroport qui privilégie son aspect commercial au détriment du plus grand nombre, fera barrage toute tentative de ce type. L'évaluation des nuisances par l'arrêté de Cannes - Mandelieu semble pourtant garantir des mesures correctives pour que les normes soient respectées, que les populations soient respectées et que le risque d'accident majeur soit limité à la plus simple expression.
27/01/2022	10:25	TRAJECTOIRES	Sauv' erreur de ma part je ne vois pas mentionné dans ce projet une quelconque modification de trajectoire lors des atterrissages
27/01/2022	10:26	Réduction de l'activité aéronautique de Cannes Mandelieu	Après lecture du projet d'arrêté, je soutiens les modifications proposées pour 2023. L'appareil accusé par de réduction globale de l'activité de l'aéroport de Cannes Mandelieu, seul moyen de réduire les nuisances sonores et la pollution engendrée par cette activité qui ne correspond plus aux exigences de la transition écologique et qui par supporte au plus grand nombre les conséquences d'un trafic réduit à un très petit nombre de personnes, sans réel impact démontré sur l'activité économique. Par ailleurs, aucune sanction n'est définie en cas de non-respect des restrictions proposées.
27/01/2022	12:42	LFMD	la nouvelle démographie de cette belle région entraîne son balai de réglementation et d'interdiction en tout genre
27/01/2022	13:24	Approbation	Je suis d'accord avec les suggestions. Il est mieux sans respect pour les riverains les avions sans respect pour le corridor aérien - Juhalis inimitable et les Bellevues de Mogins - et - Souvent ils volent aussi trop bas - donc plus de bruit
27/01/2022	14:15	Aéroport de Cannes Mandelieu - une aberration environnementale toujours dénoncée	Les modifications de l'arrêté du 5 août vont sans doute dans le bon sens, mais le gain pour la population est assez ridicule : La limitation des tours de piste n'empêchera en rien les habitants du bassin cannois d'être survolés toute la journée à moins que ce ne soit de tous ne soient un maximum, compte PMR JOUR. Les restrictions vis à vis de la qualification calpus devrait être en place depuis de nombreuses années, et se voient encore reproduites en 2023. De plus, les niveaux sonores sont beaucoup trop hauts : les avions de catégorie D devraient être interdits, la première ligne pour la A uniquement, la 2ème pour les B et la 3ème pour les C. Les pages de "tranquillité" devraient être étendues aux samedis, et couvrir la période estivale (Le mai-30 sept). Enfin, aucune réduction de nuisance pour les jets n'est envisagé, sachant que ces derniers représentent la majorité de nuisances et de la pollution, et auraient vocation à se retrouver à Nice, situé à moins de 30km, et dont toutes les arrivées se font sur la mer !
27/01/2022	14:17	Aéroport de Cannes Mandelieu - une aberration environnementale toujours dénoncée	Les modifications de l'arrêté du 5 août vont sans doute dans le bon sens, mais le gain pour la population est assez ridicule : La limitation des tours de piste n'empêchera en rien les habitants du bassin cannois d'être survolés toute la journée à moins que ce ne soit de tous ne soient un maximum, compte PMR JOUR. Les restrictions vis à vis de la qualification calpus devrait être en place depuis de nombreuses années, et se voient encore reproduites en 2023. De plus, les niveaux sonores sont beaucoup trop hauts : les avions de catégorie D devraient être interdits, la première ligne pour la A uniquement, la 2ème pour les B et la 3ème pour les C. Les pages de "tranquillité" devraient être étendues aux samedis, et couvrir la période estivale (Le mai-30 sept). Enfin, aucune réduction de nuisance pour les jets n'est envisagé, sachant que ces derniers représentent la majorité de nuisances et de la pollution, et auraient vocation à se retrouver à Nice, situé à moins de 30km, et dont toutes les arrivées se font sur la mer !
27/01/2022	14:21	restrictions constructives	mettre des restrictions d'horaires ne fera que concentrer l'activité en dehors de ces plages de restrictions. les nuisances n'en seront que plus sensibles ! il est bien plus productif limiter l'activité sur toute la durée possible ainsi que de limiter les trajectoires afin de réduire les nuisances.
27/01/2022	16:05	Vote en faveur de la suppression de toutes restrictions qui sont	Cela qui veulent faire fermer l'aérodrome de Cannes Mandelieu ou imposer des restrictions de mouvement sont preuve d'égotisme. « On est bien chez nous et on ne veut pas que les autres viennent faire du bruit » L'aérodrome favorise le développement économique et beaucoup de travailleurs se lèvent tôt le matin et en vivent, nous ne sommes pas tous fonctionnaires ou retraités.
27/01/2022	16:06	Vote en faveur de la suppression de toutes restrictions qui sont	Cela qui veulent faire fermer l'aérodrome de Cannes Mandelieu ou imposer des restrictions de mouvement sont preuve d'égotisme. « On est bien chez nous et on ne veut pas que les autres viennent faire du bruit » L'aérodrome favorise le développement économique et beaucoup de travailleurs se lèvent tôt le matin et en vivent, nous ne sommes pas tous fonctionnaires ou retraités.
27/01/2022	16:22	Révision de l'arrêté de décollage avec les dispositions prévues par la CO.CO.ENVI du 8	Accidents très concernés par le trafic généré par l'aviation légère et les hélicoptères passant "à rase-motte" au-dessus de nos têtes de Boccassins, je considère que les accords passés lors de la CO.CO.ENVI du 8/12/2021 entre associations, élus, gestionnaire et usagers de l'ACM ne régiment qu'une petite partie des nuisances que nous subissons. Les dispositions prévues par la CO.CO.ENVI du 8 ne tiennent pas compte de notre culture de nature à opposer des grandes et aériennes nuisances sonores. Pourquoi ne pas appliquer le même protocole à l'ACM ? et ce qui l'empêche ?
27/01/2022	18:00	Projet d'arrêté concernant l'interdiction de survol de la zone de Cannes Mandelieu	PMR ADJUI 2019 : « Il est troué que SUREMENT, la maison [anonymes] ou je vis avec mon mari DEPUIS 20 ANS - au pied du massif de la Croix-des-Gardes à Cannes-la-Bocca est trouée que la trajectoire de NOMERIEUX MONDRIENET à BASSE ALTITUDE, sans vertige, ainsi que jusqu'aux NOUS N'AVONS OUBLIANT JAMAIS REMARQUÉ de survol d'arrivé au-dessus de chez nous ! Depuis, selon les périodes et les heures, ces passages bruyants et menaçants sont plus ou moins fréquents mais perdurent (sans compter l'ajout d'hélicoptères et de jets). Leur présence à basse hauteur au-dessus du centre de la Bocca est devenue aussi un problème. C'est inacceptable ! Comme peut-on tolérer de tels survols agresseurs et dangereux, sans respect et protection de la population nombreuse de notre localité et connaissant le relief de cette dernière ? Le projet d'arrêté en consultation ne met manifestement pas fin à ces survols à basse altitude et autorise encore bien des abus. Il semble que la culture de l'environnement agisse notamment par l'aéroport y a quelques années est tombée dans les oubliettes. Par ailleurs, il apparaît que des mesures plus strictes ont été décidées s'agissant d'aviation légère ailleurs en France, notamment à Toussus-le-Noble. Ce projet d'arrêté est notoirement insuffisant, nous attendons de la puissance publique qu'elle agisse en conséquence vis-à-vis de sa population.
27/01/2022	18:24	Opposition au projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 6 décembre 1995 portant limitation des conditions	Je suis totalement opposé à ce projet de modification de l'utilisation de l'aérodrome de Cannes-Mandelieu. Cette modification aurait un énorme impact sur la formation des jeunes qui ne peuvent s'entraîner que les WE.
27/01/2022	19:34	Observations du Maire de Mogins	à ma en place de nouvelles restrictions concernant les conditions d'exécution des tours de piste des avions légers permettra d'apporter des améliorations par rapport à la situation actuelle pour les riverains survolés lors des tours de piste. Toutefois, la ville de Mogins considère que la plage sans tour de piste devrait être étendue aux samedis. De plus, cette plage d'interdiction devrait également concerner l'ensemble du trafic aérien excepté celui de la sécurité civile afin de permettre aux populations impactées par les nuisances aériennes de disposer d'un bon temps calme pendant la période estivale
28/01/2022	10:09	Attitude à respecter d'atterrissage	Bonjour, je m'interroge sur l'altitude minimum à respecter au-dessus des habitations pour les avions et plus précisément le survol « croix des gardes »/la « palatine » - en effet, les nuisances sonores sont aussi proportionnelles à l'altitude... pourrais également avoir une information sur la possibilité d'alternance de « couloir aérien » à court de la journée afin de ne pas impacter toujours les mêmes zones d'habitation. D'avance merci de vos réponses. Bien cordialement.
28/01/2022	16:59	Contre les restrictions des activités aéronautiques	Je suis contre ces restrictions et cet arrêté. L'activité aviation légère existait bien avant l'arrivée de nombreux habitants et surtout des plaignants qui sont très minoritaires. Nous avons fait beaucoup d'effort pour réduire les nuisances sonores et notamment la procédure de moindre bruit en vent arrière et les silencieux montés sur les avions font que le bruit est inférieur au bruit environnant. Notre activité a été réduite de moitié depuis ces 20 dernières années, l'effort a largement été fait par les écoles et aéroclubs de la plateforme qui forment nos jeunes à amener en avion les habitants plaignants pour leur déplacement. Respectons la loi d'antériorité de notre activité!
28/01/2022	17:00	Contre les restrictions des activités aéronautiques	Je suis contre ces restrictions et cet arrêté. L'activité aviation légère existait bien avant l'arrivée de nombreux habitants et surtout des plaignants qui sont très minoritaires. Nous avons fait beaucoup d'effort pour réduire les nuisances sonores et notamment la procédure de moindre bruit en vent arrière et les silencieux montés sur les avions font que le bruit est inférieur au bruit environnant. Notre activité a été réduite de moitié depuis ces 20 dernières années, l'effort a largement été fait par les écoles et aéroclubs de la plateforme qui forment nos jeunes à amener en avion les habitants plaignants pour leur déplacement. Respectons la loi d'antériorité de notre activité!
28/01/2022	18:37	Nuisances sonores concernant l'aéroport de Cannes-Mandelieu	Bonjour, Etat-élève pilote à l'aéroport de Cannes-Mandelieu, je me devais de donner mon avis concernant ses éventuelles nouvelles restrictions quant à notre activité aéronautique. Nous avions souvent équipé de silencieux sur les pots d'échappement ce qui réduit considérablement le bruit, nous avons des procédures de régime moteur qui nous adaptent tout au long des différentes phases du vol afin de réduire au maximum les nuisances. L'aéroport est fermé la nuit et le respect des horaires, par l'application des règles de vol dans le but de limiter ces dernières sont scrupuleusement respectés par l'ensemble des pilotes basés et non basés à Cannes-Mandelieu. Nous ne sommes pas là pour entraver les gens, mais pour s'entraîner afin d'acquiescer à sécurité des vols, mais également pour participer au développement touristique et économique de la région et principalement de nos départements du Var et des Alpes-Maritimes. Notre activité est reconnue d'utilité publique par les autorités. Il y a également des dizaines voire des centaines d'élèves-pilotes dans cet aéroport qui sont en école pour apprendre un métier au travers des différentes structures d'enseignement. Les avions sont de plus en plus modernes et plus en plus respectueux de l'environnement. L'aviation électrique se développe à grand pas et celle de l'hydrogène est en phase de développement. Il ne faut pas oublier que l'aéroport était là bien avant ces riverains et qu'ils ne pouvaient pas ignorer la présence d'un aéroport à proximité avant de s'installer. N'oublions pas que la culture aéronautique fait partie de notre pays depuis ses débuts.
29/01/2022	04:16	Projet surarmement dématérialisé qui peut mettre en jeu la sécurité.	L'arrêté proposé a pour but que de calmer quelques agitateurs patentés qui ne s'en satisfont pas. La classification CALPSO a pour but le bruit maximal d'une conversation. Un avion classé B correspond donc à un niveau entre 2 et 4 fois moindre que le bruit maximal d'une conversation (respect il est correspond à une échelle logarithmique et une atténuation de 3dB correspond à un niveau sonore divisé par 2). Les avions effectués des tours de piste volent en vent arrière, en base ou en finale à moins de la moitié de leur puissance maximale et ils occasionnent une gêne de nature à dégrader les conversations qui sont installés dans une zone d'exposition au bruit (domestique) à interrompre leurs conversations. Par ailleurs, des pilotes arrivant d'une navigation sont susceptibles d'effectuer une remise de gaz pour des raisons inhérentes de sécurité. Comment un riverain assailli faire s'il a différencie avec un tour de piste? Les pilotes ayant une bonne connaissance de l'arrêté (et de la manière de le contourner) s'ajoutent donc de nuit à notre remise de gaz au risque de mettre en jeu leur propre sécurité. Ce projet d'arrêté doit donc être retiré.
29/01/2022	10:40	Opposition à cette	Bonjour, je suis opposé à ce projet de décret nuisant à une activité historique sur le territoire de Cannes
29/01/2022	10:41	Opposition à cette	Bonjour, je suis opposé à ce projet de décret nuisant à une activité historique sur le territoire de Cannes
29/01/2022	10:43	Opposition à cette	Je suis opposé à ce projet de décret nuisant à une activité historique sur le territoire de Cannes
29/01/2022	10:43	Opposition à cette	Je suis opposé à ce projet d'arrêté
29/01/2022	10:46	Opposition à cette	Je suis opposé à ce projet d'arrêté
29/01/2022	11:39	L'aéroport est une aberration	L'aéroport est une aberration environnementale. L'arrêté est insuffisant la Roquette sur Stagne est déjà reconnue sinistrée par les activités de l'aéroport. Aujourd'hui ce nouvel arrêté aggrave automatiquement la situation il apparaît nécessaire de ne
29/01/2022	11:40	L'aéroport est une aberration	L'aéroport est une aberration environnementale. L'arrêté est insuffisant la Roquette sur Stagne est déjà reconnue sinistrée par les activités de l'aéroport. Aujourd'hui ce nouvel arrêté aggrave automatiquement la situation il apparaît nécessaire de ne

31/01/2022	17:50	<p>Constatation public concernant le projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 6 décembre 1995 portant limitation des conditions d'attribution de l'aérodrome de Mandelieu (Alpes-Maritimes)</p>	<p>Je vous fais part de mes observations et attentes : En attendant l'observé que l'ensemble de la population des Basses Calanques et Grasse soit soumise par des arrêtés municipaux et des instances nationales à l'obligation d'interrompre toute activité bruyante le samedi entre 12h et 15h ainsi que les dimanches et jours fériés sauf de 12h à 12h 30 afin de ne pas nuire à la tranquillité de leur voisinage. Ces créneaux horaires n'interdisent donc que quelques heures le week-end aux habitants pour mener à la fin les obligations d'entretien et de réparations et leurs activités de loisir sources de nuisances. Cette mesure est justifiée pour « être ensemble » et respecte par le plus grand nombre. A contrario je constate que non continue d'autoriser notamment le samedi entre 12h et 15h (ce qui autorise le survol à basse altitude de nos parcs familiaux) ainsi que de 12h jusqu'à 20h des particuliers à rejoindre le week-end en avion privé. Une résidence secondaire des pilotes apprentis ou amateurs s'assure à leur convenance leur passion bruyante et polluante. Ce traitement de faveur apparaît on ne peut plus contestable compte tenu de toutes les nuisances que nos survols font subir à plusieurs dizaines de milliers d'habitants. D'autre part l'observé que de nombreuses règles nouvelles sont appliquées à l'ensemble de la population Française pour limiter l'impact de nos modes de vie et de nos déplacements sur l'environnement (obligations de travaux pour réduire la consommation énergétique et les émissions de gaz à effet de serre - restriction de circulation pour les véhicules les plus polluants - verbalisation des véhicules polluants - interdiction prochaine des véhicules thermiques - suppression de la circulation de ligne aériennes au profit du train...). Pourtant la population locale constate que des avions très bruyants et visiblement très polluants continuent de survoler nos quartiers de plus en plus densément peuplés, parfois pour des « sauts de puce » et en dépassant largement pour certains à basse altitude la trajectoire dédiée. Par conséquent : 1) Je suis bien sûr favorable à l'extension de la durée de la période estivale de renforcement des restrictions (du 15 juin au 15 septembre) c'est-à-dire au projet d'arrêté. Toutefois, l'exclusion de la période du 1er juin au 15 juin n'est pas justifiée. Cette période est en effet une période de saisonnière et est exclue dans la mesure où elle fait partie de la pleine période touristique. Les températures moyennes sont égales à la période du 1er au 15 septembre le « temps scolaire » est plus long les jours de pluie sont inférieurs de 50% par rapport au mois de septembre. Du 1er juin au 15 septembre la population locale vit soit à l'extérieur (nombreuses ouvertures sont à l'extérieur) 2) Je suis également favorable à l'instauration d'une plage sans tours de piste (à l'exception des avions à propulsion électrique basés sur l'aérodrome) les dimanches et jours fériés pendant la période estivale entre 12h et 15h. Toutefois, il semble incohérent que cette mesure ne soit pas également instaurée le samedi entre 12h et 14h durant la période estivale. Une pause méridienne de nuisances sonores et polluantes à l'heure du déjeuner est une aspiration légitime de santé publique pour toute famille qui suit ces nuisances de 8h à 20h. C'est aussi légitime pour l'ensemble des collègues lycéens et étudiants qui sont en période d'examen. Ils font aussi partie des habitants qui se plaignent des nuisances aériennes. Et les nombreuses familles aux horaires décalés en semaine souhaiteraient que ce créneau horaire du samedi ainsi que celui du dimanche soient respectés par l'ensemble des avions de l'aéroport Cannes Mandelieu durant la période estivale. 3) Je suis favorable à une limitation plus importante des tours de piste pour les appareils légers non basés et ceux non munis de silencieux ainsi qu'à une différenciation entre les avions basés fondés sur la classification CALPSO (avec une entrée différée à l'été 2023) mais en complément : il faudrait que la réglementation française impose enfin : l'obligation d'adapter des silencieux certifiés à l'ensemble des avions de l'aviation légère de loisir et d'affaires comme c'est le cas dans d'autres pays ; l'obligation d'une classification Calpso de l'ensemble des avions privés de l'aviation légère. Une limitation stricte du trafic de l'aviation légère privée ou d'affaires pour les trajets régionaux. Ceci afin de pouvoir réduire drastiquement les survols de zones urbanisées qui ne répondent pas à des critères acceptables en terme d'environnement. Caractériser des zones sensibles et adapter les restrictions en conséquence.</p>	suppression la population parfois pour en et dépass à basse altitude la trajectoire l'exclusion le temps se les jours de la population hennies ou semble lydens et et comme c'est l'obligation Une limitat Ceci afin de pou je remercie l par l'anné afin de souli de cette consultation Madame Messieurs à l'assuranceCarole LE COLOIN carolaprog***
31/01/2022	18:26	Aéroport de Cannes Mandelieu consultation publique	Les observations des copropriétaires de la résidence DELOS DIONYSOUS bd du midi, en bordure de l'aéroport sont : Faire respecter les trajectoires	
31/01/2022	19:30	Nuisance aérienne due au trafic d'objet volant arrivant ou partant de l'aéroport de Cannes Mandelieu	<p>Habitant (anonymisé) à la Bocca sur Saigne, je suis confronté aux survols de la commune par les avions (monoteur, bimoteur, jet et hélicoptères) plus de 80% des avions ne respectent pas le plan de vol qui leur permettrait de survoler moins d'habitations. C'est un ballet incessant d'avions qui circulent en tout sens et qui passent au dessus de chez moi dans le village avec les risques potentiels que cela représente surtout avec l'école primaire où les survols sont à basse altitude et le train atterrisseage qui est très fréquenté. Notre vie est perturbée par le bruit, surtout les monoteurs et un bimoteur en particulier qui réalise plusieurs fois sans s'arrêter semblerait-il. IL Y A POUR LES VEHICULES TERRESTRES (auto, deux roues, camions...etc) DES NORMES EN CE QUI CONCERNE LES EMISSIONS SONORES DUES A L'ECAPPEMENT DES GAZ, POUSSIERE LES AVIONS ONT UN ECAPPEMENT LIBRE. Que dire des particules libérées par la combustion du kérosène ? Ces particules sont nocives pour la santé. Depuis quelques années les difficultés respiratoires ont été de plus en plus nombreuses dans la population survolée par les avions, cela vous ne pouvez l'ignorer. Pouvez-vous apporter votre attention et croyez-moi, Rogaissant depuis plus de quarante ans je constate avec tristesse que la qualité de vie dans ce beau village se dégrade d'année en année avec ce problème récurrent</p>	
01/02/2022	09:10	Survol hélicoptères	Je suis très surpris que ce projet d'arrêté ne s'intéresse pas davantage aux nuisances sonores que nous constatons depuis plusieurs années sur le secteur de la Bocca, et ne prévoit aucune disposition à ce sujet. En effet, au fil du temps, les survols d'hélicoptères sont devenus très dommageables pour la tranquillité et la sécurité des Boccassiens : une zone fortement habitée, sont devenus une nuisance sonore importante. Des vols qui se situent à une zone fortement urbanisée, au dessus d'écoles... Il faut attendre un accident pour que les pouvoirs publics se saisissent du problème ? Ce projet ne prévoit aucune disposition à ce propos. De plus, à l'époque où l'écologie est au cœur de tous les débats, il est anormal que la notion environnementale soit totalement ignorée.	
01/02/2022	09:19	Projet d'arrêté	Monsieur, Madame, à la lecture du projet d'arrêté, je remarque aucune dispositions particulières concernant les survols d'hélicoptères au dessus du quartier de la Bocca. Depuis plusieurs années, le trafic est intensifié et crée des nuisances importantes pour les habitants du quartier. Des survols fréquents, bruyants et à basse altitude au dessus d'une zone fortement habitée, sont devenus une nuisance sonore importante. Et je ne parle pas d'écologie ! Je suis très déçu et je trouve anormal que les pouvoirs publics ne prennent pas en compte l'environnement des habitants de la Bocca. Nous demandons simplement de vivre dans la tranquillité et la sécurité	
01/02/2022	11:12	Contestation contre des restrictions à l'aéroport de Cannes mandelieu	<p>Bonjour je suis un élève de l'ATC de LIACA qui est situé à l'aéroport de Cannes Mandelieu. Je ne suis pas d'accord pour des restrictions pour des tours de piste. Je suis très déçu de voir que les tours de piste pour nous les élèves c'est un exercice très très épuisant, pour nous c'est un exercice qu'on attend avec une impatience car c'est un programme l'un des très importants savoir de notre métier. En effet, au fil du temps, les survols d'hélicoptères sont devenus très dommageables pour la tranquillité et la sécurité des Boccassiens : une zone fortement habitée, sont devenus une nuisance sonore importante. Des vols qui se situent à une zone fortement urbanisée, au dessus d'écoles... Il faut attendre un accident pour que les pouvoirs publics se saisissent du problème ? Ce projet ne prévoit aucune disposition à ce propos. De plus, à l'époque où l'écologie est au cœur de tous les débats, il est anormal que la notion environnementale soit totalement ignorée.</p>	
01/02/2022	11:12	non à l'assassinat de l'aviation légère	<p>Le Code de la construction et de l'habitation est formel sur ce point : il dispose que "les dommages causés aux occupants d'un bâtiment par des nuisances dues à des activités (...) aéronautiques n'entraînent pas droit à réparation lorsque le permis de construire (...) ou l'acte authentique ou la prise de bail (ont été) établis postérieurement à l'existence des activités les occasionnant (...)". L'arrêté est en parfaite contradiction avec les études officielles publiées.</p>	
01/02/2022	11:13	Plainte irrécusable	<p>Le Code de la construction et de l'habitation est formel sur ce point : il dispose que "les dommages causés aux occupants d'un bâtiment par des nuisances dues à des activités (...) aéronautiques n'entraînent pas droit à réparation lorsque le permis de construire (...) ou l'acte authentique ou la prise de bail (ont été) établis postérieurement à l'existence des activités les occasionnant (...)". En fait, et si l'on considère que le terrain de Cannes existe depuis 1907, qu'il est devenu un aéroport international en 1950, avec notamment des vols réguliers Air France, et qu'il y a très peu de chance pour que l'un quelconque des riverains puisse montrer un bail à son nom, ou un permis de construire à son nom, ou un acte authentique à son nom, datant de plus de 92 ans à ce jour, alors aucun riverain ne peut donc se plaindre valablement de l'existence d'une activité industrielle parfaitement légale et opérant de façon réglementaire, prévoyant à son emménagement dans cette zone. En conséquence, les mesures de restrictions visant l'aviation à Cannes, qui bénéficient donc de cette notion d'antériorité parfaitement inscrite dans la loi, sont clairement sans base légale, discriminatoires, et doivent être retirées.</p>	
01/02/2022	11:13	non à l'assassinat de l'aviation légère	<p>Le Code de la construction et de l'habitation est formel sur ce point : il dispose que "les dommages causés aux occupants d'un bâtiment par des nuisances dues à des activités (...) aéronautiques n'entraînent pas droit à réparation lorsque le permis de construire (...) ou l'acte authentique ou la prise de bail (ont été) établis postérieurement à l'existence des activités les occasionnant (...)". L'arrêté est en parfaite contradiction avec les études officielles publiées.</p>	
01/02/2022	11:15	Restrictions illégales	<p>Les plaintes formulées par les riverains sont irrécusables. Le Code de la construction et de l'habitation est formel sur ce point : il dispose que "les dommages causés aux occupants d'un bâtiment par des nuisances dues à des activités (...) aéronautiques n'entraînent pas droit à réparation lorsque le permis de construire (...) ou l'acte authentique ou la prise de bail (ont été) établis postérieurement à l'existence des activités les occasionnant (...)". Ainsi prétexter pour des raisons fallacieuses d'une quelconque gêne alors que les riverains ont acheté en toute connaissance de cause leur bien est au mieux de la mauvaise foi, au pire de la réécriture du droit ce qui, dans une démocratie comme la France, est une insulte à nos valeurs.</p>	
01/02/2022	11:25	Déaccord	<p>Bonjour, je me permets de vous faire connaître mon désaccord en ce qui concerne cette modification de l'arrêté du 06 décembre 1995. Bien cordialement.</p>	
01/02/2022	11:26	Contre la restriction	<p>Bonjour, je suis contre les restrictions à l'encontre de l'aéroport de Cannes mandelieu pour est été, les avions n'occasionnent aucune gêne sonore du à son activité saisonnière</p>	
01/02/2022	11:44	Monsieur	<p>Je suis contre toute limitation surtout si elle est injustifiée comme c'est le cas en l'épée</p>	
01/02/2022	11:54	déaccord	<p>Bonjour, je me permets de vous faire connaître mon désaccord en ce qui concerne cette modification de l'arrêté du 06 décembre 1995. Bien cordialement.</p>	
01/02/2022	11:57	déaccord	<p>Bonjour, je me permets de vous faire connaître mon désaccord en ce qui concerne cette modification de l'arrêté du 06 décembre 1995. Bien cordialement.</p>	
01/02/2022	11:59	déaccord projet d'arrêté	<p>Bonjour, je me permets de vous faire connaître mon désaccord en ce qui concerne cette modification de l'arrêté du 06 décembre 1995. Bien cordialement.</p>	
01/02/2022	12:05	Trop de restrictions portant notre activité	<p>Bonjour à tous, je m'étonne que ce projet d'arrêté fasse l'objet d'une consultation publique désormais. J'ai participé à la commission consultative de l'environnement et je ne crois pas qu'on nous ait dit que ce projet allait faire l'objet d'une consultation publique. C'est dommage. Faut-il toujours remettre en cause ce qui a été voté par toutes les personnes qui ont participé à ces débats ? Personnes qui ont été nommées par la Préfecture et représentatives des différents points de vue. Nous avons travaillé presque un an avec les services de l'Etat, les collectivités, les associations de riverains pour trouver d'accord sur des restrictions intelligentes et acceptables par tous. Je trouve que les restrictions sont déjà très importantes dans cet arrêté. Nous devons faire face à de nouvelles contraintes - pas uniquement aéronautiques - tous les jours pour sauvegarder nos activités. Cela devient impossible à gérer.</p>	
01/02/2022	12:14	Opposition à la nouvelle réglementation plus restrictive sur l'aéroport de Cannes	<p>Bonjour, Comme vous l'évoquez, la réglementation à Cannes est déjà la plus restrictive. Je suis opposé à durcir une nouvelle fois celle-ci car cela impacterait principalement les centres école et mettrait en péril le développement de cette activité qui est très formatrice pour les jeunes (et moins jeunes). Je ne sais pas si vous avez une simple passion, elle débouche sur un métier. L'aéroport est présent depuis bien plus longtemps que la plupart des riverains. Je ne pense pas que ces derniers puissent faire valoir les nuisances, ce serait trop facile de s'installer puis de se plaindre de l'environnement. Quelle sera la suite ? L'augmentation ? Le PMU du coin ? L'agriculture ? Des mesures strictes existent déjà (moins bruit, zones interdites de survol...). La réglementation sur les équipements des avions fait également que les avions ne sont pas très bruyants (beaucoup moins que certains avions de nos jours) et qu'ils sont plus silencieux (moins de bruit, moins de pollution, moins de nuisances). Les avions sont plus silencieux, les restrictions sur l'aéroport de Cannes ne donneront pas un bon signal et perturberont l'apprentissage des élèves. Je vous remercie pour cette prise en compte Cordialement</p>	

01/02/2022	12-26	Actions proposées insuffisantes pour réduire les nuisances aéroportuaires	Le simple renforcement des restrictions de la durée de la période estivale ne peut pas satisfaire les habitants exaspés par l'augmentation des survols et le manque d'écoute de l'aéroport de Cannes Mandelieu. Aujourd'hui de nombreux pilotes de jets ne respectent pas les trajectoires et les altitudes de vol sans aucune sanction. Au vu du grand nombre d'avions qui arrivent par le sud il serait plus pertinent d'augmenter les atterrissages par la mer tout en maintenant les décollages par la mer. Pour les avions arrivant par l'est, modifier légèrement leur trajectoire pour éviter le survol du quartier des «Rouques» (survol du chapiteau blanc en direction du rond point d'Orsi), interdire les nouvelles rotations de jets entrant l'aéroport de Nice et celui de Cannes Mandelieu. De plus d'autres aéroports (avions légers) ne respectent pas la trajectoire courte, leur nombre est en très nette augmentation. Les 30 moteurs extrêmement bruyants devraient être interdits de survol des habitations. Il faut aussi interdire aux avions école le survol de piste avec le survol des zones habitées ou l'imposer comme « aère de jour » le survol de la mer. Pour terminer, imposer aux Hélicoptères qui sont extrêmement bruyants et polluants, le survol de zones non habitées. Pour conclure, les nuisances subies par les riverains sont de plus en plus alarmantes. Les restrictions proposées sont loin de répondre aux attentes des habitants : «Diminuer la pollution – Réduire les troubles liés aux nuisances sonores – Supprimer les risques d'accidents liés aux survols Mieux que de mettre en place des restrictions il serait judicieux de fermer l'aéroport de Cannes Mandelieu avec le report du trafic sur l'aéroport de Nice. En vous remerciant pour la consultation.»
01/02/2022	12-28	Démocratie	A quel bon organiser des commissions multipartites d'experts si les résultats, donc les compromis qui en sortent, sont immédiatement remis en cause par des consultations publiques ? La France ne peut pas se réduire à un pays de village pour oques tendres et terrails qui n'appréent qu'un silence absolu dans bruits boules coupes du monde extérieur. Financer les emplois locaux bruyants les emplois défavorisés tels sur la plateforme cannoise ? des gens y travaillent, se forment à leur futurs métiers et/ou y vivent leur passion pour l'air en grâce à des clubs, des écoles, des entreprises qui perpétuent la longue tradition aéronautique française.
01/02/2022	12-32	Avis contre des restrictions d'exploitation de l'aérodrome de Cannes Mandelieu	Les plaintes formulées par les riverains sont irraisonnables et les mesures proposé totalement inadapté et anti social. Nous habitons nous même proche du circuit de piste. Cannes toutes les riverains nous sommes été parfaitement au courant de l'existence de ce terrain, déjà sur place de plus de 100 ans!!! donc aussi lors de notre naissance ainsi que l'achat de notre maison. En plus ces restrictions penalisent les maiors personnes. Les petits avions qui sont piloté par des gens "normaux" qui vivent pour leur passion et qui d'ailleurs font le moins de bruit sont ceux qui seront le plus touché par ces mesures, tandis que les milliardaires avec leur grand jets continueront à voler et à émettre du bruit comme il le veulent. Cette inégalité social déjà très existant sur le terrain de Cannes Mandelieu depuis sa privatisation serait encore aggravée. La région doit se demander: Est ce que la cote d'azur doit être que un parc de jeu pour les plus riches pendant quelque semaines à l'année ou est ce qu'il reste de la place pour les habitants aussi pour faire leur vit et trouver leurs plaisir ? Et est ce que nous permettons aussi des personnes normales, qui vivent pour leur passion (l'aviation et voyages en petits avions) d'accéder au département de. Il n'existe aucune alternative à Cannes pour les petits avions, les petits avions a moins de deux tonnes en particulier. C'est le seul terrain plus de une heure de voiture accessible à des avions à moteur avec une infrastructure exploitable. l'Espagne n'est pas du tout adapté et d'ailleurs les avions motorés ne sont pas la bienvenue chez eu car l'exploitant est un aéroclub de planeur), La Mole et Nice sont déjà restreint de façon a être accessible plus que a des multimillionnaires et milliardaires. Ceci est, les avions continueront à réduire leur bruit. Les émissions de bruit des nouveaux appareils diminuent continuellement et ainsi le niveau de bruit pour les riverains. En outre le bruit sonore pour les riverains est déjà en constante diminution, donc le contraire de ce que prétendent certains. Le terrain de Cannes Mandelieu est un des terrains le plus importantes de la France pour l'aviation générale. Il est la seule porte d'entrée pour tous qui veulent y rendre en petite avion et qui ne sont pas de multimillionnaires ou milliardaires. Pour toutes ces utilisations le terrain et son exploitation sans restriction est de la plus grande importance. Si on veut vraiment réduire le bruit sur le terrain et le trafic, il faut exploiter toutes les avions au dessus de 5,7 tonnes et surtout les hélicoptères qui qui transportent des très riches du matin au soir pour leur petites sentis pendant la journée émettent beaucoup plus de bruit et cela pas seulement en proximité du terrain mais dans toute la région.
01/02/2022	12-47	Soyons raisonnables!	L'aéroport de Cannes Mandelieu existe depuis près d'un siècle, avec une activité d'aviation légère en baisse depuis plusieurs années, complétée par des procédures anti-bruit strictes et mises en place par tous les acteurs concernés. Compte tenu du principe d'autonomie, le projet d'arrêté n'a donc pas de base légale, ni légitime, tant sur le fond que sur la forme. Au delà de possibles visées électoralistes et/ou dénigratoires cyniques, ce projet n'a évidemment pas lieu d'être mené plus loin. Merci de votre attention.
01/02/2022	13-10	laissez vivre nos avions	Notre pays a une grande culture de l'aviation, de Bleriot à Saint Expéry, du concordé à Airbus, notre culture aéronautique s'est toujours développée dans le respect de son environnement à travers un maillage d'aéroclubs associatifs sans égard dans le monde. Ce respect de notre environnement s'est construit grâce à des règles et une écoute et jamais par une pression extrémiste unilatérale et non éclairée. Les aéroclubs et leurs pilotes sont très sensibles au respect des règles de nuisances sonores et ont toujours répondu présents. Déjà mais l'activité même est menacée par des restrictions de plus en plus arbitraires et absurdes, alors que les barrières technologiques liées à l'utilisation de l'électrique commencent doucement à s'ouvrir et l'avenir apporte des solutions propres et encore plus silencieuses. Mais pour cela nous avons besoin de continuer à vivre, à s'entraîner en tour de piste pour la sécurité des vols et à faire partager cette passion et la transmettre comme elle nous l'a été transmise. L'aérodrome de Mandelieu ne doit pas devenir musée. Les terrains non basés sur des plates-formes accessibles dans les alpes maritimes, en plus de respecter nos amis tous les règles en vigueur, les pilotes non basés aussi un maillon important de l'activité économique de notre plateforme. Cette aéroclub a plus de 100ans, ne laissons pas quelques nouveaux venus s'installer à proximité en toute connaissance de cause puis démolir ou en scandale, qu'ils viennent plutôt découvrir cette activité enrichissante et passionnante pouvant créer de nombreuses vocations chez leurs enfants.
01/02/2022	13-18	Restrictions injustifiées	Bonjour, Je ré mets en cause le bien fondé des ces restrictions pour plusieurs raisons : - l'activité d'aviation légère de l'aéroport de Cannes-Mandelieu est en constante diminution ces dernières années, et ce même avant la période COVID. Les acteurs de l'aéroport ont déjà fait beaucoup d'efforts dans le sens de la limitation des nuisances sonores (terrain fermé la nuit, avions légers équipés de silencieux, trajectoire VPT 17, tours de piste précis avec espaces "fonds bleu" non survolés, trajectoires d'approche...) - Aucune preuve du bruit généré par l'aviation légère n'a été apporté par les autorités et les associations de riverains. Les mesures de bruit confondent aviation légère et trafic jet. En recherche, seul l'aviation légère est gênée dans cet arrêté. Il y a la grande injustice : - l'aviation légère est d'utilité commune et sert notamment à former les pilotes de demain. Réduire son activité et peser financièrement sur les aéroclubs (notamment avec l'installation de silencieux sur les avions) est contre-productif. Je conduirai un rappelant l'article du Code de la construction et de l'habitation : "les dommages causés aux occupants d'un bâtiment par des nuisances dues à des activités chronologiques n'incluent pas droit à réparation lorsque le permis de construire ou l'acte authentique ou la prise de bail (ou des) établis postérieurement à l'exécution des activités les occasionnent". Je vous remercie, Cordialement,
01/02/2022	13-34	Absence sur les HELICOPTERES qui nous survolent	Je réside à Cannes la Bocca depuis de très nombreuses années et je vois de plus en plus d'avions et d'hélicoptères qui nous survolent à faible hauteur. C'est totalement anormal d'autoriser ces pratiques au dessus d'une ville comme Cannes au regard du danger et du bruit pour les habitants. L'arrêté proposé est loin de régler cette situation. Recevez mes salutations.
01/02/2022	13-39	Monsieur	Les plaintes formulées par les riverains sont irraisonnables : le Code de la construction et de l'habitation est formel sur ce point : il dispose que "les dommages causés aux occupants d'un bâtiment par des nuisances dues à des activités [...] aéronautiques n'incluent pas droit à réparation lorsque le permis de construire [...] ou l'acte authentique ou la prise de bail (ou des) établis postérieurement à l'exécution des activités les occasionnent [...]". En clair, et si l'on considère que le terrain de Cannes existe depuis 1907, qu'il est devenu un aéroport international en 1930, avec notamment des vols réguliers Air France, et qu'il y a très peu de chance pour que "un quelconque des permis puisse montrer un bail à son nom, ou un permis de construire à son nom, ou un acte authentique à son nom, ou un acte authentique à son nom, alors aucun riverain ne peut donc se plaindre valablement de l'existence d'une activité industrielle parfaitement légale et opérant de façon réglementaire, préexistante à son emménagement dans cette zone. En conséquence, les mesures de restrictions visant l'aviation à Cannes, qui bénéficient donc de cette notion "d'antériorité" parfaitement inscrite dans la loi, sont strictement sans base légale, discriminatoires, et doivent être retirées.
01/02/2022	13-40	Monsieur	Les plaintes formulées par les riverains sont irraisonnables : le Code de la construction et de l'habitation est formel sur ce point : il dispose que "les dommages causés aux occupants d'un bâtiment par des nuisances dues à des activités [...] aéronautiques n'incluent pas droit à réparation lorsque le permis de construire [...] ou l'acte authentique ou la prise de bail (ou des) établis postérieurement à l'exécution des activités les occasionnent [...]". En clair, et si l'on considère que le terrain de Cannes existe depuis 1907, qu'il est devenu un aéroport international en 1930, avec notamment des vols réguliers Air France, et qu'il y a très peu de chance pour que "un quelconque des permis puisse montrer un bail à son nom, ou un permis de construire à son nom, ou un acte authentique à son nom, ou un acte authentique à son nom, alors aucun riverain ne peut donc se plaindre valablement de l'existence d'une activité industrielle parfaitement légale et opérant de façon réglementaire, préexistante à son emménagement dans cette zone. En conséquence, les mesures de restrictions visant l'aviation à Cannes, qui bénéficient donc de cette notion "d'antériorité" parfaitement inscrite dans la loi, sont strictement sans base légale, discriminatoires, et doivent être retirées.
01/02/2022	15-01	UNE ABERRATION D PLUS III	Les habitants des constructions postérieures à la création de l'aérodrome se plaignent. Il devrait exister et murir leur choix avant même de décider de l'installer sur site. Une éléme minorité qui vient une nouvelle fois perturber les autres ! Le niveau de bruit est en constante diminution, au contraire de ce que prétendent certains : L'activité de l'aviation légère a baissé de moitié ces 20 dernières années. L'également, ces chiffres sont officiels. En outre, la législation a imposé depuis des années des mesures complémentaires visant à réduire l'empreinte sonore des appareils : hausse de l'altitude du tour de piste - procédure "moindre bruit" réduisant à vitesse et l'empreinte sonore des appareils - double silencieux sur tous les avions légers des écoles de pilotage l'Etat et l'aéroport coopèrent afin d'assurer une veille constante quant au respect des mesures en vigueur. Ces mesures sont respectées à la lettre, l'attitude respectueuse des pilotes étant d'ailleurs saluée par l'Etat et les riverains eux-mêmes, officiellement, en séance de la Commission CEE. Par conséquent, les plaintes ne peuvent viser l'aviation légère, et toutes mesures de restriction à son encontre sont sans fondement...
01/02/2022	15-06	Intéret du département	Bonjour, Les restrictions touchant Cannes sont un non sens : L'aérodrome de Cannes est la seule plateforme départementale. Les habitants qui se plaignent ont acheté, fait construire en connaissance de cause, le prix d'achat de leur bien a été réduit en conséquence. Doit aussi se poser la question du toujours plus, plus d'habitants, plus de patronage, plus de restrictions... pour quel mode de vie ? La plaine de Cannes-Mandelieu ne doit pas abriter de nouveaux projets de construction. En espérant que le bien public de long terme trumpse des petits intérêts courts termes.
01/02/2022	16-39	Opposé au projet	L'aérodrome de Cannes Mandelieu constitue une chance pour les ressortissants particuliers et professionnels des alpes maritimes et du var. Son implantation et son historique préviennent sur les points les plus sensibles qui sont installés en proximité de l'aérodrome en toute connaissance de cause. La même comportement que ceux qui s'installent à la campagne et mènent un combat pour faire cesser le chag du coq ! L'aviation légère Française est également un héritage qu'il convient de protéger. Il est inconcevable qu'une poignée de neo-riverains puissent y porter atteinte. Je suis farouchement contre cette mesure liberticide !
01/02/2022	16-44	Aéroport Cannes Mandelieu: Toujours plus de nuisances pour la population de tout bassin n	Les nouvelles restrictions, pourtant pas, cela va probablement dans le bon sens pour les riverains survolés lors des tours de piste. Toutefois cela devrait être appliqué également le samedi. D'autre part, le renforcement des restrictions dans le cadre des plages de "tranquillité/calme" qui devraient inclure les samedi devraient s'étendre du 1er Mai au 30 Septembre et ceci pour tous les vols y compris les jets. En effet, rien ne semble être envisagé pour les jets concernant les nuisances sur tout le bassin tant sonores que pour la pollution atmosphérique toutes dues de plus en plus importantes.
01/02/2022	16-45	Survol des jets	Rien n a été fait pour le survol des jets et autres appareils A basse altitude au dessus de nos maisons L été chez nous c est insupportable on vit au rythme des ces personnes qui se promènent au dessus de nos têtes a grand fracas de réacteurs A croire que cela n'intéresse personne à par les habitants de La Roquette qui eux subissent!
01/02/2022	16-48	La sécurité avant tout	L'entrainement des pilotes en tours de piste est à base de la sécurité dans le domaine de l'aviation. Toute restriction dans cet entrainement a pour conséquence directe un abaissement du niveau de sécurité pour tous, y compris les riverains. D'autre part, les pilagnants ne peuvent se débarrasser du fat qu'ils ont librement choisi de s'installer dans une zone où préexistait l'activité aéronautique, depuis plus d'un siècle maintenant.

01/02/2022	17.50	Projet d'arrêté de limitation des nuisances sur l'aéroport de Cannes	Concernant les aéronefs basés, un gros effort financier a déjà été fait pour limiter les nuisances sonores, en installant des silencieux performants sur les avions basés. Nos avions basés à Cannes font un niveau de bruit de 2 à 4 fois plus faible que celui autorisé par l'Etat. Les procédures de moindre bruit, après concertation et accord des riverains, depuis quelques années, sont en conformité avec les arrêtés de l'Etat et les pilotes basés les respectent. Des améliorations ont été apportées. Qu'il des jets privés, commerciaux et bi-réacteurs arrivent pour les divers festivals régionaux et dont le niveau de bruit est nettement plus élevé que celui des basés? Pas de silencieux pour eux? Pourquoi cette remise en cause permanente du fonctionnement de l'aéroport? Si c'est la suppression de l'aéroport qui est visée par restrictions successives, aurait le dire. Habiter près d'un aéroport est un choix fait de longue date: personne ne peut arguer que des avions viennent et partent. L'activité commerciale qui en découle est aussi un gain dont il faut tenir compte. Et il n'est pas interdit de changer de quartier.
01/02/2022	18.17	Réponse à la consultation public	Les activités aéronautiques de l'aéroport de Cannes Mandelieu ont toutes leur légitimité ne serait ce que par leur antériorité sur la zone. Par ailleurs les aéroclubs assurent la formation de base des futurs pilotes professionnels civils ou militaires depuis le début du 20ème siècle. Nous avons fait dans les 10 dernières années des actions très importantes pour diminuer l'impact de nos vols sur les riverains de l'aéroport et nous sommes prêts à continuer dans ce sens par tous les moyens à notre disposition dans la mesure où ils ne viennent pas en opposition avec notre raison d'être, c'est à dire la formation et pilotage ouverte à tous. Les restrictions qui font l'objet de cette consultation vont pour nous dans le sens opposé aux intérêts des pilotes actuels et futurs. Nous continuerons néanmoins à proposer des mesures qui sont en mesure de diminuer nos impacts sur l'environnement pour préparer le futur dans les meilleures conditions. Président de l'Aéroclub d'Antibes
01/02/2022	18.18	Réponse à la consultation	Les activités aéronautiques de l'aéroport de Cannes Mandelieu ont toutes leur légitimité ne serait ce que par leur antériorité sur la zone. Par ailleurs les aéroclubs assurent la formation de base des futurs pilotes professionnels civils ou militaires depuis le début du 20ème siècle. Nous avons fait dans les 10 dernières années des actions très importantes pour diminuer l'impact de nos vols sur les riverains de l'aéroport et nous sommes prêts à continuer dans ce sens par tous les moyens à notre disposition dans la mesure où ils ne viennent pas en opposition avec notre raison d'être, c'est à dire la formation et pilotage ouverte à tous. Les restrictions qui font l'objet de cette consultation vont pour nous dans le sens opposé aux intérêts des pilotes actuels et futurs. Nous continuerons néanmoins à proposer des mesures qui sont en mesure de diminuer nos impacts sur l'environnement pour préparer le futur dans les meilleures conditions. Président de l'Aéroclub d'Antibes
01/02/2022	18.21	avancer en acceptant la consultation	Je trouve les nouveaux aménagements très raisonnables. Le Suivre à une belle activité aéronautique, elle peut être une inspiration. La courtoisie le respect des règles sont consentuels. La collaboration fonctionne. La plateforme de Cannes offre un joli spectacle de beaux vols en volants. En favorisant les décollages sur la mer, les plus fortes nuisances sont évitées. Nourissons-nous des bons côtés aussi. Bien à Tous,
01/02/2022	18.33	Proteste contre les restrictions injustifiées	Je proteste contre les restrictions injustifiées, débore non.
01/02/2022	18.37	Proteste contre les restrictions injustifiées	Je proteste les restrictions injustifiées, non pour moi
01/02/2022	19.12	RESTRICTIONS INJUSTIFIEES PRELIEVE A LFMD	Les plaintes formulées par les riverains sont irrévocables : Le Code de la construction et de l'habitation est formel sur ce point : il dispose que "les dommages causés aux occupants d'un bâtiment par des nuisances dues à des activités (...) aéronautiques n'entraînent pas droit à réparation lorsque le permis de construire (...) ou l'acte authentique ou la prise de bail (ont été) établis postérieurement à l'existence des activités les occasionnant (...)". En clair, et si l'on considère : que le terrain de Cannes existe depuis 1907, qu'il est devenu un aéroport international en 1930, avec notamment des vols réguliers Air France, et qu'il y a très peu de chance pour que l'un quelconque des riverains puisse montrer un bail à son nom, ou un permis de construire à son nom, ou un acte authentique à son nom, datant de plus de 92 ans à ce jour, alors aucun riverain ne peut donc se plaindre valablement de l'existence d'une activité industrielle parfaitement légale et opérant de façon réglementaire, préexistante à son aménagement dans cette zone. En conséquence, les mesures de restrictions visant l'aviation à Cannes, qui bénéficie donc de cette notion d'antériorité parfaitement inscrite dans la loi, sont clairement sans base légale, discriminatoires, et doivent être retirées.
01/02/2022	19.34	Pour les avions	Je suis anti restrictions des vols pour l'été
01/02/2022	19.35	Sécurité des vols	Je suis pour la prise en compte des nuisances occasionnées aux riverains mais il ne faut pas oublier que la grande majorité des pilotes volent peu et ne pas leur permettre de s'entraîner ne va pas dans le sens de la sécurité des vols, seule une pratique régulière des exercices de panne moteur permettra d'éviter un problème majeur si une panne devait survenir lors d'un décollage. Il pourrait être envisagé de remonter les altitudes des circuits de piste plutôt que de limiter les mouvements
01/02/2022	19.39	Sécurité des vols	Je suis pour la prise en compte des nuisances occasionnées aux riverains mais il ne faut pas oublier que la grande majorité des pilotes volent peu et ne pas leur permettre de s'entraîner ne va pas dans le sens de la sécurité des vols, seule une pratique régulière des exercices de panne moteur permettra d'éviter un problème majeur si une panne devait survenir lors d'un décollage. Il pourrait être envisagé de remonter les altitudes des circuits de piste plutôt que de limiter les mouvements
01/02/2022	20.05	Sécurité	Les restrictions multiples dans de nombreux aéroports en France va à l'encontre de la sécurité des vols. Un pilote doit pouvoir avoir accès à différentes plateformes pour son entraînement, par exemple pour y trouver du vent de travers quand celui-ci n'est pas présent sur son aéroport de départ. Lors de conditions météo particulières, le pilote doit pouvoir accéder à ces plateformes à tout moment. En cas de besoin, les restrictions entraînent une baisse de l'entraînement, dommageable pour la sécurité des vols. Enfin les restrictions, plutôt que de diriger le trafic, entraînent un engorgement des espaces et des aéroports restent ouverts, d'où à nouveau un problème de sécurité important et aussi plus de trafic / bruit pour les riverains qui à leur tour demanderont des restrictions.
01/02/2022	20.07	Sécurité	Les restrictions multiples dans de nombreux aéroports en France va à l'encontre de la sécurité des vols. Un pilote doit pouvoir avoir accès à différentes plateformes pour son entraînement, par exemple pour y trouver du vent de travers quand celui-ci n'est pas présent sur son aéroport de départ. Lors de conditions météo particulières, le pilote doit pouvoir accéder à ces plateformes à tout moment. En cas de besoin, les restrictions entraînent une baisse de l'entraînement, dommageable pour la sécurité des vols. Enfin les restrictions, plutôt que de diriger le trafic, entraînent un engorgement des espaces et des aéroports restent ouverts, d'où à nouveau un problème de sécurité important et aussi plus de trafic / bruit pour les riverains qui à leur tour demanderont des restrictions.
01/02/2022	20.36	Antériorité	L'antériorité des installations remonte à 1907. Je crois que tout est dit... si vous faites l'acquisition d'un bien proche d'un vole de chemin de fer il est évident que vous bénéficiez des trains. Voilà tout
01/02/2022	20.40	Mon avis	Bonjour, voici l'avis d'un pilote : la procédure du tour de piste étant destinée à l'entraînement des pilotes et des élèves pilotes, elle est indispensable pour assurer la sécurité aussi bien de ces derniers que des personnes surveillées dans un souci démocratique il est nécessaire de ne pas restreindre le plage horaires des week end car certains s'agissent il'ont que ces moments pour apprendre à piloter merci de votre attention
01/02/2022	20.45	Qu'il des résidents et entreprises de Cannes.	Bonjour, Quelles évolutions pour le propriétaire d'un avion ayant une résidence à Cannes (principale ou secondaire) le propriétaire d'un avion ayant une entreprise à Cannes. le propriétaire d'un avion qui loue son avion occasionnel à d'autres pilotes privés au départ de Cannes. le propriétaire d'un avion qui a une entreprise à Cannes dont l'objet social est le négoce, l'achat, la vente et la location d'avions sur Cannes Qu'il des critères pour faire reconnaître un avion basé sur Cannes? Mes interrogations concernent les avions inférieurs à 3 tonnes, et en particulier les petits monomoteurs. Cordialement,
01/02/2022	20.51	Contre ce projet d'arrêté	Je suis contre ce projet d'arrêté concernant l'aérodrome de Cannes-Mandelieu. L'aéronautique française ne cesse de s'améliorer et d'innover en terme de nuisance sonore et de pollution. Les pilotes basés et extérieurs sont très sensibles à chaque spécificité du terrain, les aéronefs sont moins bruyant et plus performant. A l'heure où l'on construit hôtel et complexe immobilier sur notre littoral français il faudrait limiter la formation et la venue de quelques aéronefs par jour? Chaque piste d'amélioration est étudiée par tous à son échelle pour co-habiter avec les riverains (très souvent après la création de l'aérodrome) mais ce projet ne me paraît pas cohérent et équilibré.
01/02/2022	21.29	Savoirs un bien commun à tous	J'aimerais que nous nous souvenions que cet aéroport a été créé en 1905, et qu'il a permis le développement de notre aviation, et plus même, de notre culture commune. Des générations de pilotes y ont été formé. Réduire son activité pour quelques bruits, souvent moindre que ceux des véhicules terrestres, et parfois même ceux des cris d'enfants est-il proportionné? Savons la tolérance.
01/02/2022	22.17	Pilote à l'oreille sensible	Ces mesures sont contre productives: les tours de piste sont de toute façon nécessaires à l'apprentissage des élèves pilotes et auront donc lieu sur d'autres plages horaires (jusqu'à 10h le matin par exemple). D'autre part les nuisances proviennent essentiellement des avions à réaction qui passent à basse hauteur au dessus des habitations lors de leur approche et non des appareils en tour de piste. Si la plage horaire allouée aux tours de piste est restreinte cela conduira à plus de trafic sur les plages restantes et donc des bouchons dans la circulation d'aérodrome avec risque d'avions faisant des retours ou des trajectoires de retournement ce qui l'arrangera plus problème.
01/02/2022	22.50	Discrimination	Différencier aéronefs basés et aéronefs non-basés est discriminatoire, notamment pour les pilotes qui souhaitent transférer pour un ravitaillement avant un vol vers la Corse. Fermer la période de restrictions n'est pas souhaitable.
01/02/2022	22.51	Discrimination	Différencier aéronefs basés et aéronefs non-basés est discriminatoire, notamment pour les pilotes qui souhaitent transférer pour un ravitaillement avant un vol vers la Corse. Fermer la période de restrictions n'est pas souhaitable.
01/02/2022	23.22	Contre les restrictions de l'aéroport Cannes Mandelieu aux aéronefs basés	Les limitations prévues à la circulation aérienne sur l'aérodrome de Cannes-Mandelieu sont sans fondement. L'aéroport existait bien avant les constructions qui se sont élevées autour en pleine connaissance de cause. Les avions basés sont équipés de silencieux, respectent des trajectoires de moindre bruit et réduisent la puissance lors du passage du trait de côte. De plus le trafic a diminué constamment depuis plusieurs années. Une restriction d'accès pourrait être imposée aux aéronefs extérieurs non munis de silencieux plutôt que des restrictions aux aéronefs basés qui respectent les procédures.
01/02/2022	23.23	Contre les restrictions de l'aéroport Cannes Mandelieu aux aéronefs basés	Les limitations prévues à la circulation aérienne sur l'aérodrome de Cannes-Mandelieu sont sans fondement. L'aéroport existait bien avant les constructions qui se sont élevées autour en pleine connaissance de cause. Les avions basés sont équipés de silencieux, respectent des trajectoires de moindre bruit et réduisent la puissance lors du passage du trait de côte. De plus le trafic a diminué constamment depuis plusieurs années. Une restriction d'accès pourrait être imposée aux aéronefs extérieurs non munis de silencieux plutôt que des restrictions aux aéronefs basés qui respectent les procédures.
01/02/2022	23.24	Contre les restrictions de l'aéroport Cannes Mandelieu aux aéronefs basés	Les limitations prévues à la circulation aérienne sur l'aérodrome de Cannes-Mandelieu sont sans fondement. L'aéroport existait bien avant les constructions qui se sont élevées autour en pleine connaissance de cause. Les avions basés sont équipés de silencieux, respectent des trajectoires de moindre bruit et réduisent la puissance lors du passage du trait de côte. De plus le trafic a diminué constamment depuis plusieurs années. Une restriction d'accès pourrait être imposée aux aéronefs extérieurs non munis de silencieux plutôt que des restrictions aux aéronefs basés qui respectent les procédures.

02/02/2022	00-35	Restrictions injustifiées	<p>1- Les plaintes formulées par les riverains sont irrécouvrables : Le Code de la construction et de l'habitation est formel sur ce point : il dispose que "les dommages causés aux occupants d'un bâtiment par des nuisances dues à des activités (...) aéronautiques n'entraînent pas droit à réparation lorsque le permis de construire (...) ou l'acte authentique ou la prise de bail (ont été) établis postérieurement à l'existence des activités les occasionnant (...)". Or, si l'on considère : que le terrain de Cannes existe depuis 1607, qu'il est devenu un aéroport international en 1930, avec notamment des vols réguliers de France, et qu'il y a très peu de chance pour que l'un quelconque des riverains puisse montrer un bail à son nom, ou un permis de construire à son nom, ou un acte authentique à son nom, datant de plus de 92 ans à ce jour, alors aucun riverain ne peut donc se plaindre valablement de l'existence d'une activité industrielle parfaitement légitime et opérant de façon réglementaire, présentant à son emménagement dans cette zone. En conséquence, les mesures de restriction visent l'aéroport de Cannes, qui bénéficie donc de cette notion "antérieure" parfaitement inscrite dans la loi, sont énoncées sans base légale, discriminatoires, et doivent être retirées. 2- Le niveau de bruit est en constante diminution, au contraire de ce que prétendent certains : l'activité de l'aviation légère a baissé de moitié ces 20 dernières années. Là également, ces chiffres sont officiels. En outre, la législation a imposé depuis des années des mesures complémentaires visant à réduire l'empreinte sonore des appareils : hausse de l'altitude du tour de piste - procédure "moindre bruit" réduisant la vitesse et l'empreinte sonore des appareils double silencieux sur tous les avions légers des écoles de pilotage - l'Etat et l'aéroport coopèrent afin d'assurer une veille constante quant au respect des mesures en vigueur. Ces mesures sont respectées à la lettre, l'altitude respectueuse des pilotes étant d'ailleurs saluée par l'Etat et les riverains eux-mêmes, officiellement, en avance de la Commission CCE. Par conséquent, les plaintes ne peuvent viser l'aviation légère, et toutes mesures de restriction si on rencontre sont sans fondement. 3- Les avions légers ne produisent absolument pas les niveaux sonores dont on les accuse : l'Etat a mis en place une classification des aéronefs par leur empreinte sonore. Il est démontré que seuls les appareils classés "B" peuvent effectuer des tours de piste à Cannes. Or, un avion classé "B" correspond à un niveau entre 2 et 4 fois inférieur au bruit maximal d'une conversation. Ceci n'est pas une invention : ces chiffres sont ceux de l'Etat, disponibles dans la "classification CALPSO" des avions légers. Par conséquent, ces avions ne constituent pas une gêne. Et l'Etat ne peut ignorer ce fait. Toute mesure de ce type, visant à restreindre leur activité pour de prétendues raisons de gêne due à leur empreinte sonore est donc basée sur de purs mensonges, et ne saurait prospérer.</p>
02/02/2022	05-28	CONSULTATION PUBLIQUE AEROPORT CANNES MANDELEU	Concernant la consultation publique pour l'introduction de nouvelles règles et restrictions pour les utilisateurs de l'Aéroport de Cannes, je veux exprimer mon opinion de NE PAS changer l'arrêté du 6 décembre 1995.
02/02/2022	08-56	Restrictions pour avions monomoteur d'aéroclub	<p>Pilote privé sur la plateforme de Cannes, j'ai pu constater que les avions des clubs, monomoteurs et typiquement de masse inférieure à 2 tonnes sont particulièrement silencieux en tour de piste, y compris en basse hauteur où la surface exposée est très limitée (le tour de piste basse hauteur étant beaucoup plus court et rapproché de la piste). L'interdiction des tours de piste basse hauteur en D422 est incompréhensible du point de vue du bruit, la vent arrière étant sur la mer et la base D4 très rapprochée du sol. Mesmes remarques pour le tour de piste en D2. Le bruit étant essentiellement lié au régime moteur et chaque pilote bien conscient et acteur, plus de liberté de trajectoire devrait être donnée au pilote pour adapter sa trajectoire de manière à avoir un régime moteur limité lors des arrivées et éviter les paliers. Or on ne peut pas raisonner uniquement en terme de tracé du tour de piste, c'est même souvent contreproductif. Quand le trafic le permet, les approches moindre bruit (moteur réduit) devraient être autorisées pour tout QFU avec liberté de trajectoire ce qui serait bien plus efficace en terme de bruit et de consommation de carburant. Les pilotes ne sont pas des irresponsables et sont des acteurs qualifiés pour traiter le problème de bruit. Faisons leur confiance. Pour toutes ces raisons je suis contre les restrictions supplémentaires pour les petits avions monomoteurs qui pénalisent les clubs et l'apprentissage des bonnes pratiques environnementales des élèves.</p>
02/02/2022	09-42	Commentaire consultation public concernant le projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 6 décembre 1995 portant limitation des conditions d'utilisation de l'aérodrome de Cannes-Mandelieu	<p>Le projet d'arrêté est le plus restrictif de France avec Toussus-le Noble. Cela aura un impact important pour les usagers d'aviation légère de la plateforme mais permettra de réduire les nuisances sonores pour les riverains. Il est à noter que de très nombreuses actions ont déjà été entreprises ces dernières années pour améliorer la situation. Les chiffres sur le respect des trajectoires démontrent d'ailleurs une amélioration constante. Le trafic aviation légère a diminué de 7% entre 2011 et 2021. Il faut que cet arrêté s'inscrive dans une stabilité pluriannuelle afin de donner le temps aux acteurs de s'adapter à ces nouvelles consignes et mesurer les améliorations apportées.</p>
02/02/2022	09-44	Opposition au projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 6 décembre 1995 portant limitation des conditions d'utilisation de l'aérodrome de Cannes-Mandelieu	je suis totalement opposé à ce projet de modification de l'utilisation de l'aérodrome de Cannes-Mandelieu. Cette modification aurait un énorme impact sur la formation des jeunes qui ne peuvent s'entraîner que les WE.
02/02/2022	09-44	Droit du grand père	<p>Depuis quand la plate forme aéronautique de Cannes existe t'elle ? Quelle est l'ancienneté du lieu d'habitation de ces gens qui s'en plaignent ? Ils se sont installés en connaissance de cause . L'aéroport n'est pas sorti d'un coup de baguette magique , récemment . Pire , ils achètent moins cher cause nuisance et une fois la pollution faite et les nuisances réduites, ils revendent plus cher , je dis bravo ...sans compter que si le trafic a augmenté, les avions sont de moins en moins bruyants ,opt d'échappement sur les moteurs conventionnels et passage au double flux sur les réacteurs. Mais le simple flux , ils n'ont pas connu , dommage , ils seraient sourds et ne se plaindraient pas aujourd'hui !</p>
02/02/2022	09-46	Opposition au projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 6 décembre 1995 portant limitation des conditions d'utilisation de l'aérodrome de Cannes-Mandelieu	je suis totalement opposé à ce projet de modification de l'utilisation de l'aérodrome de Cannes-Mandelieu. Cette modification aurait un énorme impact sur la formation des jeunes qui ne peuvent s'entraîner que les WE.
02/02/2022	09-48	Opposition au projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 6 décembre 1995 portant limitation des conditions d'utilisation de l'aérodrome de Cannes-Mandelieu	je suis totalement opposé à ce projet de modification de l'utilisation de l'aérodrome de Cannes-Mandelieu. Cette modification aurait un énorme impact sur la formation des jeunes qui ne peuvent s'entraîner que les WE.
02/02/2022	09-49	Opposition au projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 6 décembre 1995 portant limitation des conditions d'utilisation de l'aérodrome de Cannes-Mandelieu	je suis totalement opposé à ce projet de modification de l'utilisation de l'aérodrome de Cannes-Mandelieu. Cette modification aurait un énorme impact sur la formation des jeunes qui ne peuvent s'entraîner que les WE.
02/02/2022	09-51	Opposition au projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 6 décembre 1995 portant limitation des conditions d'utilisation de l'aérodrome de Cannes-Mandelieu	je suis totalement opposé à ce projet de modification de l'utilisation de l'aérodrome de Cannes-Mandelieu. Cette modification aurait un énorme impact sur la formation des jeunes qui ne peuvent s'entraîner que les WE.
02/02/2022	09-52	Opposition au projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 6 décembre 1995 portant limitation des conditions d'utilisation de l'aérodrome de Cannes-Mandelieu	je suis totalement opposé à ce projet de modification de l'utilisation de l'aérodrome de Cannes-Mandelieu. Cette modification aurait un énorme impact sur la formation des jeunes qui ne peuvent s'entraîner que les WE.
02/02/2022	09-54	Opposition au projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 6 décembre 1995 portant limitation des conditions d'utilisation de l'aérodrome de Cannes-Mandelieu	je suis totalement opposé à ce projet de modification de l'utilisation de l'aérodrome de Cannes-Mandelieu. Cette modification aurait un énorme impact sur la formation des jeunes qui ne peuvent s'entraîner que les WE.
02/02/2022	09-57		<p>je suis résidente dans le quartier Devers de Cannes la Bocca depuis 2004 et je constate une réelle dégradation depuis plusieurs années sur les survols incessants au-dessus des habitations. Profiter de son balcon devient non plus un plaisir mais un moment de nuisances et de désagrément!! En effet c'est un vrai balai incessant au quotidien d'avions si moteurs plus ou moins bruyants et survolés à une altitude plus ou moins haute et qui nous passent au-dessus de l'immeuble comment pouvons supporter ces bruits tout cela pour le seul plaisir de quelques personnes qui font des tours de piste sans se soucier de ce qu'ils occasionnent aux nombreux habitants et je ne parle même pas des nombreux aller retour des hélicoptères qui s'habitent pas à survoler Cannes la Bocca pour gagner du temps pour encore des quelques personnes qui se font amener à l'aérodrome de Mandelieu endormement le gagnent des minutes par rapport à la route mais encore une fois sans aucun respect des résidents. En conclusion nous arrivons aujourd'hui à saturation nous voulons tout simplement être écoutés sur nos doléances et que cela soit suivi des faits... pensez avant tout à la SECURITE DES RESIDENTS DE CANNES LA BOCCA ET A LEUR QUALITE DE VIE ils ont les mêmes droits que les cannois!!! merci</p>

02/02/2022	10:26	Restrictions Survolantes	Des restrictions trop fortes sont sur le point d'être mises en place sur notre aéroport de Cannes-Mandelieu. En premier lieu l'aéroport précède sûrement tous les habitants se plaçant du bruit. L'aéroport date de 1907 hors, on peut affirmer que il n'y a sûrement aucun riverain habitant aux alentours de l'aéroport qui était là avant ou au tout début de l'aéroport. Tout riverain s'étant installé après coup aurait dû être conscient que l'aéroport était là et ne devrait donc pas pouvoir se plaindre du bruit. En deuxième, les avions de classe B ne produisent pas autant de bruit que ce que disent les 15 écoles pilotage provenant au passage, d'un groupe restreint de personnes ne devant pas pouvoir empêcher autant de monde de prendre les avions. Les avions légers font autant de bruit qu'il le prétendent et il aurait donc plus de personnes prenant la parole pour se plaindre du bruit, hors ce n'est pas le cas. Habitants moi même au niveau de la piste, je n'entends jamais les avions en vol à quelques moments des des atterrissages ou décollages. Cela est dû au fait que les avions respectent déjà une procédure moindre bruit et que d'auSSI peut avions (de catégorie B) ne produisent pas autant de bruit que certaines personnes peuvent prétendre. L'aéroport de Cannes-Mandelieu est le seul aéroport de Saint-Tropez à la frontière italienne pouvant accueillir des écoles. Ce même aéroport est déjà soumis à bon nombre de restrictions que les pilotes suivent à la lettre pour réduire le bruit et pour ce qui est amais assés. Embêter les aéroports basés de faire des piste entre 13h et 15h les dimanches et jours fériés porterait un coup très dur à tous les pilotes privés, et les élèves pilotes de ligne. Un groupe aussi restreint de personnes ne devrait pas pouvoir empêcher autant de monde de prendre les commandes d'un avion. Car pour maintenir une licence de pilote il faut voler, décoller et atterrir, pour prendre des passagers il y a des quotas de décollages et d'atterrissages. Pourquoi ne pourrions-nous pas faire ces quotas le dimanche début d'après-midi ou les jours fériés quand l'activité des avions ne porterait en aucun cas atteinte au calme des riverains de l'aéroport. Le nombre de plaintes comparé à celui de plaignant est plus que dérisoire et c'est plutôt le nombre de plaigrants qui devrait être pris en compte plutôt que le nombre de plaintes. Un groupe majoritaire est sur le point de mettre des restrictions à un groupe majoritaire sur des avions non fondées, car les pilotes de Cannes-Mandelieu ont toujours fait ce qu'il faut pour ne pas gêner les riverains, en sachant que certains riverains sont eux mêmes pilotes. En somme, les nouvelles restrictions sont sur le point d'être mises en place sont draconiennes et ne sont là que pour décourager et rendre la vie plus difficile aux pilotes du coin voulant voler. Les restrictions à l'aéroport de Cannes-Mandelieu sont déjà très dures et ce n'est pas nécessaire d'en mettre des nouvelles qui ne changeront en rien le bruit, car le bruit des avions n'est pas perceptible par dessus celui des voitures.
02/02/2022	10:27	Tours de piste et formation	Il ne faut pas oublier que les tours de piste sont une étape primordiale de la formation d'un pilote. Ainsi, interdire les tps en période estivale entre 12 et 15h le week-end, revient à empêcher la formation de jeunes pilotes travaillant ou étudiant la semaine. De telles mesures auraient des conséquences dramatiques sur la formation de jeunes pilotes et sur la survie des écoles de pilotage présentes sur la plateforme. Ne pas oublier que ces mesures serviraient plus à satisfaire les quelques riverains non contents de vivre à côté d'un terrain d'aviation, alors que ce terrain était construit bien avant leurs habitations, que ces riverains étaient avisés du bruit liés à la présence d'un aéroport avant leur installation, et que les terrains furent vendus moins chers qu'ailleurs. Il est injuste de pénaliser les pilotes pour eux.
02/02/2022	10:42	Ce ne sont pas les petits avions le problème	L'aéroport de Cannes est ouvert à tous les aéroports, des hélicoptères au jet en passant par les avions à hélices. Les restrictions qui sont sur le point d'être mises en place concernent tous les aéroports. Or, ce ne sont surtout que les jets qui peuvent faire du bruit et de ce fait ne devraient être que ces avions qui devaient être impactés par ces restrictions. Les avions légers de classe B ne produisent pas le bruit cité par les plaigants devant être exemptés des restrictions. Le bruit des avions légers n'est pas aussi fort pour être entendu du sol, encore plus par-dessus le bruit des voitures qui est omniprésent chez nous.
02/02/2022	11:04	Plaintes pour tout et pour rien !	Les plaintes des riverains se font depuis une application qu'ils ouvrent dès qu'ils trouvent qu'un avion fait trop de bruit. Donc si un avion fait trop de bruit selon eux, alors que ce même avion n'a pas dérangé leurs 10 voisins par exemple, ils déposent une plainte en quelques secondes. Ces plaintes ne sont pas des lettres rédigées, car cela n'en valait pas la peine vu que les avions ne font pas assez de bruit pour cela. Il nous sauvera la langue de ces riverains, une plainte doit donc être déposée à chaque fois qu'une voiture, homologuée, fait trop de bruit devant chez nous. Or, si une telle proposition était faite, on nous rirait au nez. L'aéroport date de 1907, ou aucun riverain habitant aux alentours de l'aéroport depuis la date de création. Il faut aussi que les riverains fassent la différence entre les hélicoptères d'hélicoptères de classe B et ceux atterrissant sur Cannes. L'empêchement à certains horaires de certains types de vols très les tours des piste, c'est mettre en danger les gens. Pourquoi cela ? Car ces mêmes tours de piste servent aux élèves pilotes à apprendre à gérer des pannes de moteur ou tout autre urgence. Si on empêche ce type d'exercice alors on met en danger les pilotes, mais aussi les gens se trouvant en dessous des avions.
02/02/2022	11:13	LFMD	Les plaintes formulées par les riverains sont irrecevables : le Code de la construction et de l'habitation est formel sur ce point : il dispose que "les dommages causés aux occupants d'un bâtiment par des nuisances dues à des activités (...) aéronautiques n'entraînent pas droit à réparation lorsque le permis de construire (...) ou l'acte authentique ou le pris de bail ont été établis postérieurement à l'existence des activités les occasionnant (...)". En clair, et l'on considère (...) que le terrain de Cannes existe depuis 1907, qu'il est devenu un aéroport international en 1930, avec notamment des vols réguliers Air France, et qu'il y a très peu de chance pour que l'un quelconque des riverains puisse montrer un bail à son nom, ou un permis de construire à son nom, ou un acte authentique à son nom, datant de plus de 92 ans à ce jour, alors aucun riverain ne peut donc se plaindre valablement de l'existence d'une activité industrielle parfaitement légale et opérant de façon réglementaire, préexistante à son emménagement dans cette zone. En conséquence, les mesures de restrictions visant l'aviation à Cannes, qui bénéficie donc de cette notion "d'antériorité" parfaitement inscrite dans la CE, sont clairement sans base légale, discriminatoires, et doivent être retirées. Le niveau de bruit est en constante diminution, au contraire de ce que prétendent certains : l'activité de l'aviation légère a baissé de moitié ces 20 dernières années. L'également, ces chiffres sont officiels. En outre, la législation a imposé depuis six années des mesures complémentaires visant à réduire l'empreinte sonore des appareils : hausse de l'altitude du tour de piste - procédure "moindre bruit" réduisant la vitesse et l'empreinte sonore des appareils - double silence des tours de piste - l'Etat et l'aéroport opèrent ainsi d'assurer une veille constante quant au respect des mesures en vigueur. Ces mesures sont respectées à la lettre, l'attitude respectueuse des pilotes étant d'ailleurs saluée par l'Etat et les riverains eux-mêmes, officiellement, en séance de la Commission CCE. Par conséquent, les plaintes ne peuvent viser l'aviation légère, et toutes mesures de restriction à son encontre sont sans fondement. Les avions légers ne produisent absolument pas les niveaux sonores dont on les accuse. L'Etat a mis en place une classification des aéroports par leur empreinte sonore. Il est décrié que seuls les appareils classés "B" peuvent effectuer des tours de piste à Cannes. Or, un avion classé "B" correspond à un niveau entre 2 et 4 fois inférieur au bruit maximal d'une conversation. Ceci n'est pas une invention : ces chiffres sont ceux de l'Etat, disponibles dans la "classification CALPSO" des avions légers. Par conséquent, ces avions ne constituent pas une gêne. Et l'Etat ne peut ignorer ce fait. Toute mesure de ce fait, visant à restreindre leur activité pour de prétendues raisons de gêne due à leur empreinte sonore est donc basée sur de purs mensonges, et ne saurait prospérer.
02/02/2022	11:16	Survie de LFMD	Les plaintes formulées par les riverains sont irrecevables : le Code de la construction et de l'habitation est formel sur ce point : il dispose que "les dommages causés aux occupants d'un bâtiment par des nuisances dues à des activités (...) aéronautiques n'entraînent pas droit à réparation lorsque le permis de construire (...) ou l'acte authentique ou le pris de bail ont été établis postérieurement à l'existence des activités les occasionnant (...)". En clair, et l'on considère (...) que le terrain de Cannes existe depuis 1907, qu'il est devenu un aéroport international en 1930, avec notamment des vols réguliers Air France, et qu'il y a très peu de chance pour que l'un quelconque des riverains puisse montrer un bail à son nom, ou un permis de construire à son nom, ou un acte authentique à son nom, datant de plus de 92 ans à ce jour, alors aucun riverain ne peut donc se plaindre valablement de l'existence d'une activité industrielle parfaitement légale et opérant de façon réglementaire, préexistante à son emménagement dans cette zone. En conséquence, les mesures de restrictions visant l'aviation à Cannes, qui bénéficie donc de cette notion "d'antériorité" parfaitement inscrite dans la CE, sont clairement sans base légale, discriminatoires, et doivent être retirées. Le niveau de bruit est en constante diminution, au contraire de ce que prétendent certains : l'activité de l'aviation légère a baissé de moitié ces 20 dernières années. L'également, ces chiffres sont officiels. En outre, la législation a imposé depuis six années des mesures complémentaires visant à réduire l'empreinte sonore des appareils : hausse de l'altitude du tour de piste - procédure "moindre bruit" réduisant la vitesse et l'empreinte sonore des appareils - double silence des tours de piste - l'Etat et l'aéroport opèrent ainsi d'assurer une veille constante quant au respect des mesures en vigueur. Ces mesures sont respectées à la lettre, l'attitude respectueuse des pilotes étant d'ailleurs saluée par l'Etat et les riverains eux-mêmes, officiellement, en séance de la Commission CCE. Par conséquent, les plaintes ne peuvent viser l'aviation légère, et toutes mesures de restriction à son encontre sont sans fondement. Les avions légers ne produisent absolument pas les niveaux sonores dont on les accuse. L'Etat a mis en place une classification des aéroports par leur empreinte sonore. Il est décrié que seuls les appareils classés "B" peuvent effectuer des tours de piste à Cannes. Or, un avion classé "B" correspond à un niveau entre 2 et 4 fois inférieur au bruit maximal d'une conversation. Ceci n'est pas une invention : ces chiffres sont ceux de l'Etat, disponibles dans la "classification CALPSO" des avions légers. Par conséquent, ces avions ne constituent pas une gêne. Et l'Etat ne peut ignorer ce fait. Toute mesure de ce fait, visant à restreindre leur activité pour de prétendues raisons de gêne due à leur empreinte sonore est donc basée sur de purs mensonges, et ne saurait prospérer.
02/02/2022	11:26	Toujours plus de contraintes et de restrictions... mais pas d'arguments pour le justifier	Ce projet d'arrêté introduit de nouvelles restrictions, en particulier une interdiction complète des tours de piste sur certaines tranches horaires et calendaires. Ce projet a été construit dans le but avoué par l'aviation civile de contenir une pression politique locale nourrie par les associations de riverains. Pourtant, les données chiffrées, publiques, vérifiables montrent : une réduction du trafic des avions légers, réduction régulière et importante : 20% sur 10 dernières années - les mesures de bruit faites autour de l'aéroport, présentées en CCE en décembre 2021, montrent un bruit de fond se situant en moyenne autour de 55dB hors trafic aérien et de 60dB avec le trafic aérien total de l'aéroport (avions légers, aviation d'affaire et hélicoptères). 2. D'autre part, les écoles de pilotage et les aéroclubs ont été félicités de nombreuses reprises pour le respect des trajectoires et des règles de circulation autour de l'aéroport. Aucune plainte relative au respect des règles de circulation aériennes ne concerne l'aviation légère (rapport présenté en CCE). Ceci est dû au travail de sensibilisation et de formation des pilotes dans tous les structures de formation basées à Cannes. 3. Enfin, les efforts de modernisation de nos routes, en particulier les investissements des bénévoles qui équipent à quasi totalité de la flotte des organigrammes de formations à Cannes à été passé sous silence. L'aviation légère est inscrite en bonne mesure, responsable des émissions de polluants et de jets pour tout le bassin géographique. Pas un mot sur l'aéronautique Air qui emène l'aéroport. L'introduction de restrictions horaires et calendaires apparaît clairement comme une mesure visant à satisfaire un auditoire qui a intérêt de voir sur une cible bien visible. Plus ces mesures sont contre productives. En effet, les vols qui ne seront pas effectués sur les tranches horaires interdites seront reportés sur d'autres tranches horaires. Cela contribuera à renforcer le ressentiment négatif de certaines riverains sur nos activités. Enfin, l'introduction de CALPSO à partir de 2023 ne sera possible que si l'aviation civile est en mesure de permettre sa mise en place : la mise en place d'un site permettrait le classement des avions à proximité de Cannes, par la prise en charge des données associées - par un travail sur le classement par équivalence des avions qui prend en compte, en particulier, de l'âge des clients sur nos avions - par le classement des avions Airnew qui n'est pas encore intégré dans la procédure de classement. L'aviation légère ne pourra être tenu responsable et responsable des retards de l'administration à pouvoir un projet bien compliqué et difficile à mettre en oeuvre, sinon ne le pasger. Nous demandons que (...) les restrictions horaires et calendaires soient supprimées du présent projet car elles sont totalement injustifiées et contre productives. 2. que soit mise en place un groupe de travail avec l'aviation civile pour faciliter la mise en place de la procédure CALPSO."

02/02/2022	11:28	Surveil des avions type jets de plus de 30 tonnes et plus	Bonjour. Il faut interdire le survol au dessus de nos habitations des jets privés quels qu'ils soient de 30 tonnes et plus, ils nous occasionnent pollution environnementale, sanitaire et visuelle et sont un danger indéniable pour les riverains.
02/02/2022	11:50	nuisance	bonjour mon domicile se trouve exactement dans la trajectoire du virage de montée la fréquence des avions d'école de pilotage, de jets et d'hélicoptères, est IMPOSSIBLE tant elle est rapprochée et permanente. De 08h30 à 20h, TOUS LES JOURS, il y a un 'engin', TOUTES LES 30 SECONDES!!!!!! Le bruit devient sujet de stress et d'angoisse pour moi. Certaines de ces machines volent à une très basse altitude et font un bruit HORS NORMES!!! Sans compter le danger, leur passage nuit à la valorisation de mon bien FATES QUELQUE CHOSE POUR CHANGER LA TRAJECTOIRE ET LE NOMBRE CROISSANT DE PASSAGES!!! MERCI
02/02/2022	11:50	nuisance	bonjour mon domicile se trouve exactement dans la trajectoire du virage de montée la fréquence des avions d'école de pilotage, de jets et d'hélicoptères, est IMPOSSIBLE tant elle est rapprochée et permanente. De 08h30 à 20h, TOUS LES JOURS, il y a un 'engin', TOUTES LES 30 SECONDES!!!!!! Le bruit devient sujet de stress et d'angoisse pour moi. Certaines de ces machines volent à une très basse altitude et font un bruit HORS NORMES!!! Sans compter le danger, leur passage nuit à la valorisation de mon bien FATES QUELQUE CHOSE POUR CHANGER LA TRAJECTOIRE ET LE NOMBRE CROISSANT DE PASSAGES!!! MERCI
02/02/2022	11:52	nuisance	bonjour mon domicile se trouve exactement dans la trajectoire du virage de montée la fréquence des avions d'école de pilotage, de jets et d'hélicoptères, est IMPOSSIBLE tant elle est rapprochée et permanente. De 08h30 à 20h, TOUS LES JOURS, il y a un 'engin', TOUTES LES 30 SECONDES!!!!!! Le bruit devient sujet de stress et d'angoisse pour moi. Certaines de ces machines volent à une très basse altitude et font un bruit HORS NORMES!!! Sans compter le danger, leur passage nuit à la valorisation de mon bien FATES QUELQUE CHOSE POUR CHANGER LA TRAJECTOIRE ET LE NOMBRE CROISSANT DE PASSAGES!!! MERCI
02/02/2022	11:57	Aérodrome de Cannes et sa puissance économique réelle	Attention, petites entreprises en danger
02/02/2022	11:59	Aérodrome de Cannes et sa puissance économique réelle	Attention, petites entreprises en danger
02/02/2022	12:02	Opposition aux restrictions sur l'aéroport de Cannes	Ce projet d'arrêté introduit de nouvelles restrictions, en particulier une interdiction complète des tours de piste sur certaines tranches horaires et calendaires. Ce projet a été contesté dans le but avoué par l'aviation civile de contenir une pression politique locale nourrie par les associations de riverains. Pourtant, 1. les données chiffrées, publiques, vérifiables montrent : Une réduction du trafic des avions légers, réduction régulière et importante : 20% sur les 10 dernières années - Les mesures de bruit faites autour de l'aéroport, présentées en CCE en décembre 2021, montrent un bruit de fond se situant en moyenne autour de 55dB hors trafic aérien et de 60 dB avec le trafic aérien total de l'aéroport (avions légers, aviation d'affaire et hélicoptères). 2. D'autre part, les écoles de pilotage et les aéroclubs ont été félicités à de nombreuses reprises pour le respect des trajectoires et des règles de circulations autour de l'aéroport. Aucune plainte relative au non-respect des règles de circulations aériennes ne concerne l'aviation légère (rapport présenté en CCE). Ceci est dû au travail de sensibilisation et de formation des pilotes dans tous les structures de formation basées à Cannes. 3. Enfin, les efforts de modernisation de nos flottes, en particulier les investissements dans les silencieux qui équipent la quasi-totalité de la flotte des organismes de formations à Cannes a été passé sous silence. L'aviation légère est insaturée en bouc émissaire, responsable des émissions de polluants et du bruit pour tout le bassin cannois. Pas un mot sur l'Association AL qui assure l'aéroport, l'introduction de restrictions horaires et calendaires apparaît clairement comme une mesure visant à atténuer un auditoire qui a décidé de tirer sur une cible bien visible. Pire, ces mesures seront contre-productives. En effet, les vols qui ne seront pas effectués sur les tranches horaires interdites seront reportés sur d'autres tranches horaires. Cela contribuera à renforcer le ressentiment négatif de certains riverains sur nos activités. Enfin, l'introduction de CALPUS à partir de 2023 ne sera possible que si l'aviation civile est en mesure de permettre sa mise en place - par la mise en place d'un site permettant le classement des avions à proximité de Cannes par la prise en charge des coûts associés par un travail sur le classement par équivalence des avions qui prend en compte, en particulier, de l'ajout des silencieux sur nos avions par le classement des avions. Annoncé qui n'est pas encore intégré dans la procédure de classement. L'aviation légère ne pourra être tenue responsable et coupable des retards de l'administration à pousser un projet bien compliqué et difficile à mettre en œuvre, sinon sur le papier. Nous demandons que les restrictions horaires et calendaires soient supprimées du présent projet car elles sont totalement injustifiées et contre-productives, que soit mise en place un groupe de travail avec l'aviation civile pour faciliter la mise en place de la procédure CALPUS
02/02/2022	12:57	Projet de restriction d'utilisation de l'aéroport de Cannes Mandelieu.	Bonjour. Ce projet de restriction est une atteinte à la liberté de circulation. Que ce soient les autobus, les hôpitaux, les écoles, etc... Les biens publics sont à la disposition de tous les usagers par définition. Ces installations sont financées par la collectivité, avec quels arguments peut-on en limiter l'usage? Limiter l'usage des autoroutes? La commission consultative de l'environnement est une mascarade, un piège de théâtre. Une minorité d'une dizaine de personnes se représente des associations de riverains, manipulant l'information à son avantage et à un niveau qui a un caractère de diffamation. Elle s'inscrit dans le mouvement socialiste à la mode 'Gazon brûlé' ou une très faible minorité impose son dicta à une grande majorité en s'appuyant sur la stigmatisation et le mensonge. Outre le fait qu'il représente une source d'emploi, l'aéroport de Cannes Mandelieu est un vecteur économique important de la région. Le seul envisageant bénéficié dans une des structures de l'aérodrome, l'œuvre gratuitement au profit des jeunes générations qui représentent l'avenir de ce que sera l'industrie aéronautique Française. Bénévoles devenu à nos jours notre société actuelle. L'annulation de ce projet représente un retour à la raison, je ne doute pas que le ministre des transports saura faire la part des choses entre l'intérêt collectif et la stigmatisation. Avec mes sincères salutations.
02/02/2022	13:09	Insuffisant	Il n'y a toujours pas de règles précises pour les tours de piste, concernant la hauteur des vols. Sans cela, les vols à trop basse altitude vont continuer, et provoquer de multiples nuisances sonores et un risque accru pour les riverains. Agissez t'il vous plaît.
02/02/2022	13:37	Jet survol	Nous sommes survolés toute la journée par des avions qui volent très bas et qui font un bruit infernal à quand la trajectoire de délestage qui nous soulagerait beaucoup Festival week-end Grand prix de Monaco et cela pendant la période estivale nous sommes dehors pour profiter du soleil et bruit incessant
02/02/2022	14:06	Reponse à la consultation publique concernant les nouvelles restrictions d'usage des avions sur l'aéroport de Cannes Mandelieu	Ce projet d'arrêté introduit de nouvelles restrictions, en particulier une interdiction complète des tours de piste sur certaines tranches horaires et calendaires. Ce projet a été contesté dans le but avoué par l'aviation civile de contenir une pression politique locale nourrie par les associations de riverains. Pourtant, 1. les données chiffrées, publiques, vérifiables montrent : Une réduction du trafic des avions légers, réduction régulière et importante : 20% sur les 10 dernières années - Les mesures de bruit faites autour de l'aéroport, présentées en CCE en décembre 2021, montrent un bruit de fond se situant en moyenne autour de 55dB hors trafic aérien et de 60 dB avec le trafic aérien total de l'aéroport (avions légers, aviation d'affaire et hélicoptères). 2. D'autre part, les écoles de pilotage et les aéroclubs ont été félicités à de nombreuses reprises pour le respect des trajectoires et des règles de circulations autour de l'aéroport. Aucune plainte relative au non-respect des règles de circulations aériennes ne concerne l'aviation légère (rapport présenté en CCE). Ceci est dû au travail de sensibilisation et de formation des pilotes dans tous les structures de formation basées à Cannes. 3. Enfin, les efforts de modernisation de nos flottes, en particulier les investissements dans les silencieux qui équipent la quasi-totalité de la flotte des organismes de formations à Cannes a été passé sous silence. L'aviation légère est insaturée en bouc émissaire, responsable des émissions de polluants et du bruit pour tout le bassin cannois. Pas un mot sur l'Association AL qui assure l'aéroport, l'introduction de restrictions horaires et calendaires apparaît clairement comme une mesure visant à atténuer un auditoire qui a décidé de tirer sur une cible bien visible. Pire, ces mesures seront contre-productives. En effet, les vols qui ne seront pas effectués sur les tranches horaires interdites seront reportés sur d'autres tranches horaires. Cela contribuera à renforcer le ressentiment négatif de certains riverains sur nos activités. Enfin, l'introduction de CALPUS à partir de 2023 ne sera possible que si l'aviation civile est en mesure de permettre sa mise en place - par la mise en place d'un site permettant le classement des avions à proximité de Cannes par la prise en charge des coûts associés par un travail sur le classement par équivalence des avions qui prend en compte, en particulier, de l'ajout des silencieux sur nos avions par le classement des avions. Annoncé qui n'est pas encore intégré dans la procédure de classement. L'aviation légère ne pourra être tenue responsable et coupable des retards de l'administration à pousser un projet bien compliqué et difficile à mettre en œuvre, sinon sur le papier. Nous demandons que les restrictions horaires et calendaires soient supprimées du présent projet car elles sont totalement injustifiées et contre-productives, que soit mise en place un groupe de travail avec l'aviation civile pour faciliter la mise en place de la procédure CALPUS
02/02/2022	14:25	Consultation publique concernant le projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 6 décembre 1995 portant limitation des conditions d'utilisation de l'aérodrome de Cannes Mandelieu (Alpes-Maritimes)	Bonjour, Je me permets de vous écrire pour vous signaler que les restrictions prévues contre l'activité aéronautique de l'aérodrome de Cannes-Mandelieu des cet été sont injustifiées. En effet les plaintes des riverains sont infondées si l'on en croit le code de la construction et de l'habitation, le ciel "ne domine pas les occupants d'un bâtiment par des nuisances dues à des activités (...) aéronautiques (...) entre autres pas d'arrêt à régulation lorsque le permis de construire (L) ou l'acte authentique ou la prise de bail (ont été établis postérieurement à l'existence des activités les occasionnant (...)". Ensuite, quelques rappels historiques s'imposent : le terrain d'aviation est présent depuis 1907 - il est devenu par la suite en 1930 un aéroport international. On peut citer l'existence des vols réguliers d'Air France - il semble donc impossible pour une majorité de nos chers riverains de prouver l'existence d'un bail ou d'un permis de construire datant de plus de 90 ans!!!! Cette activité aéronautique est parfaitement légale, opère de façon réglementaire et contrôlée donc de la «voture» d'antenne et le paysage était déjà présente bien avant les riverains. Les différentes mesures de restrictions ont toujours été prises dans le respect de la réglementation en vigueur et ont été édictées par le législateur. Concernant les nuisances sonores il est en constante diminution. En effet l'activité de l'aviation légère a été divisée par 2 ces 20 dernières années. De plus les règles imposées depuis ces dernières années contribuent à réduire le bruit : l'Hauteur de l'attitude du tour de piste (Précédent) moindre bruit réduisant la hauteur et l'impédance sonore des appareils Double silencieux sur tous les avions légers des écoles de pilotage (Trac et Air) l'Association AL qui assure l'aéroport coopèrent afin d'assurer une veille constante quant au respect des mesures en vigueur. Ensuite une classification des avions par leur empennage a été mise en place par l'Etaf. Il est nécessaire de rappeler que seuls les avions classés « B » sont autorisés à effectuer des tours de piste sur Cannes-Mandelieu. Or d'après CALPUS (classification des avions légers selon leur vitesse de performance) disponible sur le site du Ministère de la Transition écologique et solidaire, les avions de classe B restreignent un bruit inférieur à celui d'une conversation à voix haute!!!! Par conséquent ces avions ne constituent pas une gêne et n'en justifie de telles mesures visant à restreindre l'activité aéronautique car elles reposent sur des opinions mensongères et infondées. Cordialement

02/02/2022	14.27	Consultation public concernant le projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 6 décembre 1995 portant limitation d'utilisation des conditions d'utilisation de l'aérodrome de Cannes-Mandelieu (Alpes-Maritimes)	Bonjour, je me permets de vous écrire pour vous signaler que les restrictions privées contre l'activité aéronautique de l'aérodrome de Cannes-Mandelieu dès cet été sont injustifiées. En effet les plaintes des riverains sont infondées si l'on en croit le Code de la construction et de l'habitation, je cite : "les dommages causés aux occupants d'un bâtiment par des nuisances dues à des activités (...) aéronautiques n'entraînent pas droit à réparation lorsque le permis de construire (...) ou l'acte authentique ou la prise de bail ont été établis postérieurement à l'existence des activités les occasionnant (...)". Trouais, quelques rappels historiques s'imposent : le terrain d'aviation est prêté depuis 1907. Il est devenu par la suite en 1930 un aéroport international. On peut citer l'exemple des vols réguliers d'AF France. Il semble donc impossible pour une majorité de nos chers riverains de prouver l'existence d'un bail ou d'un permis de construire datant de plus de 90 ans !!!!! Cette activité aéronautique est parfaitement légale, opère sur un règlementaire et identifié donc de la robinetterie d'aéroport à aujourd'hui était déjà présente bien avant les riverains. Les différentes mesures de restrictions n'ont aucun fondement légal et sont discriminatoires vis-à-vis des utilisateurs de l'aérodrome. Concernant les niveaux sonores il est en constante diminution. En effet l'actuel de classe B produit un bruit inférieur à celui d'une conversation à voix haute !!! Par conséquent ces avions ne constituent pas une gêne et rien ne justifie de telles mesures visant à restreindre l'activité aéronautique car elles reposent sur des opinions mensongères et infondées. Cordialement.
02/02/2022	14.38	Message d'un usage piste	Bonjour, je comprend tout à fait l'utilité de la CCE en tant que pilote sur la base de Mandelieu. Je tiens à attirer l'attention du lecteur sur le fait que le bruit des jets, en particulier des gros est plus notable que les avions à hélice, surtout ceux de la base. Habitant non loin de Cannes, je vois souvent des jets qui ne sont pas sur la trajectoire d'arrivée définie par la VPT17 et quand bien même ils respectent une rentrée fiduciaire essentielle à la plateforme, il serait bon de reprendre cette VPT afin qu'elle ne gêne moins les riverains - notamment de l'altitude 2500ft. Soit de la voie rapide Cannes-Croix pour l'essentiel de la branche vent arrière, puis virage de base entre Pégany et le domaine de la mouraschonne. Augmentation du plan de descente à 4.5. Londres est à 5.5... Pour les jours de mauvais temps, ajouter une second RNA/DCCA avec une hauteur moins importante afin de permettre l'utilisation quand le plafond est bas, à 1500ft. Le problème quand à l'utilisation des approches Y35 soit l'utilisation de circling à 2000 voir moins, peut être dangereuse. Pour ce qui est des trafics VFR et écoles en tout de piste, je suggère, l'abandon de la piste 02/23 au profit des quais 04 et 22, au plus près du BEAL, afin de pouvoir utiliser cette piste plus souvent, son avantage étant que les tours de piste se font au dessus de la mer/ au dessus de la zone industrielle. Merci par avance de m'avoir lu.
02/02/2022	14.48	Non au nouveau couloir aérien	L'habitué TAMMERON, j'ai adhéré au collectif citoyen qui dit non au nouveau couloir aérien pour l'aéroport de Cannes-Mandelieu. Le rayonnement du littoral cannois ne peut se réaliser en propagant des nuisances irréversibles à ses voisins. Le riche littoral qui se vante d'anticiper le futur, avec de gros moyens, doit investir dans des solutions par la mer. Les mesures mentionnées dans cette consultation publique sont déplorables. C'est désolant de savoir que les édiles cannois soient si mal intentionnés vis-à-vis des communes voisines. Ce petit aéroport ne doit pas servir de parking à l'aéroport de Nice.
02/02/2022	14.51	Refus.	Les raisons de refus sont nombreuses et parfaitement réglementaires et légales. Prendre connaissance de la loi. Ce serait freiner considérablement les activités aéronautiques et de ce fait empêcher la jeunesse de s'épanouir dans les professions de l'air. Entre autre.
02/02/2022	14.52	Refus.	Les raisons de refus sont nombreuses et parfaitement réglementaires et légales. Prendre connaissance de la loi. Ce serait freiner considérablement les activités aéronautiques et de ce fait empêcher la jeunesse de s'épanouir dans les professions de l'air. Entre autre.
02/02/2022	14.54	Refus.	Les raisons de refus sont nombreuses et parfaitement réglementaires et légales. Prendre connaissance de la loi. Ce serait freiner considérablement les activités aéronautiques et de ce fait empêcher la jeunesse de s'épanouir dans les professions de l'air. Entre autre.
02/02/2022	14.57	Refus.	Les raisons de refus sont nombreuses et parfaitement réglementaires et légales. Prendre connaissance de la loi. Ce serait freiner considérablement les activités aéronautiques et de ce fait empêcher la jeunesse de s'épanouir dans les professions de l'air. Entre autre.
02/02/2022	14.59	Refus.	Les raisons de refus sont nombreuses et parfaitement réglementaires et légales. Prendre connaissance de la loi. Ce serait freiner considérablement les activités aéronautiques et de ce fait empêcher la jeunesse de s'épanouir dans les professions de l'air. Entre autre.
02/02/2022	15.00	Refus.	Ce serait freiner considérablement les activités aéronautiques et de ce fait empêcher la jeunesse de s'épanouir dans les professions de l'air. Entre autre.
02/02/2022	15.01	Avis sur le projet de restriction	Ce projet a malheureusement un objectif politique avant tout. En effet l'aviation légère est un bouc émissaire et son réelle impact écologique et sonore est existant mais presque négligeable par rapport à son environnement: autoroute A8 par exemple. Pourtant c'est essentiel de ne pas étouffer l'aviation à petit feu par ces décret et cette rhétorique culturelle et économique importante de la région. Des efforts ont été et sont toujours fait par tous les équipages sur le terrain et de nouvelles limitations rendent l'activité plus complexe et onéreux de coûts non négligeables qui rendent progressivement l'aviation inaccessible.
02/02/2022	15.04	Consultation public.	Ce serait priver la jeunesse de s'épanouir dans les métiers aéronautiques.
02/02/2022	15.33	Commentaire sur le projet d'arrêté	Bonjour, A la lecture du projet d'arrêté, je ne comprends pas en quoi cela amène des restrictions d'utilisation: les actions portent sur les avions légers et les tours de pistes avec une augmentation de la période de restrictions et des plages horaires. Très bien. Mais aucun point ne concerne les jets qui sont autrement plus polluants, bruyants et qui s'échappent à des fréquences encore plus élevées en période estivales que les bords de piste. Pre, la diminution des plages horaires pour les petits avions augmente à l'origine celles des jets... Les restrictions ne concernent pas la journée du samedi, pourtant plus intense en termes de nuisances. Pour avoir un minimum d'effet avec ces nouvelles mesures serait d'inclure le samedi et d'étendre la période en septembre. En résumé, il n'y a pas de réelle évolution des restrictions d'utilisation au final, voire, pire, une situation qui sera encore plus dégradée.
02/02/2022	15.34	Des restrictions qui amène à une dégradation de la situation	Bonjour, A la lecture du projet d'arrêté, je ne comprends pas en quoi cela amène des restrictions d'utilisation: les actions portent sur les avions légers et les tours de pistes avec une augmentation de la période de restrictions et des plages horaires. Très bien. Mais aucun point ne concerne les jets qui sont autrement plus polluants, bruyants et qui s'échappent à des fréquences encore plus élevées en période estivales que les bords de piste. Pre, la diminution des plages horaires pour les petits avions augmente à l'origine celles des jets... Les restrictions ne concernent pas la journée du samedi, pourtant plus intense en termes de nuisances. Pour avoir un minimum d'effet avec ces nouvelles mesures serait d'inclure le samedi et d'étendre la période en septembre. En résumé, il n'y a pas de réelle évolution des restrictions d'utilisation au final, voire, pire, une situation qui sera encore plus dégradée.
02/02/2022	15.51	Toujours plus de contraintes et de restrictions... mais pas d'arguments pour les justifier. Des restrictions inadmissibles et injustifiées	Ce projet d'arrêté introduit de nouvelles restrictions, en particulier une interdiction complète des tours de piste sur certaines tranches horaires et calendaires. Ce projet a été construit dans le but avoué par l'aviation civile de contenir une pression politique locale nourrie par les associations de riverains. Pourtant, 1. les données chiffrées, publiques, vérifiables montrent : Une réduction du trafic des avions légers, réduction régulière et importante : 20% sur les 10 dernières années. Les mesures de bruit faites autour de l'aéroport, présentées en CCE en décembre 2021, montrent un bruit de fond se situant en moyenne autour de 55dB hors trafic aérien et de 60 dB avec le trafic aérien total de l'aéroport (avions légers, aviation d'affaire et hélicoptères). 2. D'autre part, les écoles de pilotage et les aéroclubs ont été filiales à de nombreuses reprises pour le respect des trajectoires et des règles de circulation autour de l'aéroport. Aucune plainte relative au non-respect des règles de circulation aériennes ne concerne l'aviation légère (rapport présenté en CCE). Ceci est dû au travail de sensibilisation et de formation des pilotes dans tous les structures de formation basées à Cannes. 3. Enfin, pas d'efforts de modernisation de nos routes, en particulier les investissements dans les véhicules qui équipent la quasi totalité de la flotte des organismes de formations à l'argument de leur plus sous silence. L'aviation légère est instaurée en bouc émissaire, responsable des émissions de polluants et du bruit pour tout le bassin cannois. Pas un mot sur l'autoroute A8 qui ensere l'aéroport. L'introduction de restrictions horaires et calendaires apparaît clairement comme une mesure visant à satisfaire un auditeur qui a décidé de tenir sur une corde bien tendue. Pre, les mesures seront contre productives. En effet, les vols qui ne seront pas effectués sur les tranches horaires interdites seront reportés sur d'autres tranches horaires. Cela contribuera à renforcer le ressentiment négatif de certains riverains sur nos activités. Enfin, l'introduction de CALPISO à partir de 2023 ne sera possible que si l'aviation civile est en mesure de permettre sa mise en place : par la mise en place d'un site permettant le classement des avions à proximité de Cannes - par la prise en charge des coûts associés - par un travail sur le classement par équivalence des avions qui prouve en compte, en particulier, du l'agut des silencieux sur nos avions - par le classement des avions Annexes 1 qui n'est pas encore intégré dans la procédure de classement. L'aviation légère ne pourra être tenue responsable et coupable des retards de l'administration à pousser un projet bien compliqué et difficile à mettre en oeuvre sinon sur le papier. Nos démandations que : 1. Les restrictions horaires et calendaires soient supprimées du présent projet car elles sont totalement injustifiées et contre productives. 2. que soit mise en place un groupe de travail avec "l'aviation civile pour faciliter la mise en place de la procédure CALPISO"
02/02/2022	16.02	Les mesures prises pour restreindre l'activité de l'aéroport de Cannes-Mandelieu (LFMD) sont	Les plaintes formulées par les riverains sont irrecevables : Le Code de la construction et de l'habitation rappelle que "les dommages causés aux occupants d'un bâtiment par des nuisances dues à des activités (...) aéronautiques n'entraînent pas droit à réparation lorsque le permis de construire (...), l'acte authentique ou la prise de bail ont été établis postérieurement à l'existence des activités les occasionnant...". A cet égard, faut-il rappeler que : Cannes-Mandelieu (LFMD) est un terrain qui existe depuis 1907
02/02/2022	16.03	Les mesures prises pour restreindre l'activité de l'aéroport de Cannes-Mandelieu (LFMD) sont	A Les plaintes formulées par les riverains sont irrecevables : Le Code de la construction et de l'habitation rappelle que "les dommages causés aux occupants d'un bâtiment par des nuisances dues à des activités (...) aéronautiques n'entraînent pas droit à réparation lorsque le permis de construire (...), l'acte authentique ou la prise de bail ont été établis postérieurement à l'existence des activités les occasionnant...". A cet égard, faut-il rappeler que : Cannes-Mandelieu (LFMD) est un terrain qui existe depuis 1907
02/02/2022	17.04	Falcoeur 090	James and Gentlemen, We have taken note of your latest guidelines, however we believe that as the airport is professionally managed, the impact on noise is minimal, especially as we are complying with the noise abatement procedures in place.
02/02/2022	17.44	Tribunal Amical Saint Raphaël et Varois	À France est un site dédié en aéronautique dans son plan commercial ainsi que pour l'aviation générale. Par le tapage insupportable d'une minorité d'épilotes, de telles restrictions inadmissibles et surtout injustifiées devraient partiellement notre activité. On a toujours tendance dans ce pays à casser ce qui fonctionne, c'est très regrettable.

02/02/2022	17.47	Restrictions calendaires trajet contraints injustifiées	<p>Le projet d'arrêté introduit de nouvelles restrictions, en particulier une interdiction complète des tours de piste sur certaines tranches horaires et calendaires. Ce projet a été construit dans le but avoué par l'aviation civile de contenir une pression politique locale nourrie par les associations de riverains. Pourtant, 1. les données chiffrées, publiques, vérifiables montrent : - Une réduction du trafic des avions légers, réduction régulière et importante : 20% sur les 10 dernières années - Les mesures de bruit faites autour de l'aéroport, présentées en CCE en décembre 2021, montrent un bruit de fond se situant en moyenne autour de 55dB hors trafic aérien et de 60 dB avec le trafic aérien total de l'aéroport (avions légers, aviation d'affaire et hélicoptères). 2. D'autre part, les écoles de pilotage et les aérodromes ont été félicités à de nombreuses reprises pour le respect des trajectoires et des règles de circulations autour de l'aéroport. Aucune plainte relative au non-respect des règles de circulations aériennes ne concerne l'aviation légère (rapport présenté en CCE). Ceci est dû au travail de sensibilisation et de formation des pilotes dans tous les structures de formation basées à Cannes. 3. Enfin, les efforts de modernisation de nos flottes, en particulier les investissements dans les silences qui équipent la quasi-totalité de la flotte des organismes de formations à Cannes a été passé sous silence. L'aviation légère est insaturée en bouc émissaire, responsable des émissions de polluants et du bruit pour tout le bassin cannois. Pas un mot sur l'aérodrome A8 qui ensème l'aéroport. L'introduction de restrictions horaires et calendaires apparaît clairement comme une mesure visant à satisfaire un auditoire qui a décidé de tirer sur une cible bien visible. Pire, ces mesures seront contre-productives. En effet, les vols qui ne seront pas effectués sur les tranches horaires interdites seront reportés sur d'autres tranches horaires. Cela contribuera à renforcer le ressenti négatif de certains riverains sur nos activités. Enfin, l'introduction de CALPISO à partir de 2023 ne sera possible que si l'aviation civile est en mesure de permettre sa mise en place : par la mise en place d'un site permettant le classement des avions à proximité de Cannes par la prise en charge des coûts associés par un travail sur le classement par équivalence des avions qui prennent en compte, en particulier, de l'ajout des silences sur nos avions par le classement des avions Annexe I qui n'est pas encore intégré dans la procédure de classement. L'aviation légère ne pourra être tenue responsable et coupable des retards de l'administration à pousser un projet bien compliqué et difficile à mettre en oeuvre, sinon sur le papier. Nous demandons que : les restrictions horaires et calendaires soient supprimées du présent projet car elles sont totalement injustifiées et contre-productives, que soit mise en place un groupe de travail avec l'aviation civile pour faciliter la mise en place de la procédure CALPISO</p>
02/02/2022	17.51	Commentaires sur la consultation des limitations des	<p>Ronjour, comme il est dit en préambule</p>
02/02/2022	18.37	Triste situation pour les amoureux de la partie aviation	<p>est bien difficile de comprendre cette directive de restriction dans la mesure où tous les pilotes quels qu'ils soient, professionnels ou amateurs, font toujours l'effort de respecter religieusement toutes les consignes qui leur sont données. Les décrets recueillis ne peuvent pas apporter la preuve d'une pollution sonore perturbatrice. Je suis convaincu que l'on doit pouvoir trouver une solution qui satisfasse l'ensemble des intéressés, pilote privé</p>
02/02/2022	18.38	Restriction des vols	<p>Ronjour, Je peux comprendre les nuisances sonores créées par l'aviation légère et moins légère mais pas les plaintes des riverains. Si je construis, demain, ma maison en face de l'A8 ou si j'habite un appartement à côté de la voie de chemin de fer, vais je demander de fermer l'aérodrome à certaines heures ou interdire le passages des TVG le week end des heures des repas ? Si je fais l'erreur d'habiter dans un endroit où il y a pollution sonore, lumineuse ou autre je m'en accomode. L'aéroport a plus d'un siècle d'existence. La pression immobilière a fait de cette zone ce qu'elle est actuellement et les permis de construire ont été demandés et acceptés (par les Maires) en connaissance de cause. Les nombreux jet qui circulent à l'aéroport international de Mandelieu ainsi que sur toute la côte pour le Festival ou les autres événements ont été formés, pour la plupart, dans ce type de structures (aérodromes). Nous nous engageons à accueillir ces personnes intéressées, faisons leur pilote et formez nous. Cette plainte et la demande des propriétaires ne sont pas recevables à mon avis. Je m'oppose par conséquent à ce projet d'arrêté. Bien cordialement</p>
02/02/2022	18.55	Strict respect des consignes de survol	<p>Ronjour, Je ne doute pas que beaucoup d'arguments visant à protester contre les restrictions envisagées ont déjà fait l'objet de nombreux commentaires. Aussi vais je me limiter à un commentaire simple. Je suis moi-même passionné d'aéronautique. De simple pilote disposant d'un budget pour mes vols très limité. Je souhaiterais simplement m'adresser, sur les recommandations permanentes que sont systématiquement répétées, au travers de la moindre profession de vol, concernant le respect des trajectoires et des hauteurs de survol, de façon à absolument veiller à minimiser les possibles nuisances auprès des riverains</p>
02/02/2022	19.40	Restrictions injustifiées et injustifiables	<p>Le projet d'arrêté introduit de nouvelles restrictions, en particulier une interdiction complète des tours de piste sur certaines tranches horaires et calendaires. Ce projet a été construit dans le but avoué par l'aviation civile de contenir une pression politique locale nourrie par les associations de riverains. Pourtant, 1. les données chiffrées, publiques, vérifiables montrent : - Une réduction du trafic des avions légers, réduction régulière et importante : 20% sur les 10 dernières années - Les mesures de bruit faites autour de l'aéroport, présentées en CCE en décembre 2021, montrent un bruit de fond se situant en moyenne autour de 55dB hors trafic aérien et de 60 dB avec le trafic aérien total de l'aéroport (avions légers, aviation d'affaire et hélicoptères). 2. D'autre part, les écoles de pilotage et les aérodromes ont été félicités à de nombreuses reprises pour le respect des trajectoires et des règles de circulations autour de l'aéroport. Aucune plainte relative au non-respect des règles de circulations aériennes ne concerne l'aviation légère (rapport présenté en CCE). Ceci est dû au travail de sensibilisation et de formation des pilotes dans tous les structures de formation basées à Cannes. 3. Enfin, les efforts de modernisation de nos flottes, en particulier les investissements dans les silences qui équipent la quasi-totalité de la flotte des organismes de formations à Cannes a été passé sous silence. L'aviation légère est insaturée en bouc émissaire, responsable des émissions de polluants et du bruit pour tout le bassin cannois. Pas un mot sur l'aérodrome A8 qui ensème l'aéroport. L'introduction de restrictions horaires et calendaires apparaît clairement comme une mesure visant à satisfaire un auditoire qui a décidé de tirer sur une cible bien visible. Pire, ces mesures seront contre-productives. En effet, les vols qui ne seront pas effectués sur les tranches horaires interdites seront reportés sur d'autres tranches horaires. Cela contribuera à renforcer le ressenti négatif de certains riverains sur nos activités. Enfin, l'introduction de CALPISO à partir de 2023 ne sera possible que si l'aviation civile est en mesure de permettre sa mise en place : par la mise en place d'un site permettant le classement des avions à proximité de Cannes par la prise en charge des coûts associés par un travail sur le classement par équivalence des avions qui prennent en compte, en particulier, de l'ajout des silences sur nos avions par le classement des avions Annexe I qui n'est pas encore intégré dans la procédure de classement. L'aviation légère ne pourra être tenue responsable et coupable des retards de l'administration à pousser un projet bien compliqué et difficile à mettre en oeuvre, sinon sur le papier. Nous demandons que : les restrictions horaires et calendaires soient supprimées du présent projet car elles sont totalement injustifiées et contre-productives, que soit mise en place un groupe de travail avec l'aviation civile pour faciliter la mise en place de la procédure CALPISO</p>
02/02/2022	19.47	A qui profite le crime	<p>Le projet d'arrêté introduit de nouvelles restrictions, en particulier une interdiction complète des tours de piste sur certaines tranches horaires et calendaires. Ce projet a été construit dans le but avoué par l'aviation civile de contenir une pression politique locale nourrie par les associations de riverains. Pourtant, 1. les données chiffrées, publiques, vérifiables montrent : - Une réduction du trafic des avions légers, réduction régulière et importante : 20% sur les 10 dernières années - Les mesures de bruit faites autour de l'aéroport, présentées en CCE en décembre 2021, montrent un bruit de fond se situant en moyenne autour de 55dB hors trafic aérien et de 60 dB avec le trafic aérien total de l'aéroport (avions légers, aviation d'affaire et hélicoptères). 2. D'autre part, les écoles de pilotage et les aérodromes ont été félicités à de nombreuses reprises pour le respect des trajectoires et des règles de circulations autour de l'aéroport. Aucune plainte relative au non-respect des règles de circulations aériennes ne concerne l'aviation légère (rapport présenté en CCE). Ceci est dû au travail de sensibilisation et de formation des pilotes dans tous les structures de formation basées à Cannes. 3. Enfin, les efforts de modernisation de nos flottes, en particulier les investissements dans les silences qui équipent la quasi-totalité de la flotte des organismes de formations à Cannes a été passé sous silence. L'aviation légère est insaturée en bouc émissaire, responsable des émissions de polluants et du bruit pour tout le bassin cannois. Pas un mot sur l'aérodrome A8 qui ensème l'aéroport. L'introduction de restrictions horaires et calendaires apparaît clairement comme une mesure visant à satisfaire un auditoire qui a décidé de tirer sur une cible bien visible. Pire, ces mesures seront contre-productives. En effet, les vols qui ne seront pas effectués sur les tranches horaires interdites seront reportés sur d'autres tranches horaires. Cela contribuera à renforcer le ressenti négatif de certains riverains sur nos activités. Enfin, l'introduction de CALPISO à partir de 2023 ne sera possible que si l'aviation civile est en mesure de permettre sa mise en place : par la mise en place d'un site permettant le classement des avions à proximité de Cannes par la prise en charge des coûts associés par un travail sur le classement par équivalence des avions qui prennent en compte, en particulier, de l'ajout des silences sur nos avions par le classement des avions Annexe I qui n'est pas encore intégré dans la procédure de classement. L'aviation légère ne pourra être tenue responsable et coupable des retards de l'administration à pousser un projet bien compliqué et difficile à mettre en oeuvre, sinon sur le papier. Nous demandons que : les restrictions horaires et calendaires soient supprimées du présent projet car elles sont totalement injustifiées et contre-productives, que soit mise en place un groupe de travail avec l'aviation civile pour faciliter la mise en place de la procédure CALPISO</p>
02/02/2022	21.00	Demande de R&E T et de proposition d'arrêté	<p>Il est regrettable que les nuisances sonores, lumineuses et autres liées à l'aviation légère et à l'aérodrome soient toujours et de plus en plus ressenties et constatées par un nombre croissant de riverains. Depuis plus de 20 ans, la Commission Consultative de l'Environnement a, sur les bases du PEB qui régit, instauré diverses mesures afin de : - Réduire la hauteur des tours de piste et limiter leur nombre - Imposer des procédures "moins bruit" dans les différentes phases d'évolution, - Installer et/ou améliorer les systèmes d'échappement sur les avions, - Installer des stations de mesure de bruit à divers points sensibles, - Créer un système de suivi permettant de mesurer l'efficacité des dispositions appliquées et quantifier les écarts ou anomalies. L'analyse des données ainsi recueillies par le système de suivi mis en place par l'équipement montre de manière constante que les aérodromes et écoles de pilotage respectent scrupuleusement les règles existantes. Les raves "karts", relevant de l'excitation, sont le plus souvent motivés par des contraintes de sécurité ou techniques (anti-avertissement entre avions, alla à l'été, etc.). Tout ce qui précède est strictement actualisé et quantifiable, comme l'attestent dans les comptes-rendus officiels des Commissions Consultatives de l'Environnement et réunions s'y rattachant tenues au cours des 20 dernières années. (Aériodrome de l'aérodrome). L'aérodrome de Cannes-Mandelieu existe à l'engagement actuel depuis 1929, son activité a été constante depuis cette date. L'environnement, initialement rural au Nord et à l'Ouest (vallée de la Siagne et massif du Tamaris) et industrielle à l'Est (suite à la gare de triage et la Boca et industries diverses à commencer à s'installer alors que le nombre de mouvements de l'aérodrome culminait entre 1990 et 2000. Bon nombre de riverains se sont installés récemment (quelques années) en Zone C du PEB prétendant ignorer cet état de fait, malgré l'obligation légale du vendeur ou bailleur d'en informer l'acquéreur ou le locataire. Les interdictions prévues par le projet de décret se fondent sur les exigences de ces riverains, alors que la jurisprudence considère comme "négligence ou faute" la situation inverse de ce fait. Il n'est donc anormal ni injuste d'imposer aux pilotes toute restriction destinée à pallier la négligence, l'ignorance ou l'incompréhension de quiconque alléguerait son ignorance d'une situation notoirement connue et publiée dans le document officiel d'urbanisme qui constitue le PEB. Il est par ailleurs important de rappeler que le niveau de référence (57 dB L_{den}) de la zone C du PEB a été relevé à ce niveau à la demande de la municipalité de la Roque sur Taillon. Il n'est donc pas étonnant que la municipalité de la Roque sur Taillon (53 dB L_{den}) obtient le projet de construction de la "ZAC S. de la Roque" construite depuis et lieu de résidence de bon nombre de riverains réclamant l'arrêté précité (cf rapport sous préfecture de Grasse) CNE Cannes-Mandelieu du 16-1-2003. (Demande des riverains basées sur données mesurées et innovantes.) Les associations de riverains fondent leur demande sur des données mesurées et vérifiables complétement relâchées par la presse locale sans la moindre vérification, dont voici quelques exemples : - "Nombre de mouvements en constante augmentation" : FAUX. Après avoir culminé à environ 100000 mouvements par an entre 1990 et 2000, l'activité des 10 dernières années (hors effet COVID) se situe vers 60000 mouvements (-1/3 - Nombre de "plaines" allouées par les associations" : faux chiffre "aéronautique" : l'apogée du nombre de mouvements annuels d'avions, qui sont le fait d'une petite centaine d'auteurs différents confine au ridicule - pour ne pas être et/ou relève du harcèlement. Les prendre en compte pour valider l'arrêté serait une insulte à la Démocratie - et au bon sens tout court - "Avions volent toujours plus bas" : FAUX. L'altitude des tours de piste a été plusieurs fois relevée - Les avions "raient les toits de nos maisons" : fautive fois reprise dans les plaines précitées, cette affirmation a aussi été complétement reprise et diffusée par la presse locale. Cette allégation, fautive, est techniquement impossible aux endroits allégués et, se produisant elle, constituerait une grave infraction pour le pilote qui se verrait à juste titre lourdement sanctionné. Or, aucune infraction n'a été relevée depuis de nombreuses années, malgré une présence régulière de la BCT à divers endroits sensibles autour de l'aérodrome de Cannes. Par ailleurs, ce type de fait n'a jamais été relevé alors que tous les mouvements autour de l'aérodrome sont sous surveillance radar constante du contrôle aérien. Une infraction</p>

02/02/2022	22:10	Ce projet d'arrêté n'est pas acceptable pour les nuisances aériennes vis des riverains	Je réside à Cannes la Bocca proche du massif forestier protégé de la Croix des gardes. Nous assistons à des survols à faible hauteur et de plus en plus fréquents d'avions très rapides. Le projet d'arrêté tel que présenté aujourd'hui ne permettrait pas de retrouver notre qualité de vie et qui s'est fortement dégradée ces dernières années à cause de ces nuisances aériennes. Il est notamment inacceptable pour les riverains sur un plan sécurité et santé (bruit et pollution) de continuer à autoriser des survols pour la formation et l'entraînement au pilotage d'avions au dessus d'une ville comme Cannes, qui plus est à basse hauteur comme le prévoit le projet d'arrêté tel que présenté aujourd'hui.
02/02/2022	22:17	Bruit d'hélicoptères Cannes Mandelieu	Notre résidence de 135 appartements Royal Palm Boulevard du midi est continuellement soumise se à un bruit d'hélicoptères très excessif. Les hélicoptères suivent une trajectoire nord à sud au dessus du ponton de Cannes. Cela se traduit par des hélicoptères volant très bas au dessus de notre résidence. Les niveaux de décibels sont très élevés et doivent cesser. Solution: veuillez choisir une trajectoire de vol alternative plus à l'est de la trajectoire actuelle.
02/02/2022	22:30	Les abréviations d'un projet D0193 synon de régressions environnementales	Constat Nous subissons depuis l'arrêté du 5 août 2019 un dérèglement notoire des pratiques de vol des monomoteurs et bimoteurs au dessus du bassin de vie de Cannes la Bocca (environ 3000 habitants) entre bord de mer et collines. Tours de piste monomoteurs et bimoteurs (VFR) - Altitude de survol (500ft au sol, voire moins sans compter les trajectoires d'atterrissage et de décollage inférieures à 300ft au-dessus de l'agglomération. - Fréquences de passage atteignant régulièrement 20 avions à l'heure dans des plages horaires de 5 à 6 heures. - Niveaux sonores dépassant très largement l'émergence de 10 dB au-dessus du bruit ambiant. - Survols très fréquents d'une grande variété d'avions non classés, ou au mieux classés "C" ou "D" Catégor. - Engorgement notoire des trajectoires vers l'est du bassin, bien au-delà du circuit recommandé des tours de piste. Avant cet arrêté (D019) porté par la D.G.A.C., qui est survenu sans aucune concertation locale, les nuisances étaient telles que bon nombre d'habitants ne percevaient pas la présence régulière d'avions au-dessus de leurs habitations. Modification de l'arrêté proposé: Certes, il restreint l'usage de la piste 04-22, c'est-à-dire les hauteurs de 500 ft au-dessus de l'agglomération est très insuffisante et devrait être uniformisée à une hauteur standard minimale à 1000 ft au sol pour les tours de piste, tenant ainsi compte de la densité de population impactée. - Quant à la qualification "Catégor", elle était déjà au programme avec objectif 2020, elle est repoussée en 2022 et plus. En résumé, 2019 a vu se dégrader considérablement la situation, en matière d'agression sonore, de sécurité, par les passages répétés à très basse altitude induisant une très forte régression environnementale et patrimoniale bien au-delà du PSE de l'aéroport. Ce ne sont pas les habitants et notamment les propriétaires qui sont trop pris de l'aéroport mais bien les pratiques expansionnistes de celui-ci qui sont à l'origine d'une régression importante de la qualité de vie. Malheureusement le texte proposé au cœur de la CCE 2022 est bien en deçà de ce que nous souhaitons pour notre cadre de vie, les activités peuvent être aussi au-dessus de nos têtes!
02/02/2022	22:37	C'est bien dommage	Bonjour, Je comprends que nos activités occasionnent des nuisances et je m'efforce de les limiter au strict nécessaire, mais elle occasionnent aussi des opportunités économiques pour le territoire. Pour ma part j'amais venu à Cannes rendre visite à ma famille et passer des week-end voir des vacances (je ne vous fait pas la liste des dépenses, cela rendra les riverains encore plus jaloux). Il faut se rendre à l'évidence et constater amèrement que comme dans beaucoup d'autres lieux en France, l'aviation générale et en vol d'extinction. C'est bien dommage car en ce qui me concerne c'est une passion et un mode de vie pour lequel j'ai sacrifié beaucoup. Mais ne vous inquiétez pas pour moi, mon coupou me permet de franchir les frontières sans difficulté et d'aller visiter d'autres lieux plus accueillant ou ses potikèmes stupides n'existent pas. Mais êtes vous bien en un jour je quitterai ce pays de plus en plus soulagé pour au autre plus respectueux de mes libertés et des sacrifices que j'ai consenti pour les obtenir. Vous trouvez peut être ce commentaire hors sujet, je crois pourtant que c'est bien le problème. Notre pays est en train de devenir le pays de la loose et cela devient insupportable pour certain de voir que d'autre se donne les moyens de leurs ambitions. D'autres riverains parmi les qui se plaignent, combien ont achetés leur terrain avant la construction de l'aéroport ? Sincères salutations.
02/02/2022	22:59	La liberté des vis concerne la ou autres	Madame, Monsieur, Tout d'abord merci de prendre le temps de consulter les différentes parties prenante et d'essayer de trouver un compromis visant à satisfaire tout le monde. Pour être franc avec vous, je ne place du côté des usages de l'aéroport et je ne souhaite pas que des restrictions additionnelles à l'utilisation de l'aérodrome soient imposées et/ou desot les raisons de la prise de position. L'installation de l'aérodrome de Cannes Mandelieu a été créée avec l'aide de l'Etat français dans les années 50 à l'endroit que nous connaissons aujourd'hui. Nos aînés déjà soucieux de la sécurité des riverains ont pris la décision d'installer l'aérodrome au milieu des champs et des marais de la région. Je vous invite à consulter le site de l'IGN "remonter le temps" pour comparer entre aujourd'hui et les années 50 l'urbanisme autour de l'aérodrome. L'Etat/lesmentiers ne se font pas. S'il ne survient personne en habitant près d'une station d'urquard, je suis surpris que les riverains qui ont tous acquis des habitations des décennies après l'implantation de l'aérodrome découvrent des nuisances. Ils ont acquis un bien décort par rapport au marché en contre partie de ces nuisances. Je ne comprends pas qu'aujourd'hui la liberté de circuit des usages aient à être réduite, une réparation devra être apportée au usages. Cette dernière pourra être indemne (à plus valeur ajoutée sur le foncier dans toute la zone concernée par ces nuisances, 2) l'effet tunnel. C'est un effet bien connu des pilotes car il conduit à plusieurs accidents tragiques (le RIO - PARIS par exemple). Ce phénomène se produit essentiellement lorsque nous sommes face à un danger. La pensée critique est réduite et nous prenons des décisions impulsives qui peuvent ne pas être appropriées. Dans notre cas, la solution ne semble pouvoir venir que des usages (restrictions). Je pense que cela est trop réducteur. En effet les riverains peuvent faire isoler phoniquement et thermiquement leurs habitations, cela réduira les nuisances et leur facture énergétique. C'est une solution efficace et qui ne pointerait pas du doigt les usagers comme les seuls responsables. En souhaitant vivement ne pas voir proposer de nouvelles restrictions qui ne régleront pas les problèmes des riverains (ils resteront mécontents) et qui priveront les usagers d'une liberté héritée de leurs prédécesseurs. Cordialement.
02/02/2022	23:17	Hélicoptères	Des nuisances des hélicoptères qui passent tout les 10 min à une altitude très bas tout autour du royaume palm à Cannes la Bocca. Lors des manifestations et en été, des multiples fois réclames sans aucun succès. C'est infamé, pendant ils passent on ne peut plus se parler sur les toits terrisse. Parfois j'ai même l'impression qu'ils font exprès. Merci de prendre ma réclamation en considération nous avons 132 appartements fortement impactés.
03/02/2022	00:53	Mandelieu né de la passion de l'aviation	Je suis Président du RSA Côte d'Azur, représentant les constructeurs amateurs qui ont promu la petite Aviation depuis 1947, et qui, depuis, la défendent corps et âme. En effet, les autorités publiques ne cessent de donner le pouvoir à des petits comités citoyens, qui s'acharnent sur l'aviation légère. C'est pourquoi se tenant sans fin des carcans réglementaires concernant l'aviation légère. Je m'insurge contre ces mesures liberticides qui installent une tyrannie au nom de fausses bonnes intentions. L'aviation légère est une nuisance pour certains, une passion pour d'autres, qui se concrétise en construisant soi-même son avion, dans le cadre du RSA (Réseau des Sports de l'Air). En effet nous agissons avec conscience pour ne pas nuire à l'environnement et ne pas « décaler » quant aux nuisances que notre petite Aviation pourrait engendrer. Il est impensable de céder au dictat de quelques petits riverains embourgeoisés qui ont acheté ces terrains ou maisons, profitant d'un prix préférentiel compte tenu de l'existence de cet aérodrome qui date de 1945, et qui, si l'on constate en quelques AOM, protestent et exigent des restrictions au nom de l'égalité sociale et non pas au nom de l'écologie, ni des nuisances sonores. Leurs procès d'intention sont nuls et non avenue. C'est pourquoi je m'inscris en faux concernant ces restrictions, car elles n'apportent que de la confusion parmi une situation déjà bien compliquée. Ces restrictions seraient uniquement mises en place par souci électoratoire, idéologique, démagogique. Est-ce vraiment la priorité de s'attaquer constamment au secteur aéronautique qui est un des domaines d'excellence de la recherche et de l'industrie française ? Tous les efforts que nous avons déjà consentis ont démontré très peu d'impact. En vérité, ce n'est pas la lutte contre le réchauffement climatique, ou le bruit, c'est plutôt la lutte des classes ! A ce jeu là, il faudrait arrêter de nombreuses activités... Il est clair que pendant le confinement, nous avons évidemment payé les factures de l'eau et de l'énergie, mais aussi les taxes d'atterrissage, sans avoir même le droit d'accéder à nos avions. Quel plaisir pour les riverains qui ont passé leur temps à scruter les immatriculations pour mener leur enquête à savoir pourquoi à telle heure telle immat est en l'air à tel endroit ? C'est de la tyrannie, rien d'autre. Quand les restrictions présentes seront mises en place, le lendemain les exigences environnementales. Ou au contraire de s'acharner sur l'aviation de Cannes-Mandelieu ! Si une enquête « Commodo et incommodo » était menée de façon honnête et populaire, on verrait de façon notoire que la petite aviation est bien perçue parmi la majorité des gens peignant notre belle région qu'est la Côte d'Azur elle fait toujours autant rêver les enfants, elle fait naître la passion des métiers aéronautiques.
03/02/2022	00:55	Mandelieu né de la passion de l'aviation	Je suis Président du RSA Côte d'Azur, représentant les constructeurs amateurs qui ont promu la petite Aviation depuis 1947, et qui, depuis, la défendent corps et âme. En effet, les autorités publiques ne cessent de donner le pouvoir à des petits comités citoyens, qui s'acharnent sur l'aviation légère. C'est pourquoi se tenant sans fin des carcans réglementaires concernant l'aviation légère. Je m'insurge contre ces mesures liberticides qui installent une tyrannie au nom de fausses bonnes intentions. L'aviation légère est une nuisance pour certains, une passion pour d'autres, qui se concrétise en construisant soi-même son avion, dans le cadre du RSA (Réseau des Sports de l'Air). En effet nous agissons avec conscience pour ne pas nuire à l'environnement et ne pas « décaler » quant aux nuisances que notre petite Aviation pourrait engendrer. Il est impensable de céder au dictat de quelques petits riverains embourgeoisés qui ont acheté ces terrains ou maisons, profitant d'un prix préférentiel compte tenu de l'existence de cet aérodrome qui date de 1945, et qui, si l'on constate en quelques AOM, protestent et exigent des restrictions au nom de l'égalité sociale et non pas au nom de l'écologie, ni des nuisances sonores. Leurs procès d'intention sont nuls et non avenue. C'est pourquoi je m'inscris en faux concernant ces restrictions, car elles n'apportent que de la confusion parmi une situation déjà bien compliquée. Ces restrictions seraient uniquement mises en place par souci électoratoire, idéologique, démagogique. Est-ce vraiment la priorité de s'attaquer constamment au secteur aéronautique qui est un des domaines d'excellence de la recherche et de l'industrie française ? Tous les efforts que nous avons déjà consentis ont démontré très peu d'impact. En vérité, ce n'est pas la lutte contre le réchauffement climatique, ou le bruit, c'est plutôt la lutte des classes ! A ce jeu là, il faudrait arrêter de nombreuses activités... Il est clair que pendant le confinement, nous avons évidemment payé les factures de l'eau et de l'énergie, mais aussi les taxes d'atterrissage, sans avoir même le droit d'accéder à nos avions. Quel plaisir pour les riverains qui ont passé leur temps à scruter les immatriculations pour mener leur enquête à savoir pourquoi à telle heure telle immat est en l'air à tel endroit ? C'est de la tyrannie, rien d'autre. Quand les restrictions présentes seront mises en place, le lendemain les exigences environnementales. Ou au contraire de s'acharner sur l'aviation de Cannes-Mandelieu ! Si une enquête « Commodo et incommodo » était menée de façon honnête et populaire, on verrait de façon notoire que la petite aviation est bien perçue parmi la majorité des gens peignant notre belle région qu'est la Côte d'Azur elle fait toujours autant rêver les enfants, elle fait naître la passion des métiers aéronautiques.

03/02/2022	08.00	des restrictions supplémentaires à des restrictions déjà existantes??	<p>Ce projet d'arrêté introduit de nouvelles restrictions, en particulier une interdiction complète des tours de piste sur certaines tranches horaires et calendaires. Pourtant, 1. les données chiffrées, publiques, vérifiables montrent : Une réduction du trafic des avions légers, réduction régulière et importante - 20% sur les 10 dernières années - Les mesures de bruit fabriquées autour de l'aéroport, présentées en CCE en décembre 2021, montrent un bruit de fond en moyenne autour de 50dB lors de trafic aérien et de 60 dB avec le trafic aérien total de l'aéroport (avions légers, aviation d'affaires et hélicoptères). 2. D'autre part, les écoles de pilotage et les aéroclubs ont été filicés à de nombreuses reprises pour le respect des procédures de l'aéroport. Aucune plainte relative au non-respect des règles de circulation aérienne ne concerne l'aviation légère (rapport présenté en CCE). Ceci est dû au travail de sensibilisation et de formation des pilotes dans tous les structures de formation basées à Cannes. 3. Enfin, les efforts de modernisation des flottes basées, en particulier les investissements dans les silencieux qui équipent la quasi-totalité de la flotte des lycarines de formation à Cannes a été passé sous silence. Pas un mot sur l'aéroclub de la commune de l'aéroport. Pas un mot sur le bruit, les tonnes de CO2 et les particules fines répandues par les milliers de voitures des estivants et la circulation poids lourds travaillant le département pour retirer l'Ouest européen à l'Italie. L'aviation légère est le parfait bouchon émissaire, responsable des émissions de polluants et du bruit pour tout le bassin cannois. L'introduction de restrictions horaires et calendaires apparaît évidemment comme une mesure visant à satisfaire un auditoire qui a décidé de tirer sur une cible bien visible. Finalement, ces mesures seront contre-productives. En effet, les vols qui ne seront pas effectués sur les tranches horaires interdites seront reportés sur d'autres tranches horaires. Cela contribuera à renforcer le recensement négatif de certains riverains sur nos activités. Enfin, et c'est le mal de cette déclamation, la restriction est la solution qui s'est présentée à l'administration à un problème quelconque. Analyse, évaluations, mise en place d'outils, sont autant de préalables avant de décider de réduire les activités des uns au bénéfice des autres. Pour exemple, l'introduction de CALPISO à partir de 2023 ne sera possible que si l'aviation civile est en mesure de permettre sa mise en place - par la mise en place d'un site permettant le classement des avions à proximité de Cannes - par la prise en charge des coûts associés - par un travail sur le classement par équivalence des avions qui prennent en compte, en particulier, de l'âge des silencieux sur nos avions - par le classement des avions Anneau I qui n'est pas encore intégré dans la procédure de classement. L'aviation légère ne pourra être tenue responsable et capable de retarder l'achèvement à pousser un projet bien compilé et difficile à mettre en oeuvre, sinon sur le papier. De plus, il semble que l'enrichissement des décisions restrictives ne soit pas une solution pour un partage équilibré de l'environnement, mais démontre les vaines intentions des associations liés à nos activités. Nous demandons que : 1. les restrictions horaires et calendaires soient supprimées du présent projet car elles sont totalement injustifiées et contre-productives. 2. que soit mise en place un groupe de travail avec l'aviation civile pour faciliter la mise en place de la procédure CALPISO "</p>
03/02/2022	09.29	nuisances aéroderom	<p>bonjour - Non respect de la trajectoire d'approche des avions survolant la Roquette sur Sagne et en particulier ceux qui passent au dessus de l'école du village. faudrait t'il attendre un accident pour faire évoluer les choses? - Autre signalement un type d'avion très bruyant entraîne une pollution sonore, je n'ai plus le nom de ce petit avion , mais certains aéroclubs interdisent cet avion - on parle de développement durable et d'une écologie écologique - il faudrait des plans plus contraignants pour obliger ces aéroclubs à respecter l'humain. -</p>
03/02/2022	10.14	protest against the unjustified restriction	<p>The complaints made by local residents are inadmissible: 'The Construction and Housing Code (1) formal on this point: it provides that "damages caused to the occupants of a building by nuisances due to activities (...) aeronautics do not entail the right to compensation when the building permit (...) or the authentic deed or the taking of the lease (have been) drawn up after the existence of the activities causing them (...) ". Clearly, and if we consider that the Cannes site has existed since 1907, that it became an international airport in 1930, notably with regular Air France flights, and that there is very little chance that any of the local residents will be able to show a lease in their name, or a building permit in their name, or an authentic deed in their name, dating back more than 92 years to this day, then no local resident can therefore validly complain about the existence of a perfectly legal industrial activity operating in a regulatory manner, prior to its moving into this area. Consequently, the restrictive measures aimed at location in Cannes, which therefore benefit from the notion of 'pre-existence' perfectly enshrined in the law, are clearly without legal basis, discriminatory, and must be withdrawn. The noise level is constantly decreasing, contrary to what some claim : Light aviation activity has halved over the past 20 years. Again, these figures are official and withdrawal, legislation has for years imposed additional measures aimed at reducing the noise footprint of devices: 'the 'noise footprint' procedure reducing the speed and noise footprint of devices double silencer on all flight school aircraft the State and the airport cooperate in order to ensure constant monitoring and compliance with the measures in force. These measures are respected to the letter, the respectful attitude of the pilots being moreover welcomed by the State and the local residents themselves, officially, during the meetings of the CCE Commission. Consequently, the complaints cannot target light aviation, and any restrictive measures against it are groundless. Light aircraft absolutely do not produce the noise levels they are accused of: The State has set up a classification of aircraft by their noise footprint. It is decreed that only aircraft classified 'E' can perform laps in Cannes. However, an aircraft classified 'E' corresponds to a level between 2 and 4 times lower than the maximum noise of a concentration. This is not an invention, these figures are those of the State, available in the CALPISO classification of light aircraft. Therefore, these plans are not a hindrance. And the state cannot ignore this fact. Any measure on its part, aimed at restricting their activity for alleged reasons of annoyance due to their sound footprint is therefore based on lies and cannot succeed.</p>
03/02/2022	10.16	Hélicoptères au dessus Royal Pass	<p>Etant copropriétaire dans le bâtiment E, je voudrais faire le point sur le grand nombre d'hélicoptères qui survolent notre résidence un nombre qui devient plus important chaque année et enfin plus grand depuis notre acquisition de l'appartement. Nous les entendons à l'intérieur même avec les fenêtres et volets fermés. Il ne s'agit pas seulement de nuisance sonore (bien au dessus du niveau légal mais surtout ce n'est pas le problème qu'il s'agit d'écouter et ça se sent). Il me semble aussi que beaucoup volent au dessus de nous à un niveau très bas on crant un accident et c'est clair qu'il nous survolent simplement pour faire des économies.</p>
03/02/2022	10.44	Retrairegions les restrictions 1	<p>Je voudrais demander aux services concernés de supprimer les mesures et contraintes existantes visant à réduire l'empreinte sonore de leurs évolutions dans le circuit de l'aérodrome. Depuis plus de 20 ans, la Commission Consultative de l'Environnement a, sur les bases du PEB en vigueur, instauré diverses mesures afin de : Rélever la hauteur des tours de piste et limiter leur nombre, imposer des procédures 'moindres bruit' dans différentes phases d'écoulement, installer et/ou améliorer les silencieux d'échappement sur les avions, installer des stations de mesure de bruit à divers points 'sensibles', créer un système de suivi permettant de mesurer l'efficacité des dispositions appliquées et quantifier les écarts ou anomalies. L'analyse des données ainsi recueillies par le système de suivi mis en place par l'exploitant montre de manière constante que les aéroclubs et écoles de pilotage respectent scrupuleusement les règles existantes. Les rares 'écarts', relevant de l'exception, sont le plus souvent motivés par des contraintes de sécurité ou techniques (arrêt-abordage entre avions, aléa météorologique, ...). Tout ce qui précède est strictement factuel et quantifiable, dûment répertorié dans les comptes rendus officiels des Commissions Consultatives de l'Environnement et réunions s'y rattachant tenues au cours des 20 dernières années. (Aérodrome de l'aérodrome) L'aérodrome de Cannes-Mandelieu existe à l'emplacement actuel depuis 1929, son activité a été constante depuis cette date. L'environnement, initialement rural au Nord et à l'Ouest (vallée de la Sagne et massif du Tanerion) et industriel à l'Est (usine à gaz, gare de triage de la Bocca et industries diverses a commencé à s'urbaniser alors que le nombre de mouvements de l'aérodrome culminait entre 1990 et 2000. Bon nombre de riverains se sont installés récemment (quelques années) en Zone C du PEB prétendant ignorer cet état de fait, malgré l'obligation légale de vendre ou bailleur d'en informer l'acquéreur ou le locataire. Les interdictions prévues par le projet de décret se fondent sur les exigences de ces riverains, alors que la jurisprudence considère comme 'négligence bâtie' la situation de ce fait. Il serait donc anormal et injuste d'imposer aux pilotes toute restriction destinée à pallier la négligence, l'ignorance ou l'inconscience de quelconque alléguant son ignorance d'une situation notoirement connue et publiée dans le document opposable d'urbanisme que constitue le PEB. Il est par ailleurs important de rappeler que le niveau de référence (57 db Lden) de la zone C du PEB a été relevé à ce niveau à la demande de la Municipalité de la Roquette sur Sagne, le niveau initialement proposé (55 db Lden) obéissant au projet de construction du lotissement pavillonnaire de la 'ZAC 50 ans', construite depuis et lieu de résidence de bon nombre de riverains réclamant l'arrêt précité (cf rapport sous préfecture de Grasse) (CCE Cannes-Mandelieu du 16-1-2003). (Demande des riverains basées sur données invariables et inévitables.) Les associations de riverains fondent leur demande sur des données inévitables et invariables complètement relayées par la presse locale sans la moindre vérification, dont voici quelques exemples : 'Nombre de mouvements en constante augmentation' : FAUX. Après avoir culminé à environ 100000 mouvements par an entre 1990 et 2000, l'activité des 10 dernières années (hors effet COVID) se situe vers 60000 mouvements/an. Nombre de 'plaintes' alléguées par les associations. Leur chiffre 'astronomique', s'approchant du nombre de mouvements annuels d'avions, qui sont le fait d'une petite centaine d'auteurs différents confins au ridicule - pour ne pas dire qu'il relève du harcèlement. Les prendre en compte pour valider l'arrêté serait une insulte à la Démocratie - et au bon sens tout court - 'Avions volant toujours plus bas' : FAUX. l'altitude des tours de piste a été plusieurs fois relevée - Les avions ravent les toits de nos maisons - 'Même fois reprise dans les plaintes précitées, cette assertion a aussi été complètement reprise et diffusée par la presse locale. Cette allégation, fautive, est techniquement impossible aux endroits allégués et, se produisant elle, constituerait une grave infraction pour le pilote qui se verrait à juste titre lourdement sanctionné. Or, aucune infraction n'a été relevée depuis de nombreuses années, malgré une présence régulière de la BSA à divers endroits sensibles autour de l'aérodrome de Cannes. Par ailleurs, ce type de fait n'a jamais été relevé alors que tous les mouvements autour de l'aérodrome sont sous surveillance radar constante du contrôle aérien. Une infraction de ce type conduirait inmanquablement le pilote qui s'en rendrait coupable à être immédiatement sanctionné et à être poursuivi en justice.</p>
03/02/2022	10.47	DEMANDE DE RETIRE L'ARRÊTÉ DE PROPOSITION D'ARRÊTÉ	<p>Je voudrais demander aux services concernés de supprimer les mesures et contraintes existantes visant à réduire l'empreinte sonore de leurs évolutions dans le circuit de l'aérodrome. Depuis plus de 20 ans, la Commission Consultative de l'Environnement a, sur les bases du PEB en vigueur, instauré diverses mesures afin de : Rélever la hauteur des tours de piste et limiter leur nombre, imposer des procédures 'moindres bruit' dans différentes phases d'écoulement, installer et/ou améliorer les silencieux d'échappement sur les avions, installer des stations de mesure de bruit à divers points 'sensibles', créer un système de suivi permettant de mesurer l'efficacité des dispositions appliquées et quantifier les écarts ou anomalies. L'analyse des données ainsi recueillies par le système de suivi mis en place par l'exploitant montre de manière constante que les aéroclubs et écoles de pilotage respectent scrupuleusement les règles existantes. Les rares 'écarts', relevant de l'exception, sont le plus souvent motivés par des contraintes de sécurité ou techniques (arrêt-abordage entre avions, aléa météorologique, ...). Tout ce qui précède est strictement factuel et quantifiable, dûment répertorié dans les comptes rendus officiels des Commissions Consultatives de l'Environnement et réunions s'y rattachant tenues au cours des 20 dernières années. (Aérodrome de l'aérodrome) L'aérodrome de Cannes-Mandelieu existe à l'emplacement actuel depuis 1929, son activité a été constante depuis cette date. L'environnement, initialement rural au Nord et à l'Ouest (vallée de la Sagne et massif du Tanerion) et industriel à l'Est (usine à gaz, gare de triage de la Bocca et industries diverses a commencé à s'urbaniser alors que le nombre de mouvements de l'aérodrome culminait entre 1990 et 2000. Bon nombre de riverains se sont installés récemment (quelques années) en Zone C du PEB prétendant ignorer cet état de fait, malgré l'obligation légale de vendre ou bailleur d'en informer l'acquéreur ou le locataire. Les interdictions prévues par le projet de décret se fondent sur les exigences de ces riverains, alors que la jurisprudence considère comme 'négligence bâtie' la situation de ce fait. Il serait donc anormal et injuste d'imposer aux pilotes toute restriction destinée à pallier la négligence, l'ignorance ou l'inconscience de quelconque alléguant son ignorance d'une situation notoirement connue et publiée dans le document opposable d'urbanisme que constitue le PEB. Il est par ailleurs important de rappeler que le niveau de référence (57 db Lden) de la zone C du PEB a été relevé à ce niveau à la demande de la Municipalité de la Roquette sur Sagne, le niveau initialement proposé (55 db Lden) obéissant au projet de construction du lotissement pavillonnaire de la 'ZAC 50 ans', construite depuis et lieu de résidence de bon nombre de riverains réclamant l'arrêt précité (cf rapport sous préfecture de Grasse) (CCE Cannes-Mandelieu du 16-1-2003). (Demande des riverains basées sur données invariables et inévitables.) Les associations de riverains fondent leur demande sur des données inévitables et invariables complètement relayées par la presse locale sans la moindre vérification, dont voici quelques exemples : 'Nombre de mouvements en constante augmentation' : FAUX. Après avoir culminé à environ 100000 mouvements par an entre 1990 et 2000, l'activité des 10 dernières années (hors effet COVID) se situe vers 60000 mouvements/an. Nombre de 'plaintes' alléguées par les associations. Leur chiffre 'astronomique', s'approchant du nombre de mouvements annuels d'avions, qui sont le fait d'une petite centaine d'auteurs différents confins au ridicule - pour ne pas dire qu'il relève du harcèlement. Les prendre en compte pour valider l'arrêté serait une insulte à la Démocratie - et au bon sens tout court - 'Avions volant toujours plus bas' : FAUX. l'altitude des tours de piste a été plusieurs fois relevée - Les avions ravent les toits de nos maisons - 'Même fois reprise dans les plaintes précitées, cette assertion a aussi été complètement reprise et diffusée par la presse locale. Cette allégation, fautive, est techniquement impossible aux endroits allégués et, se produisant elle, constituerait une grave infraction pour le pilote qui se verrait à juste titre lourdement sanctionné. Or, aucune infraction n'a été relevée depuis de nombreuses années, malgré une présence régulière de la BSA à divers endroits sensibles autour de l'aérodrome de Cannes. Par ailleurs, ce type de fait n'a jamais été relevé alors que tous les mouvements autour de l'aérodrome sont sous surveillance radar constante du contrôle aérien. Une infraction de ce type conduirait inmanquablement le pilote qui s'en rendrait coupable à être immédiatement sanctionné et à être poursuivi en justice.</p>
03/02/2022	10.51	Nouvel arrêté	<p>En tant que pratiquant de l'aéroport de Cannes, je m'oppose à ce projet. L'interdiction des tours de piste de 12 à 15h va concentrer cet exercice sur les autres créneaux horaires, et ce dans une optique d'attente. De plus, le suivi continu de constater que la CCE a une présence favorable à cet arrêté.</p>
03/02/2022	10.59	Aéroport Cannes Mandelieu: une nuisance environnementale dénoncée depuis de nombreuses années	<p>Les restrictions apportées des aménagements pour la population riveraine lors des tours de piste mais cela devrait être étendu aussi au samedi. D'autre part, rien ne semble être envisagé pour les jets qui représentent la majorité des nuisances sonores ainsi que la pollution de l'air qui deviennent tous deux intolérables. Ces derniers devraient arriver à New dont tous les atterrisseurs se font par la mer. Le plage d'atterrissage devrait être étendue à tous les vents sans exception sauf celui de la sécurité. D'autre part, le renforcement des restrictions dans le cadre des plages de tranquillité devrait couvrir la période du 1er Mai au 30 septembre afin que les populations impactées bénéficient d'un réel temps calme pendant toute la période estivale.</p>
03/02/2022	11.02	demande de retrait de la proposition d'arrêté	<p>les riverains s'appuient sur de fausses données - c'est inexact de bout en bout et il n'y a pas tant de plaintes. beaucoup comprennent que nous sommes en 2022 et qu'il ne faut plus revenir en arrière. l'altitude est respectée par des pilotes diplômés et les fausses accusations ne rapportent sur rien de vérifiable et rien de concret y a il des infractions constatées ? L'ACCUSATION EST UN SONDAGE - cette proposition d'arrêté est contre-productive. elle ne peut être appliquée. il meci sur toutes les données complètes pour votre analyse non forcée et non inspirée - par des lobbying connus.</p>

03/02/2022	11.04	<p>Bonjour, Ce projet d'arrêté introduit de nouvelles restrictions, en particulier une interdiction complète des tours de piste sur certaines tranches horaires et calendaires. Ce projet a été constitué dans le but avoué par l'aviation civile d'essayer de contenir une pression publique locale nourrie par les associations de riverains. Pourtant, 1. les données chiffrées, publiques, vérifiables montrent : Une réduction du trafic des avions légers, réduction régulière et importante : 20% sur les 10 dernières années. Les mesures de bruit faites autour de l'aéroport, présentées en CCE en décembre 2021, montrent un bruit de fond se situant en moyenne autour de 55dB hors trafic aérien et de 60 dB avec le trafic aérien total de l'aéroport (avions légers, aviation d'affaires et hélicoptères). 2. D'autre part, les écoles de pilotage et les aérodromes ont été hâchées de nombreuses reprises pour le respect des trajectoires et des règles de circulations autour de l'aéroport. Aucune plainte relative au non-respect des règles de circulations aériennes ne concerne l'aviation légère (rapport présenté en CCE). Ceci est dû au travail de sensibilisation et de formation des pilotes dans tous les structures de formation des vols sur l'aéroport. 3. Enfin, les efforts de modernisation de nos infrastructures, en particulier les investissements dans les silences qui équipent la quasi-totalité de la flotte des organisations de formations à Cannes a été passé sous silence. L'aviation légère est restaurée en bouc émissaire, responsable des émissions de polluants et du bruit pour tout le bassin cannois. Pas un mot sur l'autoroute A8 et son trafic camion intense qui ensème l'aéroport. L'introduction de restrictions horaires et calendaires apparaît clairement comme une mesure visant à satisfaire un auditoire qui a décidé de tirer sur une cible bien visible. Fiez, ces mesures seront contre-productives. En effet, les vols qui ne seront pas effectués sur les tranches horaires interdites seront reportés sur d'autres tranches horaires. Cela contribuera à renforcer le ressenti négatif de certains riverains sur nos activités. Enfin, l'introduction de CAU/PSO à partir de 2023 ne sera possible que si l'aviation civile est en mesure de permettre la mise en place : par la mise en place d'un site permettant le classement des avions à proximité de Cannes par la prise en charge des coûts associés par un travail sur le classement des avions qui preme en compte, en particulier, de l'ajout des silencieux sur nos avions par le classement des avions Annexe I qui n'est pas encore intégré dans la procédure de classement. L'aviation légère ne pourra être tenue responsable et coupable des retards de l'administration à pousser un projet bien compliqué et difficile à mettre en oeuvre, sinon sur le papier. Nous demandons que : les restrictions horaires et calendaires soient supprimées du présent projet car elles sont totalement injustifiées et contre productives. que soit mise en place un groupe de travail avec l'aviation civile pour faciliter la mise en place de la procédure CAU/PSO. Merci</p>
03/02/2022	11.03	<p>Bonjour, Ce projet d'arrêté introduit de nouvelles restrictions, en particulier une interdiction complète des tours de piste sur certaines tranches horaires et calendaires. Ce projet a été constitué dans le but avoué par l'aviation civile d'essayer de contenir une pression publique locale nourrie par les associations de riverains. Pourtant, 1. les données chiffrées, publiques, vérifiables montrent : Une réduction du trafic des avions légers, réduction régulière et importante : 20% sur les 10 dernières années. Les mesures de bruit faites autour de l'aéroport, présentées en CCE en décembre 2021, montrent un bruit de fond se situant en moyenne autour de 55dB hors trafic aérien et de 60 dB avec le trafic aérien total de l'aéroport (avions légers, aviation d'affaires et hélicoptères). 2. D'autre part, les écoles de pilotage et les aérodromes ont été hâchées de nombreuses reprises pour le respect des trajectoires et des règles de circulations autour de l'aéroport. Aucune plainte relative au non-respect des règles de circulations aériennes ne concerne l'aviation légère (rapport présenté en CCE). Ceci est dû au travail de sensibilisation et de formation des pilotes dans tous les structures de formation basées à Cannes. 3. Enfin, les efforts de modernisation de nos infrastructures, en particulier les investissements dans les silences qui équipent la quasi-totalité de la flotte des organisations de formations à Cannes a été passé sous silence. L'aviation légère est restaurée en bouc émissaire, responsable des émissions de polluants et du bruit pour tout le bassin cannois. Pas un mot sur l'autoroute A8 et son trafic camion intense qui ensème l'aéroport. L'introduction de restrictions horaires et calendaires apparaît clairement comme une mesure visant à satisfaire un auditoire qui a décidé de tirer sur une cible bien visible. Fiez, ces mesures seront contre-productives. En effet, les vols qui ne seront pas effectués sur les tranches horaires interdites seront reportés sur d'autres tranches horaires. Cela contribuera à renforcer le ressenti négatif de certains riverains sur nos activités. Enfin, l'introduction de CAU/PSO à partir de 2023 ne sera possible que si l'aviation civile est en mesure de permettre la mise en place : par la mise en place d'un site permettant le classement des avions à proximité de Cannes par la prise en charge des coûts associés par un travail sur le classement des avions qui preme en compte, en particulier, de l'ajout des silencieux sur nos avions par le classement des avions Annexe I qui n'est pas encore intégré dans la procédure de classement. L'aviation légère ne pourra être tenue responsable et coupable des retards de l'administration à pousser un projet bien compliqué et difficile à mettre en oeuvre, sinon sur le papier. Nous demandons que : les restrictions horaires et calendaires soient supprimées du présent projet car elles sont totalement injustifiées et contre productives. que soit mise en place un groupe de travail avec l'aviation civile pour faciliter la mise en place de la procédure CAU/PSO. Merci</p>
03/02/2022	11.37	<p>(Mesures existantes) Les avions basés, notamment ceux des aérodromes et écoles de pilotage respectent scrupuleusement toutes les prescriptions et contraintes existantes visant à réduire l'empreinte sonore de leurs évolutions dans le circuit d'aérodrome : Depuis plus de 20 ans, la Commission Consultative de l'Environnement a, sur les bases du PEB en vigueur, instauré diverses mesures afin de : Réduire la hauteur des tours de piste et limiter leur nombre, imposer des procédures "mode air" dans différentes phases d'évolution, installer et/ou améliorer les silencieux d'échappement sur les avions, installer des stations de mesure de bruit à divers points "sensibles", créer un système de suivi permettant de mesurer l'efficacité des dispositions appliquées et quantifier les écarts ou anomalies. L'analyse des données ainsi recueillies par le système de suivi mis en place par l'exploitant montre de manière constante que les avions et écoles de pilotage respectent scrupuleusement les règles existantes. Les axes "local", relevant de l'exception, sont le plus souvent motivés par des contraintes de sécurité ou techniques (anti-abrègement entre avions, anti-météorologique...). Tout ce qui précède est strictement factuel et quantifiable, dûment répertorié dans les comptes-rendus officiels des Commissions Consultatives de l'Environnement et réunions y rattachées tenues au cours des 20 dernières années. (Aérodrome de l'aérodrome) L'aérodrome de Cannes Mandelieu existe à l'emplacement actuel depuis 1929, son activité a été constante depuis cette date. L'environnement, initialement rural au Nord et à l'Ouest (vallée de la Sagne et massif du Tanneron) et industriel à l'Est (usine à gaz, gare deriage de la Bocca et industries diverses) a commencé à s'urbaniser alors que le nombre de mouvements de l'aérodrome culminait entre 1990 et 2000. Son nombre de riverains se sont installés récemment (quelques années) en Zone C du PEB prétendant ignorer cet état de fait, malgré l'obligation légale du vendeur ou bailleur d'en informer l'acquéreur ou le locataire. Les interdictions prévues par le projet de décret se fondent sur les exigences de ces riverains, alors que la jurisprudence considère comme "négligence faute" la situation de ce fait. Il serait donc anormal et injuste d'imposer aux pilotes toutes restrictions destinées à pallier la négligence. L'opinion ou l'inconscience de quiconque alléguerait son ignorance d'une situation notoirement connue et publiée dans le document opposable d'urbanisme que constitue le PEB, il est par ailleurs important de rappeler que le niveau de référence du PEB de la Zone C du PEB a été relevé à ce niveau à la demande de la Municipalité de La Roquette sur Saigne, le niveau initialement proposé (55 dLdn) obtenant le projet de construction du lotissement pavillonnaire de la "ZAC St-Jean", construite depuis le début de résidence de bon nombre de riverains réclamant l'arrêté précité (cf rapport sous-préfecture de Grasse) CCE Cannes-Mandelieu du 16-1-2003). (Demande des riverains basées sur données insurvenables et inexactes). 1. Les associations de riverains font leur demande sur des données inexactes et vérifiables complètement relatives par la presse locale sans la moindre vérification, dont voici quelques exemples : "Nombre de mouvements en constante augmentation"; FAUX. Après avoir culminé à environ 100000 mouvements par an entre 1990 et 2000, l'activité des 10 dernières années (hors effet COVID) se situe vers 60000 mouvements/an. "Nombre de "plaintes" alléguées par les associations. Lével chiffre "astronomique", représentant un nombre de mouvements annuels d'avions, qui sont le fait d'une petite centaine d'activités différentes, toutes très précises... pour ne pas dire qu'il relève du harcèlement. Les prendre en compte pour valider l'arrêté serait une insulte à la Démocratie... et à bon sens tout court. "Avions volant toujours plus bas". FAUX. L'altitude des tours de piste a été plusieurs fois relevée. "Les avions restent tous de nos jours". Même les vols reportés dans des périodes précises, cette affirmation a aussi été complètement reprise et étendue par la presse locale. Cette allégation, fautive, est totalement impossible. Les avions allégués et, se produisant elle, constituerait une grave infraction pour le pilote qui se verrait à juste titre lourdement sanctionné. Or, aucune infraction n'a été relevée depuis de nombreuses années, malgré une présence régulière de la STTA à divers endroits sensibles autour de l'aérodrome de Cannes. Par ailleurs, ce type de fait n'a jamais été relevé alors que tous les mouvements autour de l'aérodrome sont sous surveillance radar constante du contrôle aérien. Une infraction de ce type conduirait inmanquablement le pilote à être sanctionné. 2. Les associations de riverains font leur demande sur des données inexactes et vérifiables complètement relatives par la presse locale sans la moindre vérification, dont voici quelques exemples : "Nombre de mouvements en constante augmentation"; FAUX. Après avoir culminé à environ 100000 mouvements par an entre 1990 et 2000, l'activité des 10 dernières années (hors effet COVID) se situe vers 60000 mouvements/an. "Nombre de "plaintes" alléguées par les associations. Lével chiffre "astronomique", représentant un nombre de mouvements annuels d'avions, qui sont le fait d'une petite centaine d'activités différentes, toutes très précises... pour ne pas dire qu'il relève du harcèlement. Les prendre en compte pour valider l'arrêté serait une insulte à la Démocratie... et à bon sens tout court. "Avions volant toujours plus bas". FAUX. L'altitude des tours de piste a été plusieurs fois relevée. "Les avions restent tous de nos jours". Même les vols reportés dans des périodes précises, cette affirmation a aussi été complètement reprise et étendue par la presse locale. Cette allégation, fautive, est totalement impossible. Les avions allégués et, se produisant elle, constituerait une grave infraction pour le pilote qui se verrait à juste titre lourdement sanctionné. Or, aucune infraction n'a été relevée depuis de nombreuses années, malgré une présence régulière de la STTA à divers endroits sensibles autour de l'aérodrome de Cannes. Par ailleurs, ce type de fait n'a jamais été relevé alors que tous les mouvements autour de l'aérodrome sont sous surveillance radar constante du contrôle aérien. Une infraction de ce type conduirait inmanquablement le pilote à être sanctionné.</p>
03/02/2022	11.41	<p>Les restrictions prévues par cet arrêté sont inutiles et inefficaces. Le bruit généré par les quelques avions légers en tours de piste est sans commune mesure avec celui généré par le trafic routier en constante augmentation. (Autour) Les tours de piste seront effectuées en plus grand nombre le matin et l'après midi ; augmenter la gêne pendant ses périodes. Par ailleurs les habitants voisins de l'aérodrome ont choisi d'habiter là en toute connaissance de cause et sont soumis à des sources de pollution bien plus importante que le bruit des petits avions, pour lesquelles aucunes mesures ne semblent être prise (voitures camions, bateaux de croisière, etc...) Je suis contre ces mesures de restriction</p>
03/02/2022	11.41	<p>Consultation utilisation aérodrome de Cannes Mandelieu</p> <p>Je ne comprends pas les nouvelles restrictions envisagées pour l'utilisation de l'aérodrome de Cannes Mandelieu, qui existe depuis 1907. Je suis utilisateur occasionnel, en tant que pilote de cette plateforme. Salutations aéronautiques.</p>
03/02/2022	11.42	<p>Les restrictions prévues par cet arrêté sont inutiles et inefficaces. Le bruit généré par les quelques avions légers en tours de piste est sans commune mesure avec celui généré par le trafic routier en constante augmentation. (Autour) Les tours de piste seront effectuées en plus grand nombre le matin et l'après midi ; augmenter la gêne pendant ses périodes. Par ailleurs les habitants voisins de l'aérodrome ont choisi d'habiter là en toute connaissance de cause et sont soumis à des sources de pollution bien plus importante que le bruit des petits avions, pour lesquelles aucunes mesures ne semblent être prise (voitures camions, bateaux de croisière, etc...) Je suis contre ces mesures de restriction</p>
03/02/2022	11.43	<p>Consultation utilisation aérodrome de Cannes Mandelieu</p> <p>Je ne comprends pas les nouvelles restrictions envisagées pour l'utilisation de l'aérodrome de Cannes Mandelieu, qui existe depuis 1907. Je suis utilisateur occasionnel, en tant que pilote de cette plateforme. Salutations aéronautiques.</p>
03/02/2022	12.48	<p>Bonjour, À ce jour le code de la Construction et de l'habitation permet de reconnaître l'antériorité des installations de l'Aérodrome de Mandelieu... le ne vois pas de référence à l'arrêté qui, faisant référence à l'empreinte sonore des aérodromes utilisant cette plateforme active aéronautique, limite, restreint ou contraint à des isolations phoniques renforcées les constructions immobilières dans la périmètre de cet aérodrome dont la première implantation remonte aux années 1930. Je n'entends pas de plainte de riverain installé avant 1930. Un aéroport classé "B" dans le référentiel de classification d'empreinte sonore CAU/PSO produit un bruit très inférieur à celui d'une convention normale. Autrement dit, la gêne sonore à ce niveau de bruit n'existe pas. L'arrêté précité est déjà très restrictif. En fait cette proposition d'arrêté n'est autre qu'une atteinte supplémentaire grave et discriminatoire aux activités des seuls Aéro-Clubs basés sur cette plateforme. S'il est publié en l'état, les juridictions supérieures auront également à se prononcer sur cette atteinte aux libertés. Avec mes meilleures salutations.</p>
03/02/2022	12.49	<p>Bonjour, À ce jour le code de la Construction et de l'habitation permet de reconnaître l'antériorité des installations de l'Aérodrome de Mandelieu... le ne vois pas de référence à l'arrêté qui, faisant référence à l'empreinte sonore des aérodromes utilisant cette plateforme active aéronautique, limite, restreint ou contraint à des isolations phoniques renforcées les constructions immobilières dans la périmètre de cet aérodrome dont la première implantation remonte aux années 1930. Je n'entends pas de plainte de riverain installé avant 1930. Un aéroport classé "B" dans le référentiel de classification d'empreinte sonore CAU/PSO produit un bruit très inférieur à celui d'une convention normale. Autrement dit, la gêne sonore à ce niveau de bruit n'existe pas. L'arrêté précité est déjà très restrictif. En fait cette proposition d'arrêté n'est autre qu'une atteinte supplémentaire grave et discriminatoire aux activités des seuls Aéro-Clubs basés sur cette plateforme. S'il est publié en l'état, les juridictions supérieures auront également à se prononcer sur cette atteinte aux libertés. Avec mes meilleures salutations.</p>
03/02/2022	14.49	<p>Aéroport de Cannes Mandelieu Bonjour, l'aéroport de Cannes Mandelieu a été construit il y a bien longtemps et de ce fait devient incontournable pour les habitants qui par le site se sont installés, connaissant les contraintes, on se ou un terrain moins cher, et préfèrent de cette manière leurs projets, intérêts. L'aviation est indispensable à notre société. Le sauvetage, les transports sont indispensables. Les pilotes ont besoin de s'entraîner, de faire des tours de piste, c'est le a. ba du pilotage. L'aspect commercial est prioritaire dans la population qui se déplace en avion à un prix inférieur à celui d'un train. C'est d'ailleurs un endroit privilégié pour cette population. Enfin, dans le milieu aéronautique il y a de l'argent et cela permet de faire de la recherche afin de moins polluer notre Terre.</p>

03/02/2022	15.99	AVIS sur les mesures proposées pour aménager l'arrêté de 1995	Les tours de piste basse hauteur sont une composante primordiale de la sécurité aérienne et les supprimer représenteraient un pas en arrière pour le bien-être et la tranquillité des riverains. En effet il est préférable d'avoir des pilotes entraînés au-dessus des agglomérations (agglomérations qui se sont étendues bien après le développement de l'aérodrome) en pratiquant régulièrement des circuits basse hauteur plutôt que des pilotes qui ne savent pas naviger en cas de panne. La plupart des pilotes étant privés, c'est souvent le dimanche qu'ils peuvent pratiquer. Je pense que supprimer des exercices concernant la sécurité des vols et par extension la sécurité des agglomérations dans le circuit de piste serait un pas en arrière pas seulement pour les pilotes mais aussi pour les riverains. Il est primordial que les pilotes formés à Cannes continuent de se maintenir à un niveau maximum de compétence pour éviter tout accident. Je pense que la sécurité de tous, je comprends les demandes mais je pense qu'elles viennent un manque de compréhension de la part des riverains et qu'il est nécessaire que les deux parties s'entendent. De plus, la majorité des plaintes sont déposées par une minorité de riverains et il me paraît étonnant de priver de formation, qui engagent la sécurité de tout le monde, pour une minorité. Tout les acteurs de la plateforme de Mandelieu sont concernés par la réduction des nuisances et les respecter, en rajouter d'autres ne serait que supprimer encore des libertés aux acteurs qui en son déjà bien amputés. Pour synthétiser, diminuer les plages horaires pour les circuits basse hauteur serait aller à l'encontre de la sécurité mais il semble que la sécurité des plaignant soit pour eux, secondaire par rapport à agir/dit du dimanche.
03/02/2022	15.99	AVIS sur les mesures proposées pour aménager l'arrêté de 1995	Les tours de piste basse hauteur sont une composante primordiale de la sécurité aérienne et les supprimer représenteraient un pas en arrière pour le bien-être et la tranquillité des riverains. En effet il est préférable d'avoir des pilotes entraînés au-dessus des agglomérations (agglomérations qui se sont étendues bien après le développement de l'aérodrome) en pratiquant régulièrement des circuits basse hauteur plutôt que des pilotes qui ne savent pas naviger en cas de panne. La plupart des pilotes étant privés, c'est souvent le dimanche qu'ils peuvent pratiquer. Je pense que supprimer des exercices concernant la sécurité des vols et par extension la sécurité des agglomérations dans le circuit de piste serait un pas en arrière pas seulement pour les pilotes mais aussi pour les riverains. Il est primordial que les pilotes formés à Cannes continuent de se maintenir à un niveau maximum de compétence pour éviter tout accident. Je pense que la sécurité de tous, je comprends les demandes mais je pense qu'elles viennent un manque de compréhension de la part des riverains et qu'il est nécessaire que les deux parties s'entendent. De plus, la majorité des plaintes sont déposées par une minorité de riverains et il me paraît étonnant de priver de formation, qui engagent la sécurité de tout le monde, pour une minorité. Tout les acteurs de la plateforme de Mandelieu sont concernés par la réduction des nuisances et les respecter, en rajouter d'autres ne serait que supprimer encore des libertés aux acteurs qui en son déjà bien amputés. Pour synthétiser, diminuer les plages horaires pour les circuits basse hauteur serait aller à l'encontre de la sécurité mais il semble que la sécurité des plaignant soit pour eux, secondaire par rapport à agir/dit du dimanche.
03/02/2022	16.52	Réponse	Toujours plus de contraintes et de restrictions... mais peu d'arguments pour les justifier Des restrictions calendaires inadmissibles et injustifiées. etc. Contenu de mon commentaire. Ce projet d'arrêté introduit de nouvelles restrictions, en particulier une interdiction complète des tours de piste sur certaines tranches horaires et calendaires. Ce projet a été construit dans le but avant par l'aviation civile de contenir une pression politique locale nourrie par les associations de riverains. Pourtant, 1. les données chiffrées, publiques, vérifiables montrent : Une réduction du trafic des avions légers, réduction régulière et importante : 20% sur les 10 dernières années. Les mesures de bruit faites autour de l'aéroport, présentées en CCE en décembre 2021, montrent un bruit de fond se situant en moyenne autour de 55dB hors trafic aérien et de 60 dB avec le trafic aérien total de l'aéroport (avions légers, aviation d'affaire et hélicoptères). 2. D'autre part, les écoles de pilotage et les aéroclubs ont été félicités à de nombreuses reprises pour le respect des trajectoires et des règles de circulations autour de l'aéroport. Aucune plainte relative au non-respect des règles de circulations aériennes ne concerne l'aviation légère (rapport présenté en CCE). Ceci est dû au travail de sensibilisation et de formation des pilotes dans tous les structures de formation basées à Cannes. 3. Enfin, les efforts de modernisation de nos flottes, en particulier les investissements dans les silencieux qui équipent la quasi-totalité de la flotte des organismes de formation à Cannes a été passé sous silence. L'aviation légère est installée en bouc émissaire, responsable des émissions de polluants et du bruit pour tout le bassin sannois. Pas un mot sur l'aérodrome AB qui enserré l'aéroport. L'introduction de restrictions horaires et calendaires apparaît clairement comme une mesure visant à satisfaire un auditoire qui a décidé de tirer sur une cible bien visible. Fiez, ces mesures seront contre-productives. En effet, les vols qui ne seront pas effectués sur les tranches horaires interdites seront reportés sur d'autres tranches horaires. Cela contribuera à renforcer le ressent négatif de certains riverains sur nos activités. Enfin, l'introduction de CALUSPO à partir de 2023 sera possible que si l'aviation civile est en mesure de permettre sa mise en place, par la mise en place d'un site permettant le classement des avions à proximité de Cannes par la prise en charge des coûts associés par un travail sur le classement par équivalence des avions qui prenne en compte, en particulier, de l'ajout des silencieux sur nos avions par le classement des avions Annee1 qui n'est pas encore intégré dans la procédure de classement. L'aviation légère ne pourra être tenue responsable et coupable des retards de l'administration à pousser un projet bien compliqué et difficile à mettre en oeuvre, sinon sur le papier. Nous demandons que les restrictions horaires et calendaires soient supprimées du présent projet car elles sont totalement injustifiées et contre-productives, que soit mise en place un groupe de travail avec l'aviation civile pour faciliter la mise en place de la procédure CALUSPO.
03/02/2022	16.53	Monsieur	Toujours plus de contraintes et de restrictions... mais peu d'arguments pour les justifier Des restrictions calendaires inadmissibles et injustifiées. etc. Contenu de mon commentaire. Ce projet d'arrêté introduit de nouvelles restrictions, en particulier une interdiction complète des tours de piste sur certaines tranches horaires et calendaires. Ce projet a été construit dans le but avant par l'aviation civile de contenir une pression politique locale nourrie par les associations de riverains. Pourtant, 1. les données chiffrées, publiques, vérifiables montrent : Une réduction du trafic des avions légers, réduction régulière et importante : 20% sur les 10 dernières années. Les mesures de bruit faites autour de l'aéroport, présentées en CCE en décembre 2021, montrent un bruit de fond se situant en moyenne autour de 55dB hors trafic aérien et de 60 dB avec le trafic aérien total de l'aéroport (avions légers, aviation d'affaire et hélicoptères). 2. D'autre part, les écoles de pilotage et les aéroclubs ont été félicités à de nombreuses reprises pour le respect des trajectoires et des règles de circulations autour de l'aéroport. Aucune plainte relative au non-respect des règles de circulations aériennes ne concerne l'aviation légère (rapport présenté en CCE). Ceci est dû au travail de sensibilisation et de formation des pilotes dans tous les structures de formation basées à Cannes. 3. Enfin, les efforts de modernisation de nos flottes, en particulier les investissements dans les silencieux qui équipent la quasi-totalité de la flotte des organismes de formation à Cannes a été passé sous silence. L'aviation légère est installée en bouc émissaire, responsable des émissions de polluants et du bruit pour tout le bassin sannois. Pas un mot sur l'aérodrome AB qui enserré l'aéroport. L'introduction de restrictions horaires et calendaires apparaît clairement comme une mesure visant à satisfaire un auditoire qui a décidé de tirer sur une cible bien visible. Fiez, ces mesures seront contre-productives. En effet, les vols qui ne seront pas effectués sur les tranches horaires interdites seront reportés sur d'autres tranches horaires. Cela contribuera à renforcer le ressent négatif de certains riverains sur nos activités. Enfin, l'introduction de CALUSPO à partir de 2023 sera possible que si l'aviation civile est en mesure de permettre sa mise en place, par la mise en place d'un site permettant le classement des avions à proximité de Cannes par la prise en charge des coûts associés par un travail sur le classement par équivalence des avions qui prenne en compte, en particulier, de l'ajout des silencieux sur nos avions par le classement des avions Annee1 qui n'est pas encore intégré dans la procédure de classement. L'aviation légère ne pourra être tenue responsable et coupable des retards de l'administration à pousser un projet bien compliqué et difficile à mettre en oeuvre, sinon sur le papier. Nous demandons que les restrictions horaires et calendaires soient supprimées du présent projet car elles sont totalement injustifiées et contre-productives, que soit mise en place un groupe de travail avec l'aviation civile pour faciliter la mise en place de la procédure CALUSPO.
03/02/2022	16.55	consultation	Toujours plus de contraintes et de restrictions... mais peu d'arguments pour les justifier Des restrictions calendaires inadmissibles et injustifiées. etc. Contenu de mon commentaire. Ce projet d'arrêté introduit de nouvelles restrictions, en particulier une interdiction complète des tours de piste sur certaines tranches horaires et calendaires. Ce projet a été construit dans le but avant par l'aviation civile de contenir une pression politique locale nourrie par les associations de riverains. Pourtant, 1. les données chiffrées, publiques, vérifiables montrent : Une réduction du trafic des avions légers, réduction régulière et importante : 20% sur les 10 dernières années. Les mesures de bruit faites autour de l'aéroport, présentées en CCE en décembre 2021, montrent un bruit de fond se situant en moyenne autour de 55dB hors trafic aérien et de 60 dB avec le trafic aérien total de l'aéroport (avions légers, aviation d'affaire et hélicoptères). 2. D'autre part, les écoles de pilotage et les aéroclubs ont été félicités à de nombreuses reprises pour le respect des trajectoires et des règles de circulations autour de l'aéroport. Aucune plainte relative au non-respect des règles de circulations aériennes ne concerne l'aviation légère (rapport présenté en CCE). Ceci est dû au travail de sensibilisation et de formation des pilotes dans tous les structures de formation basées à Cannes. 3. Enfin, les efforts de modernisation de nos flottes, en particulier les investissements dans les silencieux qui équipent la quasi-totalité de la flotte des organismes de formation à Cannes a été passé sous silence. L'aviation légère est installée en bouc émissaire, responsable des émissions de polluants et du bruit pour tout le bassin sannois. Pas un mot sur l'aérodrome AB qui enserré l'aéroport. L'introduction de restrictions horaires et calendaires apparaît clairement comme une mesure visant à satisfaire un auditoire qui a décidé de tirer sur une cible bien visible. Fiez, ces mesures seront contre-productives. En effet, les vols qui ne seront pas effectués sur les tranches horaires interdites seront reportés sur d'autres tranches horaires. Cela contribuera à renforcer le ressent négatif de certains riverains sur nos activités. Enfin, l'introduction de CALUSPO à partir de 2023 sera possible que si l'aviation civile est en mesure de permettre sa mise en place, par la mise en place d'un site permettant le classement des avions à proximité de Cannes par la prise en charge des coûts associés par un travail sur le classement par équivalence des avions qui prenne en compte, en particulier, de l'ajout des silencieux sur nos avions par le classement des avions Annee1 qui n'est pas encore intégré dans la procédure de classement. L'aviation légère ne pourra être tenue responsable et coupable des retards de l'administration à pousser un projet bien compliqué et difficile à mettre en oeuvre, sinon sur le papier. Nous demandons que les restrictions horaires et calendaires soient supprimées du présent projet car elles sont totalement injustifiées et contre-productives, que soit mise en place un groupe de travail avec l'aviation civile pour faciliter la mise en place de la procédure CALUSPO.
03/02/2022	18.09	Trop de contraintes ... indésirables et injustifiées	L'aérodrome de Cannes-Mandelieu existe à l'emplacement actuel depuis 1929, son activité a été constante depuis cette date. L'environnement, initialement rural au Nord et à l'Ouest (vallée de la Saigne et massif du Tanneron) et industriel à l'Est (usine à gaz, gare de triage de la Bocca et industries diverses a commencé à s'urbaniser alors que le nombre de mouvements de l'aérodrome culminait entre 1990 et 2000. Bon nombre de riverains se sont installés récemment (quelques années) en Zone C du PEB prétendant ne pas être de fait, malgré l'obligation légale de rendre ou baliser l'information l'acquisition de la location. Les associations de riverains font leur demande des données inexactes et invérifiables complaisamment relayées par la presse locale sans la moindre vérification. Les écoles de pilotage et les aéroclubs ont été félicités à de nombreuses reprises pour le respect des trajectoires et des règles de circulations autour de l'aéroport. Aucune plainte relative au non-respect des règles de circulations aériennes ne concerne l'aviation légère (rapport présenté en CCE). Ceci est dû au travail de sensibilisation et de formation des pilotes dans tous les structures de formation basées à Cannes. Les efforts de modernisation de nos flottes, en particulier les investissements dans les silencieux qui équipent la quasi-totalité de la flotte des organismes de formation à Cannes a été passé sous silence. L'aviation légère est installée en bouc émissaire, responsable des émissions de polluants et du bruit pour tout le bassin sannois. Pas un mot sur l'aérodrome AB qui enserré l'aéroport. L'introduction de restrictions horaires et calendaires apparaît clairement comme une mesure visant à satisfaire les associations de riverains. Aussi nous demandons que : les restrictions horaires et calendaires soient supprimées du présent projet car elles sont totalement injustifiées et contre-productives, que soit mise en place un groupe de travail avec l'aviation civile pour faciliter la mise en place de la procédure CALUSPO.
03/02/2022	18.20	Interdire les avions bruyants	Certains avions sont assez discrets, par contre certains sont éagrement bruyants et doivent être interdits sur la plateforme (par exemple, l'avion qui comporte deux petits ailerons à l'avant "moustaches")
03/02/2022	19.18	Projet de restriction irresponsable...!!	De restrictions en restriction, nos élus locaux animés par le poids de leurs élections ainsi que toutes des associations de défense de l'environnement commencent de s'empêcher publiquement l'entretien de l'aviation générale et d'affaiblir à une vitesse de leur bon fonctionnement. Les investisseurs ainsi que les chefs d'entreprises de ce secteur sont comme toujours les boucs émissaires de ces irresponsables qui s'apparentent à mon sens à des fossouyers d'entreprises. Voltaire a écrit: Plus fort que toutes les armées... Une idée dont l'heure est venue. Trouvons l'idée responsable pour tous, je ne comprends toujours pas pourquoi l'aviation civile s'obstine à ne pas vouloir modifier les attitudes d'arrivées de tours de piste sur et derrière... La sécurité est assurée à bon droit. Ce n'est pas parce que c'est difficile que c'est difficile.

03/02/2022	20-31	Projet Modificatif Utilisation Aéroport de Cannes Mandelieu.	<p>PROJET modifiant l'arrêté du 6 décembre 1995 portant limitation sur l'Aérodrome de Cannes Mandelieu. Bonjour, Votre projet 'portant limitation' des conditions d'utilisation de l'aérodrome de Cannes-Mandelieu (Alpes-Maritimes) est totalement inacceptable et dément. En effet, il y a déjà trop de restrictions sur les conditions d'utilisation de cet aérodrome, que ce projet va bouleverser totalement le principe de notre République, découlant de l'article 2 de notre constitution: LIBERTÉ EGALITÉ FRATERNITÉ. Car: Ou est la liberté au regard des intérêts, présents et envisagés, au présent, que des riverains, au demeurant mal intentionnés, prétendent que notre aviation doit s'exercer dans le cadre de leur seule prétention. La LIBERTÉ, vue par ces malveillants devait conduire à une suppression de toute activité motorisée (véhicules de transport individuels et publics, sans oublier les 2 roues, ces derniers étant très certainement plus bruyants que nos avions...) et pourquoi pas fermer les autoroutes les jours fériés et Week-end !! Ou est la EGALITÉ de vue par les passions, lesquelles mènent aussi à des carrières professionnelles. Ou est la FRATERNITÉ de ceux qui travaillent à créer des intérêts? Pourquoi interdire et limiter des tours de piste, en particulier les dimanches et jours fériés, alors qu'une majorité des pratiquants "Aéronautique" n'ont de part leur activité (relatifs aux professionnels...), deux jours de disponibilité... peut envisager, avec la recherche de la sécurité à son élève, le maîtrise des décollages et atterrissages, autour du "bistrot de l'Escadille". En conséquence ce projet de nouvelles restrictions sur l'Aéroport de Cannes - Mandelieu doit être impérativement rejeté. Merci de votre attention Bien respectueusement.</p>
03/02/2022	20-33	Révision de l'arrêté Aéroport Cannes- Mandelieu	<p>Demeurant rue de Cannes 06150 Cannes la Bocca depuis 30 ans dans une maison construite en 1932, nous déplorons de grosses nuisances sonores ainsi qu'une pollution importante due au survol incessant des avions d'aéro-club de plus présentes et ce depuis 2013. Ces avions survolent notre maison à très basse altitude occasionnant des nuisances sonores. Certains à plus de 70 décibels. J'avec un passage toutes les 2 minutes). Nous nous indignons que ces avions survolent plusieurs lieux à savoir: une maison de retraite, anciennement Clinica, un immeuble, le Frédéric Mistral qui possède 6 étages. Ces avions passent à quelques mètres au dessus de cet immeuble et de cette maison de retraite. De plus, ces survols à basse altitude se font au dessus de la crèche Centre Giroux, de la maternelle et de l'école primaire des Mirliers ainsi que du Collège des Mirliers, n'épargnant pas la nouvelle maison de retraite en face de ce Collège. Sur cette trajectoire, se trouvent également, le Lycee Hutinel, la Faculté des Médecins, les Immeubles des Mirliers, le Stade Pierre de Coubertin sans oublier les survols incessants au dessus des supermarchés Casino, Inter, Gilf et la est encore languiant. Nous pensons que le risque demeure omniprésent et considérons avec une grande inquiétude, qu'un accident dans une zone à forte densité, serait une réelle catastrophe. Il faut souligner à juste titre que ces survols incessants se font dans un rayon de 500 mètres seulement !! Nous tenons à vous signaler que plusieurs personnes âgées n'osent plus partir tant elles ont peur sans compter que même nos petits-fils collégiens nous a dit que ces avions survolent à très faible altitude quand les avions se retrouvent en récréation. Et sans compter sur une pollution de plus en plus importante alors que tous les jours on nous rebat les oreilles pour être des citoyens éco-responsables !!</p>
03/02/2022	20-42	Contre l'aviation généraliste et les aéroclubs	<p>Remont: je suis resté très étonné par ce que j'ai vu. Plusieurs fois nous sommes allés au stade pour voir les avions qui nous survolent à l'heure de nos loisirs par ceux qui travaillent sur Monaco. Nous avons déjà subi une délocalisation de notre club nous obligant à quitter la plate-forme de Nice pour celle de Cannes Mandelieu. Ce changement a eu des conséquences sur la fréquentation du club: aéroport plus loin, locaux mal positionnés. Une fois à Cannes les locaux promis n'ont pas été fournis. Plus nous avons encore subi l'ajournement de nos avions par rapport à nos clubs, nous obligant désormais à utiliser une piste 04/22 et rejoindre nos avions, à l'aéroport de Cannes avec accès à la piste, ou à défaut avec vue piste, est défavorable à l'invitation que le club propose chaque année aux élèves de la région et de Monaco, dans le cadre du BIA. Ceux qui préfèrent les aéroclubs historiques qui leur permet de voir voler les avions depuis leurs locaux. Non contents de nous avoir imposé ces contraintes, nous avons été de bons élèves, insouciés de l'environnement cannois. Nous enregistrons comme tous les clubs de Cannes le respect des altitudes et des trajectoires moindres bruit. Nous avons même revendu nos DR 400 pour acheter un AP430 à moteur rotax. Ce dernier est un des appareils les plus silencieux de l'aéroport, et il consomme de l'essence sans plomb qui devrait favoriser un plus grand confort de ses trajectoires. Malheureusement l'aéroport s'oppose depuis 5 ans à l'utilisation de cette essence sans plomb. Malgré plusieurs tentatives du club pour en obtenir, par nos propres moyens tout comme par les services aéroportuaires. Nous enregistrons à encore un feu au progrès, qui accessoirement a des conséquences économiques sur le club. Calpis, en tant que telle pourquoi pas! Encore faudrait-il que les tests puissent se faire sur les aéroports d'utilisation ou plus proche que celui actuellement disponible. Nous avons déjà investi dans des silencieux pour notre P430. Nous ne pouvons pas nous permettre de dépenser toujours plus pour poursuivre notre activité. Je tiens à rappeler qu'un aéroclub n'est pas seulement le lieu de plaisir d'une élite détachée des problèmes environnementaux. Les démarches du club cibles d'essais le prouvent. Un aéroclub à deux racines, l'une dépend du ministère des sports et l'autre du ministère des transports. En tant que club sportif, nous éduquons nos jeunes, en leur donnant un cadre de vie, des objectifs. Dans le cadre de sa racine aérienne, nous retrouvons cet notion d'encadrement mais en plus nous participons à la formation professionnelle de nos jeunes. N'oubliez pas que l'aviation générale, et donc les aéroclubs, sont la principale source de formation de pilotes PPL qui deviendront par la suite CPL et ATPL. Nous représentons une vitrine, très souvent à haut coût, grâce au travail de milliers de bénévoles qui ne comptent pas leur temps pour que notre jeunesse puisse aborder leur passion qui deviendra pour beaucoup un travail passion également. Pour ma part, je suis convaincu que les mesures proposées n'auront que des influences néfastes sur les aéroclubs: financières d'abord en payant des convoys pour faire élancer Calpis nos avions, mais aussi sociales: beaucoup de nos élèves travaillent ou étudient en semaine et n'ont pas le temps de venir à l'aéroport. Supprimer les vols d'entraînement, même sur des périodes ciblées, est la porte ouverte à toujours plus de terrain concédé à des riverains qui ne se satisfassent jamais des efforts déjà fournis par les clubs. Ces derniers sont pour la plus part arrivés après la création de l'aéroport. Ils ne peuvent donc 'ignorer' l'environnement dans lequel ils se sont installés. La seule recherche me semble être celle du profit de certains individus aux dents longues qui ne pensent qu'à bénéficier qu'ils obtiennent sur la revente de leur appartement / villa, une fois l'aéroport fermé. Nous ne leurons pas c'est le seul but de cet organisme de riverains qui ne joue même pas la transparence en déposant de fausses plaintes à sur un site internet non gouvernemental au lieu de se déplacer auprès des services compétents pour déposer les seuls mails courtois réellement recevables. En résumé, les plaintes qu'ils s'engagent à augmenter alors que notre activité diminue! Ces chiffres sont vérifiables auprès de l'aéroport de Cannes. Nous avons déjà à faire face à la diminution du pouvoir deachat de nos membres, à l'augmentation du prix de l'essence aviation, nous ne pouvons en aucun cas accepter d'être encore une fois les victimes d'un système qui ne veut pas défendre l'avvenir de ses jeunes, ni les associations bénévoles qui les forment et les guident vers leur avenir. Merci donc de voir les choses telles qu'elles sont et non telles que la politique veut nous faire croire. Notre aéroclub de Cannes existe depuis 2007. Alors, il y a combien d'habitants autour de notre aérodrome qui étaient installés avant 2007? Alors ces gens qui se plaignent sont comme les gens qui se plaignent des clochards de l'Église, ou la bruit des cigales l'été!</p>
03/02/2022	23-24	Quand nos demandes seront-elles prises en compte?	<p>Résident à Cannes la Bocca depuis 2013 dans un quartier très calme (niveau sonore ambiant 45dB), quelle ne fut pas notre surprise d'entendre et voir pendant l'automne 2019 des avions mono et bimoteurs au-dessus de nos têtes à une altitude si basse que nous pouvions lire très distinctement leurs immatriculations, le tout dans un niveau sonore très supérieur à 70 dB. Si on ajoute à cela des passages très répétés (j'en ai personnellement compté plus d'une centaine certains jours entre 10h et 17h) des virages au-dessus de nos têtes à environ 300ft, voire moins pour aller atterrir sur une piste transversale (04-22). Voilà brièvement décrit la situation que nous vivons quotidiennement depuis 10 mois. Après enquêtes, il est avéré que ceci est le résultat de l'arrêté du 5 août 2019 qui a ouvert les portes à tous les abus comportementaux au-dessus de notre territoire auparavant passibles. Alors qu'il s'agit d'incivilités de quelques uns, moi à ma mode, ou plus probablement de comportements inciviles au-dessus d'un bassin de vie important, à forte densité de population car en plein centre-ville, il est évident que cette situation génératrice d'inconfort de vie, d'insécurité (les accidents d' avion ne sont pas rares, nous en avons connus plusieurs au cours des années précédentes dont 3 en 2020/2021 dans notre périmètre), de pollutions visuelles et sonores, aux conséquences patrimoniales importantes est un exemple typique de régression environnementale. Comment peut-on admettre que le plaisir de quelques-uns puisse impacter durablement la qualité de vie du plus grand nombre et tout ceci sous la seule responsabilité d'un organisme d'état. Alors, évidemment le projet de modification de cet arrêté est très éloigné de ce qu'il faudrait mettre en place pour faire perméables avec un bassin de vie qui desire seulement retrouver sa quiétude et sa qualité de vie. Comment faire passer l'idée aux autorités que le loisir insouciant de ceux qui volent et s'amuse au-dessus de nos maisons impacte et trouble VRAIMENT nos vies ordinaires que nous méritons paisibles et sécurisés?</p>
03/02/2022	23-25	Quand nos demandes seront-elles prises en compte?	<p>Résident à Cannes la Bocca depuis 2013 dans un quartier très calme (niveau sonore ambiant 45dB), quelle ne fut pas notre surprise d'entendre et voir pendant l'automne 2019 des avions mono et bimoteurs au-dessus de nos têtes à une altitude si basse que nous pouvions lire très distinctement leurs immatriculations, le tout dans un niveau sonore très supérieur à 70 dB. Si on ajoute à cela des passages très répétés (j'en ai personnellement compté plus d'une centaine certains jours entre 10h et 17h) des virages au-dessus de nos têtes à environ 300ft, voire moins pour aller atterrir sur une piste transversale (04-22). Voilà brièvement décrit la situation que nous vivons quotidiennement depuis 10 mois. Après enquêtes, il est avéré que ceci est le résultat de l'arrêté du 5 août 2019 qui a ouvert les portes à tous les abus comportementaux au-dessus de notre territoire auparavant passibles. Alors qu'il s'agit d'incivilités de quelques uns, moi à ma mode, ou plus probablement de comportements inciviles au-dessus d'un bassin de vie important, à forte densité de population car en plein centre-ville, il est évident que cette situation génératrice d'inconfort de vie, d'insécurité (les accidents d' avion ne sont pas rares, nous en avons connus plusieurs au cours des années précédentes dont 3 en 2020/2021 dans notre périmètre), de pollutions visuelles et sonores, aux conséquences patrimoniales importantes est un exemple typique de régression environnementale. Comment peut-on admettre que le plaisir de quelques-uns puisse impacter durablement la qualité de vie du plus grand nombre et tout ceci sous la seule responsabilité d'un organisme d'état. Alors, évidemment le projet de modification de cet arrêté est très éloigné de ce qu'il faudrait mettre en place pour faire perméables avec un bassin de vie qui desire seulement retrouver sa quiétude et sa qualité de vie. Comment faire passer l'idée aux autorités que le loisir insouciant de ceux qui volent et s'amuse au-dessus de nos maisons impacte et trouble VRAIMENT nos vies ordinaires que nous méritons paisibles et sécurisés?</p>